

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 1<sup>re</sup> Législature

#### 1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

### COMPTE RENDU INTEGRAL — 50<sup>e</sup> SEANCE

#### 2<sup>e</sup> Séance du Jeudi 9 Novembre 1961.

#### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1962 (2<sup>e</sup> partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4161).

Art. 24 et 25 (suite).

**Crédits militaires (suite).**

**Section commune (suite).**

MM. de Montesquiou, Biaggi, Messmer, ministre des armées; Palewski, Moynet, Frys, Bignon, Poutier, Radius, Pinoteau, Schmittein, Sagette, Le Pen.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Hauret, Fouchler, Moulessehoul, Renucci, Laudrin.

**Section commune (outre-mer).**

MM. Roux, rapporteur spécial; Bourgund, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Messmer, ministre des armées.

**Section Air.**

MM. Ferri, rapporteur spécial; Moynet, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. le ministre des armées.

**Section Guerre.**

MM. Palewski, rapporteur spécial; Le Theule, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. le ministre des armées.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 4186).

**PRESIDENCE DE M. EUGENE-CLAUDIUS PETIT,**  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

\*

— 7 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1962 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1962 (n° 1436, 1445).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernements et commissions, 8 heures 55 minutes ;

Groupe de l'Union pour la nouvelle République, 3 heures 15 minutes ;

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 20 minutes ;

Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, 30 minutes ;

Groupe socialiste, 50 minutes ;

Groupe du regroupement national pour l'unité de la République, 2 heures 15 minutes.

Le groupe de l'Entente démocratique et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

[Articles 24 et 25 (suite.)]

#### CREDITS MILITAIRES

**Section commune.**

M. le président. Ce matin, l'Assemblée a commencé l'examen des crédits militaires.

Dans la suite de la discussion sur la section commune, la parole est à M. de Montesquiou. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

M. Pierre de Montesquiou. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les sommes qui sont mises en jeu pour l'équipement et la modernisation de notre armée paraissent considérables puisqu'elles atteignent, pour les deux années 1961-1962, 1.000 milliards d'anciens francs en crédits de paiement et 1.500 milliards d'anciens francs en autorisations de programme.

Je suppose qu'une partie de ces crédits est affectée à la constitution de la force de frappe, ce qui explique leur importance, mais il est impossible de le savoir précisément d'après les documents qui nous ont été distribués. Nous ne demandons pas à connaître d'ailleurs le détail des affectations de crédits, car nous admettons volontiers que les opérations entreprises sont couvertes par le secret de la défense nationale. Mais nous estimons nécessaire que le Gouvernement nous donne à ce sujet des assurances et quelques éclaircissements.

Au cours des deux interventions que j'ai eu l'honneur de faire à cette même tribune lors de la discussion du projet de force de frappe — si vous me permettez cette référence, mes chers collègues, — je rappelais que la constitution d'une telle force exigeait d'abord des piles productrices de plutonium 239 pouvant satisfaire au programme opérationnel d'expérimentation et de fabrication d'armes ; ensuite, la création d'une usine de séparation isotopique, c'est-à-dire productrice d'uranium 235 répondant aux mêmes besoins et devant, en outre, répondre à ceux de mise en chantier de moteurs atomiques destinés à la propulsion sous-marine ; enfin, la mise en construction effective de sous-marins propulsés par l'énergie atomique.

Or, aucune assurance suffisamment précise ne nous est donnée touchant ces trois points.

En ce qui concerne le plutonium, les expériences et explosions expérimentales auxquelles il a été procédé en deux années me semblent donner la mesure de nos moyens en ce qui concerne ce combustible nucléaire. Les noms pittoresques dont on n'a pas manqué de parer ces expériences dissimulent mal leur modestie.

Sans vouloir prétendre à la puissance expérimentale des Anglo-Saxons et des Russes, nous devons néanmoins, puisqu'on veut constituer une force de frappe, étendre convenablement notre champ expérimental dans ce domaine.

En ce qui concerne la production d'uranium 235, notamment à Pierrelatte, l'imprécision est tout aussi grande.

Je remarque, au passage, que la nécessité de l'uranium 235, même pour les équipements civils, n'est plus mise en doute depuis nos interventions.

Il existe d'ailleurs, dans les pays du Marché commun, 19 réacteurs industriels et prototypes construits ou en construction, dont sept français. Sur les 12 européens, 9 sont à uranium enrichi. Les 7 français sont tous à uranium naturel.

Tout au plus, peut-on objecter que la France n'étant pas sûre de ses réserves d'uranium naturel, il lui était difficile de mettre plus tôt en chantier une usine de séparation isotopique.

Plaisante remarque ! Les Anglais, que je sache, n'ont pas attendu que Dieu favorise leur sous-sol pour entreprendre leur propre production d'uranium 235, car l'uranium naturel est abondant dans le monde et s'obtient plus facilement que l'uranium enrichi. Il est vrai peut-être que l'Angleterre n'a pas été vietime des mêmes exclusives que nous de la part de ses alliés.

Quoi qu'il en soit, et compte tenu du retard considérable et injustifié que nous avons accumulé depuis de nombreuses années, nous demandons des précisions sur l'usine de Pierrelatte, particulièrement sur sa capacité de traitement, la date de son entrée en fonctionnement et, puisque nous voulons avoir une force de frappe, éventuellement, sur les crédits nécessaires à son achèvement.

Quant au prototype de moteur sous-marin, à terre, je voudrais que l'assurance nous soit donnée, d'une façon aussi explicite, que nous n'aurons pas encore affaire à un nouveau Q 244. Pas un mot ne nous est dit sur le combustible que l'on entend utiliser. On sait que l'uranium naturel est à proscrire. Sur les neuf projets de réacteurs pour sous-marins connus dans les pays du Marché commun, cinq sont à l'étude en Allemagne. Les projets de nos partenaires sont tous conçus en prévision de l'emploi de l'uranium enrichi. J'ai fort heurcusement de sérieuses raisons de penser que notre unique projet l'est aussi.

Voilà, me semble-t-il, monsieur le ministre, un ensemble de remarques qui appelle des justifications plus détaillées quant à l'utilisation des crédits dont j'ai parlé. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Biaggi. (Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite.)

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'ai pas rencontré depuis six mois un seul officier d'active sans qu'il m'exprime son amertume, son découragement et souvent sa colère.

Je ne vous parle pas de ceux-là qui, pour rester fidèles à leur serment, sont sortis, non sans excuse et suivant d'illustres exemples, du cadre étroit de la légalité. Je ne parle pas non plus de ceux de nos officiers, souvent les plus brillants par leur

spiritualité et par leurs états de service, qu'une détestable épuración a chassés d'une armée dont ils restent l'honneur. Je vous parle de ceux qui demeurent. Leur thème le plus courant se résume en une phrase : Il n'y a plus d'armée française.

Je crains hélas ! que ce ne soit vrai.

Les causes de ce malaise universellement reconnu sont facilement reconnaissables.

L'armée française n'a pas de doctrine. L'armée française n'a plus d'âme. Comment voulez-vous que son unité, sa foi, son allant aient résisté à trois ans d'une politique de doute, d'incertitudes, de contradictions, dont vous n'êtes pas le seul responsable, monsieur le ministre, loin de là, mais dont votre département ministériel ressent tout spécialement les conséquences ?

Chose affreuse, mes chers collègues, les officiers et les soldats français ne savent plus, aujourd'hui, où est le devoir, où est l'honneur.

**M. Philippe Danilo et M. Pierre Gamel.** Mais si !

*A gauche.* Il ne faut pas exagérer !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Ou voit bien que vous ne leur parlez pas souvent à cœur ouvert !

Voici un exemple entre mille des drames qui secouent l'armée. Hier, les campagnes que l'on sait, menées contre l'armée, sous prétexte de tortures, ont entraîné des inculpations, des suspensions à l'encontre d'officiers valeureux. Aujourd'hui vient d'être nommé sous-directeur de la gendarmerie et de la justice militaire un officier contre lequel pèsent les plus précises et les plus graves accusations.

**M. Philippe Danilo.** Vous insultez l'armée !

**M. Pierre Messmer, ministre des armées.** Monsieur Biaggi, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des armées, avec la permission de l'orateur.

**M. le ministre des armées.** Je ne peux pas laisser M. Biaggi jeter un soupçon aussi grave sur le sous-directeur de la gendarmerie.

Si M. Biaggi connaît des faits précis et peut me les rapporter, je suis tout prêt à l'entendre. Mais il n'est pas admissible qu'à la tribune de cette Assemblée une accusation aussi grave soit portée contre un homme qui a toujours parfaitement servi et la gendarmerie et la République. (Applaudissements au centre et à gauche.)

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Monsieur le ministre, j'ai assisté à ce débat dans son entier.

Ce matin, un député — qui est d'ailleurs ici présent — a jeté dans le débat, du haut de cette tribune, des noms d'officiers et de sous-officiers. Vous n'avez pas alors protesté.

**M. Philippe Danilo.** Bien sûr, ce que disent les communistes n'intéresse pas le ministre.

**M. le ministre des armées.** Si, je l'ai interrompu !

**M. Fred Moore.** Mais M. Biaggi n'entend que ce qu'il veut !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Monsieur le ministre, que vous courriez l'un de vos subordonnés, cela prouve que vous avez le sens de la hiérarchie et de vos responsabilités. Je ne peux que vous en féliciter.

**M. Albert Bignon.** Vous êtes en bonne compagnie, monsieur Biaggi.

**M. le président.** Monsieur Biaggi, veuillez continuer et ne pas répondre aux interruptions.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Je préfère en effet ne pas répondre à cette interruption, mais je pourrais m'en expliquer ailleurs avec celui qui l'a lancée et je ne crois pas qu'il sortirait vainqueur de ce tournoi. (Interruptions au centre.)

Mais, puisque sans que j'aie prononcé de nom, tout le monde sait de qui il s'agit, je veux aller jusqu'au bout de mes explications, qui seront d'ailleurs brèves.

Il ne s'agit pas en effet d'accusations vagues, d'une campagne confuse. Vous me permettez, monsieur le ministre, d'en parler ici sur le plan « technique », si je puis dire, et sans passion.

Le 27 septembre dernier, un journal d'opinion, la *Nation française*, a publié le texte d'une lettre adressée au colonel D'Arros, que j'ai à mon dossier.

**M. Jacques-Raphaël Leygues.** Et alors ?

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Rassurez-vous, je produirai aussi les autres pièces, notamment le démenti de la délégation générale.

Je veux simplement poser le problème, car le problème est posé et jusqu'à présent il reste entier.

Voici le texte de la lettre dont je parle :

« Que vous, colonel de l'armée française, qui plus est colonel d'une arme d'élite, consentiez à présider aux tortures que vos tueurs infligent à des Français dont le seul crime est d'aimer leur pays, cela est inexplicable. Que vous consentiez à souiller votre uniforme du sang des mères de famille telles que Mme Salasc, ou de femmes dont le passé militaire est pour le moins aussi brillant que le vôtre, tel que le capitaine féminin Luccheti, ce n'est pas pensable. »

Ces accusations, illustrées par deux cas bien précis, celui de Mme Salasc et celui de Mme Luccheti, exigeaient impérieusement, à mon sens, soit un démenti formel et l'ouverture de poursuites pour diffamation, soit l'ouverture d'une information judiciaire aux fins de vérification de ces faits.

Dans ces deux hypothèses (*Interruptions au centre*)...

Dans ces deux hypothèses, dis-je, suivant les règles en vigueur dans l'armée, l'initiative appartenait au seul ministre des forces armées.

Or le démenti n'est pas venu de vous, monsieur le ministre, mais de la délégation générale et, plus particulièrement, de M. Securani qui, dans un communiqué, à la fois partiel puisqu'il n'y était pas question du cas Luccheti et surabondant puisqu'il traitait du cas Gimembre auquel personne n'avait fait allusion, avançait que Mme Salasc avait été hospitalisée pour des raisons tout autres que des mauvais traitements.

Et aussitôt, ce démenti était mis à néant, en tout cas pour tout homme d'honneur, par le communiqué de dix professeurs et médecins de la faculté d'Alger qui tiennent à préciser, notamment — car je ne veux point vous lire ce document intégralement — que le certificat médical divulgué au cours de cette conférence, ne concernait que le motif d'admission en milieu chirurgical, et à protester contre l'usage qui en a été fait.

Le problème, devant l'opinion, demeure donc : Mme Salasc a-t-elle été l'objet de sévices ? Les responsabilités du colonel Debrosse sont-elles engagées ? Et notez, monsieur le ministre, que je n'affirme rien. Je pose simplement la question.

**M. Philippe Danilo.** Demandez une place de concierge !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Le cas de Mme Luccheti, en tout cas reste entier et ce cas est particulièrement douloureux car il s'agit d'une femme capitaine de l'armée française aux brillants états de services.

Je ne la défends pas ici seulement parce qu'elle est ma compatriote, mais parce que le service social de l'armée a refusé de s'occuper d'elle alors qu'elle était conduite à l'hôpital Mustapha à la suite des traitements qui ont accompagné son interrogatoire. Etant militaire, elle a été réclamée par l'hôpital Maillot ; entre temps elle avait subi des examens très complets et, vingt-quatre heures après le refus des médecins de la transférer à l'hôpital Maillot et alors qu'elle était en train de subir une perfusion, elle fut emmenée *manu militari* à neuf heures du soir à l'hôpital Maillot où, le lendemain matin, malgré l'avis des médecins, elle fut embarquée sur un avion spécial pour Villacoublay de sorte qu'on l'a retrouvée quinze jours après à la Roquette.

Le cas Luccheti demeure donc et va même probablement être remis en vedette par une nouvelle lettre du général Salan que j'ai reçue ainsi qu'un certain nombre de mes collègues. (*Murmures au centre et à gauche.*)

**M. le ministre des armées.** Monsieur Biaggi, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre des armées.** Je pense que ces deux cas sont les deux principaux que vous voulez citer.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Ce sont les seuls.

**M. le ministre des armées.** Si ce sont les seuls, il est par conséquent normal que je prenne, avec votre autorisation, la parole dès maintenant.

En ce qui concerne le premier de ces cas, une enquête est effectivement ouverte et elle donnera des résultats que je ne saurais prévoir.

Mais, dès maintenant, je peux affirmer que rien ne met en cause personnellement le colonel Debrosse.

En ce qui concerne le deuxième cas, il s'agit effectivement d'une femme qui est officier dans l'armée française.

Vous savez aussi quelles ont été les raisons de son arrestation.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Je les ignore et je veux les ignorer. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

**M. le ministre des armées.** Eh bien ! Je ne vous les donnerai pas précisément, mais elles sont suffisamment sérieuses pour que personne ici ne puisse avoir de doute sur la régularité de son arrestation.

Si, au surplus, nous avons transféré Mme Luccheti dans un hôpital militaire, d'abord, et en métropole, ensuite, c'est parce que, dans l'hôpital civil où elle était en traitement, une évasion était préparée pour la nuit suivante.

Nous en avons eu la preuve. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** En tout cas, il est plus normal — je pense — avec les moyens immenses dont vous disposez de déjouer une évasion que de transporter une femme, malgré l'avis des médecins, alors qu'on lui faisait une perfusion.

**M. le ministre des armées.** Non pas « malgré » mais conformément à l'avis des médecins militaires.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Précisément, j'y viens.

Si j'ai entendu, sur certains bancs, des exclamations et des ricanements, je pense que personne, même sur ces bancs, ne me suspectera de connivence avec le général Raoul Salan. (*Exclamations et rires au centre.*)

Un homme qui fut l'un des maîtres à penser de la Résistance et qui fut même, si je suis bien informé, le père de notre Constitution — j'ai nommé M. Maxime Blocq-Mascart auquel tous les membres du Gouvernement et tous les membres de cette Assemblée peuvent rendre hommage car, peu ou prou, nous lui devons tous quelque chose — a présenté ces jours derniers à l'opinion un triptyque : les députés, Salan et nous. Je dois dire que, si je devais quitter le premier groupe, je me rapprocherais certainement plus du troisième, c'est-à-dire de l'équipe dont parle M. Blocq-Mascart, que du second, sans le négliger ni le mépriser car il n'est ni négligeable ni méprisable, comme l'établissent tous nos débats d'hier. Et je suis d'autant moins suspect que, le jour même où le général Salan portait en fait le général de Gaulle au pouvoir en proclamant son nom sur le forum, il me mettait, moi, en prison. (*Rires sur divers bancs.*)

Je ne passerai donc pas pour un féal de celui qui fut appelé un féal de haute qualité.

*A gauche.* A vérifier !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Je pense cependant que l'envoi de cette lettre — je cherche des yeux M. Pasquini, mais comme je ne le vois pas, je prie les collègues de son groupe de lui transmettre ma pensée — peut être le prélude à une réconciliation dont je ne pourrai que me féliciter et à laquelle je convierai très volontiers tous les bons Français, y compris M. Pasquini... et beaucoup d'autres.

Voici un extrait de cette lettre :

« Les exemples tragiques se multiplient. Est-il besoin de rappeler les conditions dans lesquelles des jeunes patriotes comme Daudet et Descamps viennent de trouver la mort dans des prisons françaises?... »

« Qui plus est, des médecins militaires apportent leur concours actif pour de basses opérations de police. Ainsi, le capitaine féminin Luccheti, en traitement à l'hôpital de Mustapha, à Alger, à la suite des odieux et humiliants sévices qu'elle a subis, était l'objet d'un véritable enlèvement qui a revêtu la forme d'une véritable opération militaire et s'est effectué contrairement à l'avis formel des professeurs traitants, avec la participation active et dénuée de tout fondement médical du médecin capitaine Barbier, la complicité des médecins colonels chef de l'hôpital Maillot et chirurgien chef du premier blessé. Mme Luccheti a du être transportée en service de réanimation à son arrivée à l'hôpital Maillot, vers vingt-trois heures, avant d'être transférée sur Paris où elle est incarcérée maintenant à la prison de la Petite-Roquette. »

**M. Jean-Paul Palewski.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Biaggi ?

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Volontiers !

**M. le président.** La parole est à M. Palewski, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean-Paul Palewski.** Je vous remercie, monsieur Biaggi, de votre courtoisie, et je me dois de dire à nos collègues qu'un exemple douloureux m'a permis de connaître la haute conscience, la valeur professionnelle, le patriotisme des médecins militaires dont il est question...

**M. Gilbert Devize.** Vous n'êtes pas le seul !

**M. Jean-Paul Palewski.** ... et je ne veux à aucun prix (*Vives interruptions à droite et au centre droit*) que, du haut de cette tribune, on puisse accuser les médecins militaires.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Il ne s'agit pas de ça !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Sur l'hommage à rendre au corps des médecins militaire, monsieur Palewski, je suis d'autant plus de votre avis que je compte, dans ma propre famille, beaucoup de médecins dont plusieurs sont officiers de réserve, voire d'active, dans les services de santé militaire ou navale.

On ne saurait trop dire que, si des reproches peuvent être justement faits à certains d'entre eux, il ne s'agit en rien de faire rejaillir leurs fautes sur l'ensemble d'un corps qui fait l'admiration de tous et même des médecins civils.

Mais, monsieur le ministre, et ici je m'adresse à vous en tant que député certes, mais si vous le permettez, d'officier à officier.

Que dois-je répondre à ces officiers, mes camarades, dont plusieurs ont laissé sur le champ de bataille du sang, quelquefois un membre, en tout cas toute leur jeunesse, quand ils m'écrivent :

« Ceux d'entre nous qu'une presse infâme a entraînés dans la boue pour avoir soi-disant torturé des assassins et des ennemis de notre patrie ont été inculpés et mis au ban de l'opinion. Pour avoir torturé, fait ou laissé torturer des femmes qui n'avaient, jusqu'à preuve contraire — d'ailleurs, Mme Salasc n'est pas même inculpée à ce jour — commis d'autre crime que de vouloir rester françaises sur une terre française, le colonel Debrosse est nommé sous-directeur de la gendarmerie, arme d'élite, dont les missions très délicates imposent au premier chef que, comme la femme de César, elle ne puisse pas être soupçonnée. »

« Voilà un des drames qui rongent et détruisent l'âme de notre armée. »

Quant à la doctrine qu'il faut à notre armée, je me garderais d'y insister après tout ce qui a été dit ce matin par les rapporteurs et plusieurs orateurs. Je voudrais seulement et brièvement affirmer ici que la doctrine de la guerre subversive, la doctrine d'emploi de notre armée dans cette guerre sont la doctrine et l'emploi nécessaires, aujourd'hui et demain.

Face aux menaces sans précédent que font peser sur tout l'Occident les ambitions affichées et les entreprises constantes des Soviétiques, la seule riposte, c'est d'organiser l'armée et la nation en vue de se défendre, c'est de préparer l'armée à porter, au besoin et en toutes occasions, la guerre subversive chez l'ennemi. Le monde soviétique a ses contradictions comme le monde occidental et quand il pleut chez nous, il pleut aussi chez l'ennemi.

Ne croyez pas, monsieur le ministre, que la doctrine de la guerre subversive et l'action psychologique soient un simple « savoir-faire limité et expéditif », que l'on stigmatise, aux « étranges petites lucarnes », mais que l'on est bien heureux de retrouver pour faire voter « oui » quitte à avouer, dix mois après, que la majorité obtenue était fallacieuse puisque l'on proclame aujourd'hui que le F. L. N. est assuré d'avoir pour lui les sentiments de la majorité de la population musulmane !

**M. Abbès Moulessehoul.** Oui !

**M. Mustapha Deramchi.** Non !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Monsieur Moulessehoul, je vous oppose un démenti formel !

En tout cas, que vous osiez prétendre dans cette Assemblée que ceux qui, depuis sept ans, n'ont employé d'autres moyens pour dominer la population et la mettre à leur merci que les assassinats et les égorgements...

**M. Abbès Moulessehoul.** Et les vôtres ?

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** ... ont la confiance de la population, vous déshonore à tout jamais et devrait vous disqualifier définitivement.

Pour produire des affirmations de cette nature, il faut simplement oublier comment le F. L. N. est arrivé à contrôler une partie de la population musulmane et oublier surtout, monsieur Moulessehoul, qui êtes un des élus du 13 mai...

**M. Abbès Moulessehoul.** Non !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** ... que, pendant la période de la grande fraternisation, le F. L. N. n'a pas été capable de lancer une seule grenade dans un des rassemblements, immenses et fraternels, qui faisaient alors de l'Algérie et de la France une nation unie, dressée pour remporter la victoire de la fraternité sur les assassins dont vous semblez ici vous faire le porte-parole. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

**M. Abbès Moulessehoul.** Et de qui êtes-vous le porte-parole aujourd'hui, monsieur Biaggi ?

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Connaître, monsieur le ministre, répandre, appliquer la doctrine de la guerre subversive pour la défensive comme pour l'offensive, c'est la seule chance de l'Occident ; l'emploi de l'arme atomique elle-même n'est aujourd'hui qu'un moyen de la guerre psychologique.

Monsieur le ministre, l'Assemblée nationale attend de vous, elle attend de vos états-majors et de vos services que vous donniez à notre armée une doctrine ferme, une doctrine d'aujourd'hui et de demain et aussi que vous reforgiez l'âme de notre armée. Mais je crains, hélas ! que cette tâche ne puisse être menée à bien, malgré toute votre bonne volonté, lorsqu'on s'acharne en haut lieu à détruire à la fois l'âme et la doctrine de l'armée française. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Moynet.

**M. André Moynet.** Mesdames, messieurs, mon prédécesseur a parlé des officiers d'active et de leur état d'âme.

Depuis le 2 septembre 1939, en tant qu'officier d'active — je suis toujours officier d'active hors cadre — je me suis trouvé mêlé à tous les problèmes de la défense nationale :

Jusqu'à la libération de la France comme combattant sur les fronts de France, de Grande-Bretagne, d'Afrique et de Russie ;

Après 1946 comme député commissaire de la défense nationale.

Mais, depuis cette date, je n'ai jamais vu un gouvernement et son ministre des armées confrontés à un ensemble aussi important, si on grave, de problèmes, de difficultés, de décisions à prendre.

Monsieur le ministre, nous connaissons tous ici votre courage, votre patriotisme éprouvé depuis longtemps ; nous apprécions aussi la rigueur morale et l'honnêteté intellectuelle dont vous donnez chaque jour la preuve dans l'accomplissement de votre lourde tâche.

Pour répondre à ces qualités, mon exposé sera celui de ma conscience alliée au sens des réalités.

Au centre de ce drame, qui peut opposer les meilleurs, se trouve l'Algérie, dont, en définitive, tout dépend.

C'est en 1956, année où volontairement je passai plusieurs mois en Algérie à exécuter des missions dans les Aurès et les Nennentchas, que j'ai senti l'issue inéluctable de ce problème primordial.

En premier lieu, l'ancien combattant que j'étais, et qui avait opéré sur tant de fronts divers, a jugé qu'une seule victoire militaire totale était à la fois insuffisante et impossible.

Dans le domaine purement militaire, jamais personne ne pourra me convaincre de l'intérêt tactique du quadrillage, qui mettait une armée supérieure en nombre et surtout en moyens de déplacement dans la position d'assiégés dans des fortins moyenâgeux.

Mais je comprenais que la guerre d'Algérie était avant tout sociale, morale et politique.

**M. Abbès Moulessehoul.** Et humaine !

**M. André Moynet.** On n'a pas manqué de remarquer à ce sujet — j'en appelle aux anciens qui siègent sur ces bancs — que les plus féroces tenants de l'intégration étaient à l'époque les plus farouches adversaires des différents plans proposés qui y conduisaient (*Applaudissements au centre et à gauche*)...

**M. Abbès Moulessehoul.** Très bien !

**M. André Moynet.** ... depuis le collège unique jusqu'à la loi cadre.

A cette époque, les Musulmans travaillant dans la métropole bénéficiaient des salaires et des avantages sociaux que leurs parents ou amis étaient loin de percevoir pour les mêmes travaux exécutés en Algérie.

Plus grave encore, les dizaines de milliers d'appelés venus du fond de nos provinces métropolitaines pour défendre ce qu'ils considéraient comme des départements français ne pouvaient manquer de remarquer — et souvent ils s'en indignaient — les différences profondes des modes de vie et d'exploitation

en métropole et en Algérie. On peut bien dire que ces différences étaient telles qu'elles faisaient apparaître trois communautés, humaines, sociales et fiscales distinctes : les Musulmans, les Européens d'Algérie et les Français de la métropole.

Et, au milieu, notre armée pour exécuter une œuvre de pacification difficile, sinon impossible.

Sans insister sur le fait qu'aujourd'hui les deux ailes naturelles de l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, sont indépendantes et que l'Afrique équatoriale et l'Afrique occidentale française sont devenues elles aussi des Etats libres, de toute façon et même en considérant le cas de l'Algérie comme particulier, une guerre et surtout une guerre subversive appuyée par une politique internationale, conjuguée et alliée contre ce qu'il convient d'appeler la colonisation, se gagne très vite, ou aboutit aux plus grands troubles.

Ce fut le cas en 1950 au moment où la guerre civile — tous les anciens peuvent s'en souvenir — fut évitée de justesse par la présence du général de Gaulle. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Ce qui fut grave en 1958, c'est que la très grande majorité des Français, des deux côtés de la Méditerranée, crurent que, seule, l'immense renommée nationale et internationale du général de Gaulle suffirait à pacifier et à intégrer l'Algérie à la France.

C'était, évidemment, minimiser les difficultés d'une solution unique mais indéniablement, aujourd'hui, les appétits anciens et nouveaux sont déchainés. La simple division d'hier a proliféré. Il y a autant de partisans politiques et passionnés que de positions humaines et sociales. Les pires excès se commettent et, évidemment, détériorent chaque jour tout espoir de solution.

Il n'est d'ailleurs qu'une seule solution, démocratique et républicaine, que presque tous ici nous avons admise, votée et fait voter. Il ne peut être question de revenir sur l'auto-détermination. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Pour y parvenir, il faut encore, me dit-on, des négociations.

Mais, monsieur le ministre, et je m'adresse à vous en tant que représentant du Gouvernement tout entier, faites vite car il en est des combats diplomatiques comme de la guerre, la lenteur et les retards tuent les espoirs, renforcent les oppositions, déchainent les passions, conduisent aux pires déchirements. (Mouvements divers.)

L'armée, force vive d'une nation qui veut défendre la paix, l'armée, acteur principal du drame algérien, représente l'exemple des pires déchirements dans le sens le plus noble du terme, de véritables cas de conscience.

N'essayons pas de minimiser ce problème, ne jouons pas les vaudevilles en prévoyant, comme seul remède, l'indispensable revalorisation de la condition militaire.

Le moral de l'armée est atteint, et, pour ne pas laisser le mal s'aggraver, il faut sonder la plaie. Une armée maintient sa foi et son unité, certes dans la discipline, mais surtout dans la victoire.

Or, 1940 pèse toujours. 1945 ne fut une victoire que par la très modeste participation de déserteurs d'hier devenus, contre tout espoir raisonnable de la grande majorité des Français, occupés, les libérateurs du jour.

Depuis, la situation faite à l'armée n'a fait que s'aggraver, alors que les populations s'installaient dans le confort, sinon d'une paix revenue, du moins d'un pays délivré de l'occupant. Depuis cette date, on a demandé à l'armée de se battre sans cesse et parfois contre ses frères d'armes d'hier, spécialement en ce qui concerne l'Algérie. Pis encore, on lui demandait d'infirmer, à ceux qu'on ne pouvait qualifier d'ennemis, les rigueurs inhumaines de la guerre, pendant que, dans le même temps, les responsables politiques, pressés par les conditions intérieures et extérieures, ne pouvaient se refuser à des mesures de temporisation et de conciliation.

En un mot, le pouvoir ne couvrait pas l'action de l'armée.

Depuis 1945, alors qu'en métropole nous vivions de mieux en mieux, l'armée n'a cessé de lutter, de souffrir, de donner son sang pour, hélas ! des causes perdues.

1940 fut une blessure presque mortelle. Dien-Bien-Phu en fut une autre.

Après sept ans de lutte en Algérie, de combats difficiles et sanglants, sans que leur action soit appuyée par le pouvoir, placés au milieu de mouvements extrémistes qui ne cherchent qu'à s'entre-tuer et dont ils ne peuvent apprécier les mobiles exacts, pouvons-nous être surpris que des soldats à qui l'on refuse la victoire et ses honneurs, qui voient leurs sacrifices devenus vains en arrivent à se demander simplement, sans souci de leurs intérêts, où se trouve leur devoir ?

Conduits par certains chefs dont la République, trop bonne fille, avait en partie satisfait les ambitions, d'ailleurs plus politiques que militaires, ne comprenez-vous pas que, dans l'ambiance de toute leur vie de combats, ces hommes aient pu être troublés ?

Il faut refaire — ce n'est pas un but, mais un moyen indispensable — l'unité de l'armée. Là aussi, il y a urgence. Et il n'est qu'une solution démocratique et républicaine : Ne laissez pas impunis les meneurs de l'illégalité, mais surtout réhabilitez les humbles combattants qui, depuis vingt ans, n'ont connu que la guerre et qui n'ont comme remerciements de leur sacrifices que des légions d'honneur accrochées à la porte de leur geôle.

« L'union fait la force », dit le proverbe. Cependant, monsieur le ministre, ne vous contentez pas de ressouder vos armées. Reunissons nos accords avec nos alliés qui jouent un rôle important dans notre vie actuelle et future. Je pense notamment à l'alliance atlantique dont je dirai un mot, alliance qui, au fil des années, s'est usée en apportant à la France deux grandes déceptions.

En premier lieu, nous étions fiers de l'action humanitaire apportée par notre pays aux territoires les plus abandonnés par la nature et la civilisation. Aussi lorsque sous la pression des Soviétiques aux mains encore rouges du sang de la Hongrie, le qualificatif honteux de « colonialiste » fut attaché à notre œuvre, nous avons pu être ulcérés de l'attitude de nos alliés, y compris les Etats-Unis d'Amérique qui, pourtant, n'ont pas encore su donner à la question d'autre réponse que la ségrégation raciale et la violence, dans leurs Etats du Sud.

Deuxièmement, sur le plan à la fois politique et militaire, la France était traitée en parente pauvre. Elle était exclue de toute décision importante, car elle n'avait pas l'honneur de faire partie de ce qu'on appelle le « club atomique », que je dénoncerai plutôt aujourd'hui comme étant le syndicat du crime.

Néanmoins, sans amertume, nous devons renforcer cette alliance, d'autant plus fermement que nous détenons la clé du problème atomique. Et si nos alliés se montrent souvent peu compréhensifs, du moins peuvent-ils, aujourd'hui, mieux juger des résultats de leur politique et de l'interconnexion de nos intérêts.

Je ne prendrai qu'un exemple.

Le sang vital d'une guerre tactique moderne, telle que la décrivait ce matin M. le président Paul Reynaud, c'est le pétrole. Pour cela, sur le front occidental, l'O. T. A. N. a fait installer un pipeline destiné à alimenter toute la ligne du front, depuis les raffineries de Lavera jusqu'au cœur de l'Allemagne, le Sahara, bien sûr, grâce aux efforts français, étant considéré comme la source.

Mais qu'advierait-il si, par démagogie internationale de nos alliés ou, pis, pour des intérêts qui n'oseraient jamais s'avouer, la France n'était plus présente au Sahara et dans les bases stratégiques d'Afrique du Nord ?

Alors, monsieur le ministre, soyez ferme avec nos alliés, mais ne fermez pas la porte.

En dernier lieu, je traiterai de notre armement, qui est certainement le chapitre le plus « explosif », puisqu'il tourne autour de l'atome et de ses emplois militaires.

Dans ce domaine éminemment scientifique, certes, nous devons rendre un hommage mérité à tous ceux qui, parlant avec un immense retard, sans aucune aide de nos alliés, ont su combler partiellement ce retard et, de ce fait, redonner une certaine autorité à la voix de la France. Mais attention ! Ne nous laissons pas aller à de vains espoirs.

Avant de disposer d'une arme atomique équivalente à celle des pays plus riches que nous, que de chemin à parcourir, que d'embûches, d'aléas, de délais et surtout d'efforts financiers impossibles à chiffrer !

De plus, la conscience et la raison nous persuadent que l'emploi nucléaire stratégique serait un tel crime devant l'humanité anéantie, son champ de dévastation serait tel que l'on peut espérer que les armes nucléaires ne seront pas employées sur le plan stratégique.

Par contre, cela ne veut pas dire que les armes tactiques nucléaires ne régneront pas sur les champs de bataille en cas de conflit. Cette thèse convient d'ailleurs à nos possibilités, et c'est dans ce sens que la sagesse et la raison nous commandent de nous orienter.

Il convient, après un an d'expérience, de prendre deux décisions :

D'abord, développons nos moyens déjà acquis, c'est-à-dire miniaturisation de la bombe, mise en service accélérée des plateformes aériennes, maritimes et terrestres, des porte-engins offensifs et défensifs, mise en fabrication plus importante de nos engins sol-sol, air-sol, mer-sol, où nous connaissons de grands

succès et qui équipent déjà et équiperont de plus en plus les forces européennes et même américaines.

D'autre part, travaillons à la mise en série d'armements qui font notre renommée : les *Mirage*, l'*Atlantique-Oton*, l'*Alouette*, l'*Etendard*, l'*Alysée*, etc., qui sont tous des appareils de classe internationale. Monsieur le ministre, vous nous avez dit ce matin que nous en avions vendu pour plus de 150 milliards à nos alliés. Il faut y ajouter 50 milliards pour la *Caravelle*. A ce sujet, je ne saurais trop insister, comme l'a déjà fait ce matin mon ami M. Schmitt, sur le lancement de la *Super-Caravelle*, qui sera demain, dans le cadre de notre défense, le porte-engins aérien dont nous avons tant besoin.

Cela ne veut pas dire que nous ne puissions pas être plus ambitieux, et l'exemple de Pierrelatte ne doit pas nous rebuter.

Car — et je m'adresse au président Paul Reynaud, dont j'approuve en grande partie l'intervention — nous ne seulement dans l'Europe de demain nous ne serons plus seuls, à condition d'avoir quelque chose au départ, mais nous ne devons pas uniquement penser aux études et recherches atomiques dans le cadre de l'armement.

Dieu merci, la guerre est encore une hypothèse, et dans un pays moderne nous nous devons d'assurer aux générations suivantes les possibilités d'emploi de l'énergie nucléaire dans un cadre pacifique.

Mais il faut trouver une solution aux dépassements de crédits que risquent fort d'entraîner ces études et recherches, car la loi de programme a malheureusement prévu qu'ils seraient pris sur le budget du ministère des armées.

Or, vous ne pouvez accepter, monsieur le ministre, que les suppléments de crédits demandés à ce titre soient accordés au détriment des armées.

La conclusion de cet exposé, dont la lettre première est A, puisqu'il a traité de l'Algérie, de l'armée, de l'alliance atlantique, de l'armement et de l'atome, appelle des réponses.

A mon sens, il n'existe d'ailleurs qu'une réponse, celle de la politique que nos anciens avaient instaurée dans le monde, c'est-à-dire une réponse démocratique.

Faites respecter les lois de la République et châtiez les meneurs des hors-la-loi. Mais que l'exemple soit donné de haut en bas. Une république est la représentation du peuple et le Parlement est le lien obligatoire qui doit exister entre ce peuple et le pouvoir.

Dans cet esprit, vous vous assurerez le concours de tous les vrais républicains et de ceux qu'ils représentent. Par cette politique, les problèmes s'aplaniront et vous offrirez aux yeux du monde qui nous regarde le spectacle du vrai visage de la France. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Frys. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Joseph Frys.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, après la loi de programme militaire dite « de la force de frappe » et la loi de programme sur la recherche pour des actions concertées, il apparaît naturel de penser que pour débattre utilement de la défense nationale, il convient de placer le débat sous le signe de la puissance atomique.

En conséquence, la tâche essentielle au cours des prochaines années est de développer un potentiel scientifique et technique, civil et militaire, capable de faire prendre à notre pays son rang dans le développement prodigieux de la force mise au service de la nation. C'est notre grande œuvre maintenant en marche.

Ce qui importe, c'est de miser sur les armes dites totales beaucoup plus qu'on ne l'a fait.

Cette option est une des grandes nouveautés de notre époque. Elle n'est que l'amorce d'une prise de conscience qui est déjà plus forte et plus lucide, plus contraignante aussi, du fait capital de cette entrée de la puissance des sciences dans la politique et dont nous commençons à apercevoir les conséquences.

Chacun se rend compte que les sciences et les techniques jouent dans la défense nationale un rôle grandissant. Nous y cherchons une sauvegarde à nos inquiétudes pour l'avenir.

On peut considérer comme très important que des physiciens et des ingénieurs posent des problèmes longtemps réservés aux militaires et aux pouvoirs politiques.

Voilà pourquoi il est temps d'établir des contacts constants entre les organismes chargés de nous fournir la puissance et ceux qui légifèrent. Si le problème de la responsabilité de ceux qui gouvernent et légifèrent à l'égard des hommes qu'ils dirigent, qu'ils utilisent, qu'ils informent, pouvait être résolu par le seul pouvoir exécutif, alors serait confirmé et justifié le règne du secret au seul service de l'exécutif.

Il est de l'intérêt de la nation que s'établisse une véritable association des scientifiques, civils et militaires, et des politiques pour la défense nationale qu'ils ont à construire ensemble. Pourquoi établir des règles de secret et des rideaux infranchissables, alors qu'il apparaît possible d'obtenir l'adhésion pour une efficacité plus précise dans un climat de compréhension et de collaboration ?

J'ai interrogé de hautes personnalités scientifiques. Elles sont unanimes à déclarer que, dans l'état actuel de nos connaissances, le secret dont s'entourent les organismes scientifiques de la défense nationale n'est que la reconnaissance de l'ignorance de ce qui est connu des grandes puissances. Il y a, en fait, très peu de secret. Le secret est le plus souvent le mot invoqué pour masquer les difficultés rencontrées dans le « comment faire ? » ou les erreurs.

Le Gouvernement conviendra que l'Assemblée, considérée comme responsable des lois et du budget de la défense nationale, ne peut plus, sur des problèmes fondamentaux, être mal informée, l'étant seulement à l'occasion de l'ouverture des crédits, de manière à la faire s'aligner sur une sorte de raisonnement établi d'avance, alors qu'il s'agit de réaliser notre véritable promotion de grande puissance.

Il est étrange de constater que le Gouvernement semble tout faire pour préparer le Parlement à ne pas comprendre ce qu'il ne comprend pas et lui demande, dans le même temps, un chèque en blanc.

Nous avons aussi à veiller à ce que la défense nationale ne tombe pas dans le travers fréquent où celui qui commande s' imagine facilement qu'il parle au nom d'une puissance supérieure et incarne la nation à lui seul.

Aujourd'hui, chacun sait qu'il ne peut être question de sous-marin atomique tant que nous ne serons pas en mesure de fabriquer la matière fissile — en l'état de nos connaissances, l'uranium 235 — et le réacteur pour la propulsion. Il est effarant d'avoir cru et laissé croire qu'il suffisait de mettre en chantier une coque de sous-marin dit atomique, alors que nous n'avons ni le réacteur, ni la matière fissile, c'est-à-dire rien de valable.

Je prie M. le ministre de bien vouloir faire connaître les sanctions qui ont été prises à l'égard des responsables des milliards gaspillés pour la coque inutilisable qui pourrit à Cherbourg.

**M. René Schmitt.** Non, elle ne pourrait pas !

**M. Joseph Frys.** Je serais très satisfait d'entendre M. le ministre assurer que des rapports fréquents sur l'état des travaux et études menées par les organismes chargés des réacteurs pour la propulsion des sous-marins et la mise au point des engins et fusées seront à la disposition des membres de la commission de la défense nationale.

Le Parlement et l'opinion demandent de ne plus être laissés dans l'ignorance quasi totale des problèmes atomiques intéressant la défense nationale. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bignon. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Albert Bignon.** Mesdames, messieurs, après les orateurs qui m'ont immédiatement précédé, je m'excuse de revenir à un sujet plus terre à terre, mais aussi, pour ce qui concerne la commission de la défense nationale, très important car il touche au moral de l'armée et, particulièrement, au moral du corps des sous-officiers.

La commission de la défense nationale a, en effet, décidé de vous demander de voter, en l'état, contre le titre III du budget, c'est-à-dire contre les dispositions relatives à la revalorisation de la condition militaire.

Nous avons pris cette décision, monsieur le ministre, parce que nous avons la conviction que le département des finances n'a pas tenu les promesses solennelles qu'il fit à deux reprises devant les assemblées.

**M. Henry Bergasse, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Très bien !

**M. Albert Bignon.** Vous connaissez tous le problème. Il a été maintes et maintes fois évoqué devant l'Assemblée nationale. Il existe, dans notre armée, un grave malaise qui provient de l'insuffisance des traitements des sous-officiers.

La conséquence en est que les rengagements diminuent à une cadence accélérée. J'ai déjà eu l'occasion, lors de l'examen du collectif, en juillet dernier, de signaler que le nombre des rengagements était tombé de 3.800 en 1955 à 1.010 en 1960. Et quand ce collectif est revenu devant nous en troisième lecture, alors que je rentrais d'une mission en Algérie, j'ai souli-

gné, avec plusieurs collègues, qu'une des principales préoccupations des commandants des unités en opérations était précisément la question de l'encadrement. Tous nous avaient dit leur inquiétude devant cette disparition progressive des sous-officiers qui posait aux officiers au combat des problèmes très graves. (Applaudissements.)

**M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Très bien !

**M. Albert Bignon.** En effet, si j'en crois les chiffres qui nous ont été communiqués par le ministre des armées, à la demande de la commission de la défense nationale et spécialement de son président M. Bergasse, l'armée de terre accuse actuellement un déficit, dans son effectif de sous-officiers, de près de 10 p. 100. Bien entendu, je n'aurai pas l'outrecuidance de contester ce chiffre officiel. Pour l'artillerie, le regretté président François Valentin — dont je salue très respectueusement la mémoire — avait indiqué qu'il existait, par rapport à l'effectif théorique des sous-officiers d'artillerie, un déficit de 25 p. 100. Dans l'armée de l'air, les départs volontaires sont les suivants : 55 p. 100 pour les adjudants-chefs, 67 p. 100 pour les adjudants, 65 p. 100 pour les sergents-chefs, 77 p. 100 pour les sergents.

J'ai eu l'occasion de demander au nom de la commission de la défense nationale, quel était le chiffre des rengagements dans une spécialité particulièrement coûteuse de notre armée de l'air et de notre marine, je veux parler des électroniciens.

Il paraît que la formation d'un électronicien revient à environ 1.500.000 anciens francs par an.

**M. le ministre des armées.** C'est exact !

**M. Albert Bignon.** Ces spécialistes qui coûtent très cher à la nation, que deviennent-ils ? Je dois aussi à l'obligeance de vos services, monsieur le ministre — et je le dis sous le contrôle de M. le président Bergasse — de pouvoir donner à l'Assemblée quelques précisions à ce sujet qui m'intéresse particulièrement puisque les électroniciens de la marine et de l'armée de l'air sont formés à Rochefort, ville que je représente ici.

Examinons tout d'abord le cas des électroniciens de l'aéronautique navale formés à l'école de Rochefort. Il est encore trop tôt pour dire dans quelle proportion le personnel formé depuis 1959 rengagera puisqu'il signe un engagement de cinq ans et que les cours durent deux ans. Mais ce que nous savons déjà, c'est qu'avant la création du brevet d'électronicien, leurs anciens, c'est-à-dire les membres du personnel affecté au service des radars d'avion — après avoir obtenu le brevet de radariste aéro puis de dépanneur de radio-radar à Auxerre — quittaient la marine pour l'industrie, dans des proportions anormalement fortes, puisque sur deux cents spécialistes formés entre 1954 et 1958, quatre-vingt-quinze ont quitté le service moins de quatre ans après leur sortie de l'école, dont soixante-sept moins de trois ans après.

Je ne vous dirai pas — je tiens les chiffres à votre disposition — comment se répartissent ces départs. Je vous indique simplement que le taux des rengagements n'a été que de 53 p. 100. Et d'ailleurs M. Frédéric-Dupont, rapporteur pour avis du budget de la marine, pourrait confirmer ce que j'avance car il était il y a deux mois à Rochefort. J'ai demandé au directeur de l'école quels étaient ses pronostics concernant les rengagements des jeunes gens qui sont actuellement à l'école. Il m'a répondu : zéro pour cent !

Dans la note que m'ont remise vos services, monsieur le ministre des armées, je lis : « Le nouveau régime des électroniciens de la marine, qui donne une formation complète en une fois au lieu de l'étaler sur plusieurs années, fait craindre des départs massifs quand les électroniciens arriveront au terme de l'engagement de cinq ans. » Cette crainte est d'ores et déjà une certitude puisque, hélas ! le directeur de l'école lui-même pense qu'il n'y aura pas de rengagements.

Quant aux électroniciens de l'armée de l'air, formés à l'école technique de l'air de Rochefort, leur spécialité date de 1958. Mais avant la création du brevet d'électronicien, l'armée de l'air formait depuis 1956 des spécialistes radars et radios. Si j'en crois les chiffres qui nous ont été donnés, le nombre de ces spécialistes ayant transformé leur contrat d'engagement en contrat de rengagement s'élève à 1.050, soit seulement environ le tiers de ceux qui ont été formés. Les départs ont donc été de 66 p. 100.

Lorsque les électroniciens de l'armée de l'air viendront au terme de leur engagement, il est hélas à craindre que, comme dans la marine, ils ne le renouvellent pas.

Cette situation a vivement impressionné la commission de la défense nationale ; elle en est très inquiète et je sais, monsieur

le ministre, que vous-même vous déplorez cette situation autant que nous ; je me permets même de dire, vous connaissant, que vous la regrettez plus que nous, puisque vous avez la responsabilité de notre armée.

Cette situation catastrophique pour le corps des sous-officiers survient au moment où la réorganisation de l'armée qu'a étudiée la commission de la défense nationale — avec la force de frappe, le corps de bataille, le corps d'intervention et l'armée du territoire — exige davantage encore de spécialistes, et partant de sous-officiers.

**M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** C'est tout à fait exact.

**M. Albert Bignon.** Combien nous sommes inquiets de ce drame terrible pour l'avenir de l'armée française ! Le remède, maintenant que nous avons défini le mal, nous le connaissons aussi. Il consiste à améliorer la situation du corps des sous-officiers ; il faut que ces braves gens aient dans la nation une situation digne du rôle qu'ils y jouent, du point de vue moral comme du point de vue matériel, qui sont inséparables.

M. le secrétaire d'Etat aux finances, que je regrette de ne pas voir à son banc, connaît aussi cette situation puisqu'à deux reprises il nous a fait entendre son sentiment.

L'année dernière, lors de la discussion budgétaire, M. le secrétaire d'Etat aux finances a pris ce que notre regretté président M. Valentin appelait un engagement très concret. Il avait déclaré ceci : « Je voudrais être clair et en même temps prendre des engagements précis. Or, l'engagement de faire quelque chose avant que les sous-officiers aient quitté l'armée française, je suis tout prêt à le prendre et à le tenir ». Et en juillet, lorsque nous discutâmes le collectif, M. le secrétaire d'Etat aux finances promit d'accorder une augmentation de solde à tous les sous-officiers de l'armée française.

Je vous rappelle très rapidement comment s'était déroulés les débats. En première lecture, notre Assemblée nationale, à l'unanimité, avait repoussé l'article 20 du collectif, relatif à la revalorisation de la condition militaire, parce que le projet d'attribution ne touchait que les jeunes sous-officiers. Vous vous souvenez en effet que, d'après ce projet, aucun sous-officier à l'échelle 2, indice 230 et supérieur, à l'échelle 3, indice 285 et supérieur, à l'échelle 4, indice 355 et supérieur, ne devait être augmenté. En deuxième lecture, le Sénat s'étant aligné sur la position de l'Assemblée nationale, l'article 20 fut par nous à nouveau repoussé, le Gouvernement n'ayant pas modifié ses propositions. En troisième lecture, le Gouvernement déposa un amendement tendant à augmenter de deux millions de nouveaux francs les crédits prévus dans le budget et M. le secrétaire d'Etat aux finances déclara à cette occasion :

« A quel objet et dans quel esprit s'appliquera cette augmentation ? L'objet a été très clairement défini par M. le président de la commission de la défense nationale et par un certain nombre d'orateurs qui se sont préoccupés de la condition de certaines catégories de sous-officiers.

« Dans quelles conditions ces crédits seront-ils utilisés ? Il appartient au ministre des armées de nous saisir de propositions dans ce domaine. Il est entendu, toutefois, que ces propositions porteront sur les catégories de sous-officiers sur lesquelles l'attention du Gouvernement a été appelée, c'est-à-dire sur tous ces vieux sous-officiers qui n'avaient pas été compris dans le projet. »

Si nous avons voté l'article 20, si nous avons voté le collectif, c'était donc bien parce qu'en troisième lecture, M. le secrétaire d'Etat aux finances nous avait précisé que les deux millions de nouveaux francs qu'il avait accepté d'inscrire au budget, seraient consacrés aux sous-officiers qui n'avaient pas été compris dans les prévisions. (Applaudissements sur divers bancs.)

**M. Fernand Darchicourt.** C'est très juste !

**M. Albert Bignon.** Et M. le président François Valentin prit acte de l'engagement du Gouvernement en déclarant que la commission de la défense nationale était satisfaite de cet engagement formel et précis.

Or ce qui est grave, mes chers collègues, c'est que non seulement dans ce budget les crédits ne sont pas suffisants pour l'objet prévu, mais c'est qu'aucun des sous-officiers confirmés auxquels le crédit de 2 millions de nouveaux francs était destiné ne recevra, d'après votre projet, un centime d'augmentation. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

La commission de la défense nationale et avec elle, je pense, l'Assemblée, pensera qu'elle a été jouée.

A droite. C'est exact.

**M. Albert Bignon.** Et cela nous ne pouvons pas l'accepter. Je suis obligé de vous dire cela à vous, monsieur le ministre des armées, quoique je sache le souci que vous avez du sort de vos sous-officiers, mais c'est parce que vous représentez ici le Gouvernement.

Votre projet créerait, s'il était accepté, une inadmissible division dans l'armée entre les officiers qui ont reçu des modifications d'indice, substantielles pour certains, bien pauvres pour d'autres — mon ami M. Poutier vous le dira dans un instant — et les sous-officiers qui, eux, n'ont rien reçu. Croyez-vous que les officiers sont à l'aise devant leurs plus fidèles collaborateurs quand ceux-ci leur disent : « Il n'y a absolument rien pour nous dans les prévisions budgétaires ? »

L'armée est une famille. L'officier est un chef, évidemment, mais au combat c'est aussi un frère pour ses sous-officiers. Quelle peut être actuellement son attitude quand il voit sa solde majorée, alors qu'il sait que son adjoint, son vieux sous-officier chevronné, confirmé, ne reçoit rien ? Comment n'éprouverait-il pas un sentiment de malaise vis-à-vis de lui ? Et ne pensez-vous pas que le malaise est aussi grand quand les jeunes sous-officiers obtiennent une satisfaction et qu'ils savent que leurs aînés valeureux qui ont « baroudé », travaillé pour obtenir des brevets, ne reçoivent rien ?

Ce malaise, vous le savez, monsieur le ministre, s'est concrétisé dans de nombreuses lettres que nous avons reçues. Il vous appartient de le supprimer. Comment réparer cette injustice ? Je vous demande ainsi qu'à M. le secrétaire d'Etat aux finances de déposer au cours du débat un amendement prévoyant des crédits de nature à donner une satisfaction bien modeste aux vieux sous-officiers.

Ce que demandent les sous-officiers et la commission de la défense nationale n'est pas extraordinaire. Notre suggestion est raisonnable. Nous voudrions qu'aux sous-officiers dont les indices n'ont pas été revalorisés le 1<sup>er</sup> juillet 1961 soit accordée une majoration de 20 points après 24 ans de service, de 15 points après 20 ans, de 10 points après 15 ans et de 5 points avant 15 ans. Il en résulterait pour eux une augmentation moyenne mensuelle de 2.300 anciens francs.

Nous avons également pensé aux retraités, car nous ne dissocions pas les actifs des retraités. (*Applaudissements sur divers bancs*). Cela aussi est nécessaire au moral de l'armée. Celle-ci est composée, bien sûr, d'hommes qui servent sous l'uniforme, mais aussi de tous ceux qui, retournés à la vie civile, n'oublient pas qu'ils ont porté l'uniforme et dont le cœur continue à battre à l'unisson de celui de leurs camarades qui sont en activité. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*.)

Comme les retraités touchent la moitié de la solde de l'activité, l'effort qui vous est demandé représenterait, pour ceux qui comptent vingt-cinq annuités, 1.165 anciens francs par mois. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que le Gouvernement pourrait faire cet effort pour les actifs, d'abord, et pour ces vieux serviteurs, ensuite ?

Voilà ce que la commission de la défense nationale et des forces armées vous propose par ma bouche. M. le ministre des finances et des affaires économiques estimera peut-être que c'est un grand sacrifice. A nous, il apparaît léger, puisqu'il s'agit de la stabilité et du moral du corps des sous-officiers de l'armée française. N'avez-vous pas dit vous-même, monsieur le ministre, que sans un corps de sous-officiers puissant, bien instruit et fidèle, il n'y a pas d'armée possible ?

En tout cas, si vous ne pouviez pas consentir ce sacrifice, nous aurions le regret de voter contre le titre III de votre budget. (*Applaudissements à gauche et au centre*.)

**M. le président.** La parole est à M. Poutier. (*Applaudissements au centre et à gauche*.)

**M. Raymond Poutier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en montant à cette tribune, mon propos était bien entendu de plaider ici, comme ceux qui m'ont précédé, la cause des sous-officiers anciens qui ont été complètement oubliés lorsqu'on a réalisé en partie la revalorisation de la fonction militaire. Mais les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis des différentes commissions, les collègues qui m'ont précédé à cette tribune et plus particulièrement mon ami M. Bignon, que nous considérons à la commission de la défense nationale et des forces armées comme notre porte-parole qualifié pour les questions relatives à la revalorisation de la fonction militaire, se sont trop bien exprimés pour que je veuille ajouter quoi que ce soit à leur démonstration. J'épargnerai donc à l'Assemblée quelques redites complètement inutiles. (*Applaudissements*.)

Le but de mon propos sera d'attirer votre attention, monsieur le ministre, et sans doute davantage — s'il était présent —

celle du représentant des Finances, sur une catégorie spéciale de sous-officiers qui ont été complètement oubliés.

Après la carrière de sous-officier, il n'y a pas que la retraite ; il y a la possibilité d'accéder à ce que l'on appelait dans l'ancienne terminologie « l'épaulette ». Quel que soit le caractère technique que va prendre notre armée, cette source excellente de recrutement des officiers parmi les sous-officiers ne sera pas tarie. S'il est nécessaire que les officiers d'une armée moderne possèdent une formation technique plus grande, il est juste de reconnaître, ainsi que l'a fait M. Raphaël-Leygues, que la qualité technique et la culture générale des sous-officiers et des officiers mariniers ne cessent d'augmenter et que la source de recrutement d'officiers parmi les sous-officiers continuera à être exploitée.

Or que se produit-il ? Par suite d'une situation paradoxale, peut-être pour éviter le chevauchement des soldes d'officiers et de sous-officiers, actuellement lorsqu'un sous-officier technicien qualifié, à l'échelle 3 ou 4, est nommé officier, il perçoit théoriquement une solde d'officier inférieure à celle qu'il touchait comme sous-officier.

Une telle situation ne se retrouve à aucun endroit du secteur privé et on ne peut en trouver l'équivalent dans la fonction publique civile — je m'excuse de l'expression.

Ainsi, lorsque ce sous-officier parvient au point de sa carrière où il pourrait devenir un excellent officier — les finances de l'Etat économisant alors la charge de sa retraite anticipée — il est placé devant le dilemme suivant : ou demander le bénéfice de sa retraite d'adjudant-chef et occuper un emploi fort bien rémunéré dans le secteur privé en raison de sa formation technique et de son âge ; ou accéder à « l'épaulette » sans espérer, jusqu'à ce qu'il atteigne le grade de capitaine, la moindre amélioration de son sort.

Je précise. Les sous-officiers, surtout à l'échelle 4, ont des indices de soldes qui vont jusqu'à 400.

Or, un sous-lieutenant à vingt ans de services n'a que l'indice 300 et même un lieutenant à vingt ans de services qui ne peut pas avoir trois ans de grade, s'il vient d'être promu, n'est qu'à l'indice 335.

Quelle est donc la situation des sous-officiers qui deviennent officiers ? Ils demandent soit le bénéfice d'une indemnité compensatrice, soit toucher, fait paradoxal, une solde de sous-officier, celle d'aspirant, qui les remet à l'indice 400.

Ainsi, pendant des années, leur sort en activité de service ne sera pas amélioré, pas plus que leur pension, s'ils prennent leur retraite.

C'est pour corriger cet aspect particulier du problème, monsieur le ministre — j'ai déjà eu l'occasion de m'en entretenir avec vous — que je demande aux services des finances de faire un effort qui sera d'autant plus facile qu'à la réflexion il ne coûtera rien aux finances de l'Etat.

En effet, payer une solde légèrement améliorée de sous-lieutenant, de lieutenant ou de capitaine au lieu d'une solde d'officier et d'une retraite d'adjudant-chef n'aggraverait guère la charge de l'Etat !

En créant pour les grades de sous-lieutenant, de lieutenant et même de capitaine des échelons supplémentaires accordés non pas à l'ancienneté de grade mais à l'ancienneté de service vous harmoniserez les soldes d'officiers, ce qui permettrait aux sous-officiers devenant officiers de voir se concrétiser l'amélioration matérielle de leur sort, parallèlement à leur promotion militaire.

Monsieur le ministre, je prêche un convaincu, mais celui qu'il faudrait persuader n'a pas cru devoir venir parmi nous aujourd'hui, et nous le regrettons.

Au fond, je viens d'exprimer la même opinion que la commission de la défense nationale et je serai obligé, comme M. Bignon, de rejeter un certain titre si nous n'obtenons pas l'assurance d'une amélioration de la condition de ces sous-officiers.

Toutefois, puisque j'analyse l'effort à consentir pour les vieux serviteurs de l'armée et que nous en sommes à « la petite cuisine budgétaire », j'attirerai maintenant votre attention sur une revendication qui vous a été présentée officiellement par les associations d'officiers retraités.

Jusqu'en 1948, il existait pour les commandants ayant une grande ancienneté de service une échelle de solde après vingt-six ans de service. Sa suppression n'a peut-être pas pour le personnel en activité maintenant une très grande importance, puisque la guerre, les circonstances lui ont permis un avancement plus rapide. Mais les officiers retraités âgés ont connu d'autres époques où l'avancement était plus lent. C'était le cas dans certaines armes, comme la cavalerie ou les services. Bref, si le fait pour un



officier d'être encore commandant après vingt-six ans de service paraît exceptionnel aujourd'hui, c'était normal à l'époque.

Il conviendrait donc de rétablir l'état de choses antérieur à 1948, supprimé on ne sait pourquoi, sans doute à cause d'un oubli ou d'un besoin de simplification de l'administration des finances. Sur ce point, aussi, il y aurait un geste à faire à l'égard de vieux serviteurs.

Une nation s'honore non seulement en consentant des sacrifices pour ceux qui, en activité de service, risquent leur vie et se dévouent pour elle, mais encore en ayant l'élégance de montrer quelque générosité à l'égard de ses vieux serviteurs d'autrefois.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous me comprendrez. J'exprime l'opinion de la commission de la défense nationale...

**M. René Schmitt.** Unanime !

**M. Raymond Poutier.** Je vous remercie de cette précision, mon cher collègue.

Et je suis certain que l'Assemblée voudra bien m'approuver dans cette modeste conclusion. *(Applaudissements.)*

**M. le président.** La parole est à M. Radius. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

**M. René Radius.** Monsieur le ministre, c'est d'une catégorie de sous-officiers dont on ne dira jamais assez le dévouement, les gendarmes, que je désire vous entretenir.

Nous sommes nombreux à déplorer que vous ne disposiez pas de crédits suffisants pour combler les nombreuses vacances qui existent surtout dans les brigades départementales.

**M. Dorey,** rapporteur spécial de la commission des finances, en a parlé. Il a cité des chiffres d'effectifs.

J'appuierai son propos en rappelant qu'il existe un effectif théorique et un effectif budgétaire.

L'effectif théorique, qui ne répond déjà plus aux exigences du moment, n'a jamais été atteint. Quant à l'effectif budgétaire, il prévoyait 10 p. 100 de vacances de l'effectif théorique des gendarmes et ce pourcentage vient d'être porté à 12 p. 100 dans certains départements à plus forte densité de population.

Ce palliatif — car ce n'est qu'un palliatif — a pour résultat de ne laisser à de nombreuses brigades qu'un effectif de trois gendarmes et même moins, en cas d'indisponibilité.

Les brigades réduites à l'état squelettique n'arrivent plus à assurer la protection des populations et à approfondir les enquêtes judiciaires, d'autant moins que la police de la route absorbe une bonne part de leur activité.

Nous constatons certes une légère augmentation des crédits mais elle est réservée à la gendarmerie mobile et rien n'est consenti pour les brigades départementales.

A défaut de crédits, hélas ! ne vous serait-il pas possible, monsieur le ministre, de prévoir le versement d'un pourcentage des pelotons mobiles dans les brigades départementales ?

Cela n'empêcherait pas le personnel des brigades de participer au maintien de l'ordre, et chacun sait que, lorsqu'ils opèrent en troupe, les gendarmes départementaux représentent auprès des manifestants un élément modérateur, en raison de leur habitude de se mêler à la population, de leur tact, ainsi que du respect et de la sympathie qu'ils inspirent. Ainsi sont freinées les violences, de sorte qu'on ne voit jamais d'engagements très durs entre gendarmes départementaux et manifestants.

**M. Voilquin** a fait état de l'insuffisance du matériel et du casernement. Je partage son sentiment. Certes, à force de réclamer, les gendarmes obtiennent du matériel ; mais, lorsqu'on leur donne des véhicules, il n'y a pas de garages pour les abriter ; lorsqu'on les dote de matériel de transmissions, celui-ci, faute de locaux adaptés, encombre les bureaux, ce qui nuit forcément au travail. On construit peut-être une dizaine de casernes spacieuses par an, — c'est insuffisant — et, à cette cadence, les lacunes ne sont pas à la veille d'être comblées.

Je vous demande, monsieur le ministre, de tout faire pour que les gendarmes vivent décemment dans des logements convenables et travaillent avec un matériel suffisant.

Les gendarmes ne feront pas la grève demain. Ils ne troubleront pas l'ordre public qu'ils sont chargés de maintenir, ce qu'ils font de bon cœur. N'est-ce pas là justement une des raisons de se préoccuper d'eux ? *(Applaudissements à gauche et au centre et sur quelques bancs à droite.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pinoteau. *(Applaudissements à droite.)*

**M. Roger Pinoteau.** Mesdames, messieurs, j'aurais voulu, au début de mon intervention, attirer l'attention de M. le ministre sur le grave problème de la condition des sous-officiers. Mais mon ami M. Bignon l'a si excellemment développé que je me contenterai de souligner l'intérêt très important que j'y attache.

Je désirerais également exposer devant M. le ministre des armées le problème non moins sérieux que pose présentement l'inorganisation de la défense civile.

Voilà quelques jours, à cette tribune, j'attirais longuement l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le caractère crucial de cette question et ce matin, dans son excellent rapport, M. Halbout en a développé pertinemment l'aspect militaire.

Je me bornerai à rappeler à M. le ministre des armées que l'arme atomique appelle logiquement la défense et l'abri antiatomiques, organiser l'un sans avoir prévu l'autre est assurément une anomalie : il est irrationnel de négliger la protection de populations contre lesquelles on déclenche la riposte atomique dès le moment que l'on recourt à l'arme nucléaire, comme l'hypothèse en a été envisagée par les votes que l'on a demandés à cette Assemblée.

Dans la conjoncture actuelle, étant donné la nécessité de l'équipement antiatomique, 10 p. 100 de votre budget, monsieur le ministre, devraient être consacrés à la défense civile de nos populations. Pour obtenir ce résultat ou un résultat similaire, il faudra qu'un jour — que je souhaite proche — intervienne un choix, de compétence gouvernementale, parmi les diverses formes de protection et d'armes à maintenir ou à supprimer ou encore à diminuer.

Ce sera là une œuvre importante à entreprendre mais nécessaire dans un avenir prochain.

J'arrive à la partie essentielle de mon intervention, je veux dire mon désir de voir apporter plus d'attention, plus d'intérêt, plus de vigilance, plus de soin aux jeunes soldats du contingent servant en Afrique du Nord.

Ces jeunes gens qui depuis cinq ans, se succèdent d'année en année et presque de génération en génération, pour la défense des intérêts français généraux et locaux, qui partent en Afrique du Nord sans enthousiasme — et leurs familles en ont encore moins — mais qui accomplissent simplement leur devoir là-bas, sans susciter de difficultés, sans chercher les raisons profondes de leur affectation, de leur combat, ni discuter l'avenir politique qui succédera peut-être à leur sacrifice, ont bien le droit que l'on se préoccupe particulièrement d'eux.

Or nous constatons que, dans le budget qui nous est présenté, les crédits du service de santé de l'armée française d'Algérie ont subi une compression puisqu'ils sont plus faibles encore que l'an passé. De ce fait, seront supprimés en 1962 des travaux intéressants des hôpitaux militaires en Algérie, tant en ce qui concerne l'infrastructure que la simple rénovation qui sera soumise à des conditions délicates.

Et pourtant, les frais afférents à ce service en territoire algérien ne sont pas considérables ; vous pouvez en juger par cette comparaison : le prix de revient de la journée dans un hôpital militaire d'Algérie est de 2.400 anciens francs, alors qu'il atteint en France, 3.470 francs dans un hôpital civil. Les coûts de traitement ne sont donc pas dispendieux ; c'est dire qu'il importe de faire un effort pour rendre les soins plus efficaces d'autant que nos soldats souffrent de cet état de choses.

Les soins médicaux donnés dans les hôpitaux sont notoirement insuffisants et des troubles non suivis des thérapeutiques adéquates entraînent des complications qui légitimeraient parfois le retour du malade en France.

La situation est plus critique encore pour les soins chirurgicaux ; la surveillance des blessés laisse parfois à désirer, surtout dans les hôpitaux de transit. Il arrive que des blessures légères s'aggravent par suite du manque de soins continus lors du passage dans un hôpital de transit qui ne dispose peut-être pas du personnel et des moyens nécessaires, ce qui entraîne une maladie plus sérieuse pouvant nécessiter, le cas s'est déjà vu et j'en ai quelques exemples dans mon dossier, une amputation.

Il serait donc indispensable que des mesures radicales soient prises, d'autant plus que nous nous trouvons en présence d'une forme de guerre qui permet l'évacuation et le traitement rapide des blessés.

Nous sommes très loin, bien sûr, des conditions de la guerre 1914-1918 où l'évacuation des blessés posait des problèmes, où les antibiotiques n'existaient pas et où, obligatoirement, la prédominance appartenait à la chirurgie mutilante.

Aujourd'hui nous pouvons pratiquer une thérapeutique de consolidation et de conservation, mais il faut en avoir les moyens et surtout pouvoir les appliquer dans le sens que je viens de définir.

J'ai consigné dans mon dossier des cas très nombreux d'amputations qui auraient pu être évitées et que je tiens à la disposition des services ministériels si mon propos n'a pas suffi à vous convaincre de la nécessité d'agir dans le sens que je préconise.

Enfin, des dispositions devraient être prises afin d'appliquer avec une plus grande facilité les soins auxquels je viens de faire allusion. À ce propos, j'ai lu avec plaisir dans le rapport que 414 jeunes médecins sous-lieutenants allaient être désignés parmi des internes et des docteurs en médecine pour contribuer valablement à donner ces soins dont j'ai regretté l'insuffisance actuelle et je félicite M. le ministre des armées et la commission d'avoir obtenu cette mesure.

Mais il serait nécessaire que les affectations soient faites judicieusement. J'ajouterai, c'est une suggestion, qu'il serait rationnel de donner à ces jeunes hommes de quelque 27 ans, mobilisés pendant quelque 27 mois, au terme de leur sursis d'étudiants en médecine, qui n'ont pas soutenu leur thèse de docteur en médecine et qui ne peuvent exciper d'être anciens internes des hôpitaux, la possibilité d'accéder au galon de sous-lieutenant après 18 mois de service à condition qu'ils justifient des inscriptions à la faculté de médecine et de la compétence suffisantes.

Le test des inscriptions qui suffit en France pour l'exercice de remplacements médicaux aussi importants permettrait là encore de dégager des cadres sanitaires valables, ce qui contribuerait à l'amélioration du service de santé dont je viens de déplorer les lacunes.

De même, un effort a été fait cette année pour la revalorisation des traitements des infirmières militaires, mais il serait nécessaire que la également et très rapidement soit mis au point — et je suis heureux de la présence de M. le secrétaire d'État aux finances pour le lui souligner — le statut des infirmières militaires afin de les assimiler complètement aux infirmières civiles, dont le traitement est déjà insuffisant, pour améliorer les facilités de recrutement et doter nos hôpitaux et centres sanitaires de transit du personnel compétent, qualifié et dévoué qui leur est indispensable et qui, malheureusement, leur manque trop souvent.

Toujours à propos de ces jeunes du contingent, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que, actuellement, aux termes du code des pensions et de la loi du 3 avril 1955 pour les jeunes qui sont victimes de leur devoir en Afrique du Nord, c'est-à-dire hors métropole existe la mention « Mort pour la France ». Il n'en est pas de même pour ceux qui sont victimes du terrorisme dans la métropole.

Or, les jeunes soldats du contingent connaissent actuellement une situation militaire qu'aucun de nous n'a connue dans les guerres que, selon notre âge, nous avons pu faire.

Autrefois, en effet, un conflit entraînait des risques sur le front ; mais le soldat était tranquille lorsqu'il était en permission. Aujourd'hui, le soldat qui se promène paisiblement dans une ville d'Algérie ou même de la métropole, dans la banlieue de Paris par exemple, retrouve l'insécurité qu'il connaît dans les djebels. Ainsi, récemment, un jeune soldat du contingent en uniforme a été assassiné à Epinay-sur-Seine.

C'est pourquoi il serait nécessaire que, par une modification de la loi dont je viens de vous donner connaissance, les soldats victimes du terrorisme en métropole puissent être considérés comme morts pour la France, afin que, d'une part, leur sacrifice soit reconnu, et d'autre part, que leur famille puisse légitimement prétendre à l'octroi d'une pension d'ascendant.

Avant de terminer, je voudrais appeler l'attention de M. le ministre des armées sur un point de détail intéressant les jeunes soldats rapatriés après hospitalisation qui rencontrent beaucoup de difficultés pour obtenir les pièces d'origine d'hospitalisation et qui, de ce fait, sont handicapés pour faire valoir leur droit à pension, ou tout simplement pour se faire soigner.

En effet, la réglementation permanente du B. O. E. M., volume 622-2, page 133, prévoit que les militaires de cette catégorie peuvent bénéficier des soins du service de santé des armées au cours de l'année qui suit la libération. Il serait nécessaire que ces jeunes soldats aient la possibilité d'obtenir les pièces établissant leur hospitalisation et leur maladie dès leur libération afin qu'ils puissent être soignés pendant l'année qui suit et faire valoir immédiatement leur droit à pension.

Je tenais, monsieur le ministre, à vous apporter ces quelques éléments intéressants surtout l'état sanitaire de nos jeunes en Afrique du Nord. Ce problème est d'ordre parlementaire, sans doute, mais il est aussi d'ordre médical. Je m'y suis intéressé, je le connais bien et j'ai déjà eu l'occasion de vous en entretenir. Mon désir était de le traiter officiellement à cette tribune pour qu'à la lumière des dossiers qui vous ont été communiqués et

des observations formulées vous portiez, monsieur le ministre, une vigilante attention à cette question, afin que les jeunes soldats en Afrique du Nord aient la certitude qu'ils seront bien soignés pendant la durée de leur service militaire. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Schmittlein. (Applaudissements à gauche et au centre.)

**M. Raymond Schmittlein.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, mes amis et moi-même nous avons lu avec la plus grande attention l'avis présenté par M. Bignon au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi en discussion.

Mes amis m'ont prié de prendre la parole en leur nom pour attirer votre attention de la façon la plus instante sur un point très précis qui d'ailleurs a été souligné par plusieurs des orateurs précédents et qui décidera de notre vote.

Le Gouvernement a fait, l'an dernier, lors de la discussion du budget, des promesses formelles qu'il a confirmées le 27 juillet de cette année, au moment de l'examen du collectif, quant à la revalorisation de la condition militaire. Malheureusement, il nous a fallu constater que ces promesses une fois de plus n'avaient point été honorées.

Il est donc de mon devoir de vous signaler le malaise grandissant que nous remarquons notamment chez les sous-officiers en activité ou en retraite qui se trouvent frustrés des avantages qui leur avaient été promis et qui ne peuvent manquer de faire certaines comparaisons et de tirer certaines conclusions.

Chacun, dans cette Assemblée, sait parfaitement — car tous les rapporteurs l'ont signalé à de nombreuses reprises — que le décret du 10 juillet 1948 a déclassé les cadres de l'armée par rapport aux fonctionnaires civils, avec lesquels ils étaient à parité avant le 1<sup>er</sup> janvier 1948.

Depuis des années, à chaque discussion budgétaire, l'attention des gouvernements successifs a été appelée sur ce problème. Lors de la discussion du collectif, en juillet dernier, les divers rapporteurs de la commission de la défense nationale et de la commission des finances, ainsi que plusieurs autres orateurs, ont souligné la gravité de la question. Des promesses ont été faites, mais, hélas ! il semble bien que nos grands argentiers aient adopté la méthode rendue célèbre par Mme de Pompadour qui disait : « Je l'ai peut-être bien promis, mais, en ce cas-là, je le dépromets ».

Sans doute le décret du 6 septembre 1961 a-t-il apporté une légère amélioration en faveur des officiers. Leurs indices ont été augmentés de 10 à 65 points, ce qui a pour effet de diminuer, au moins théoriquement, l'écart qui existait entre eux et certains fonctionnaires. Je dis « théoriquement », car cet écart s'est de nouveau aggravé, puisqu'un décret du 17 octobre dernier a porté les indices des administrateurs civils de 950 à 1.000 points, soit une majoration de 50 points ; ceux des attachés d'administration, de 685 à 835 points, soit une majoration de 150 points ; ceux des agents supérieurs, de 785 à 885 points, soit une majoration de 100 points ; ceux des secrétaires d'administration, de 455 à 500 points, soit une majoration de 45 points, et les indices de l'agent comptable de l'office national des anciens combattants, de 685 à 885 points, soit une majoration de 200 points.

Il n'entre pas dans mon propos, évidemment, de formuler la moindre critique contre ces majorations parfaitement légitimes, mais je dois à la vérité de constater qu'il n'y a pas eu de véritable redressement de la situation des officiers et du personnel militaire et qu'en définitive l'écart qu'il s'agissait de combler est devenu plus grand qu'auparavant.

En ce qui concerne les sous-officiers, la situation est encore plus grave. Les cadres subalternes de l'armée française, qui forment son ossature même et qui lui donnent toute sa valeur et sa discipline, sont traités d'une façon véritablement aberrante. Il est inutile sans doute que j'insiste sur ce point, la question ayant été déjà nettement exposée par plusieurs de nos collègues, en particulier par M. Voilquin et par M. Le Theule dans leurs rapports.

Accorder 5 à 15 points aux sous-officiers et seulement aux plus jeunes d'entre eux, c'est là une solution que vous n'auriez pas dû accepter, monsieur le ministre. En tout cas, pour ma part, je suis obligé de vous dire que mes amis et moi-même ne sommes pas disposés à l'accepter. Avec notre collègue M. Le Theule, je dis très fermement que cette mesure est inadmissible. Au moment où les sous-officiers qui se sont engagés ou rengagés à la fin de la guerre arrivent en fin de contrat, notre armée commence à subir une hémorragie inquiétante d'encadrement. En ce qui concerne les plus qualifiés, ceux qui ont reçu une formation de spécialité particulière, comme les électroniciens, la situation est absolument catastrophique.

Pourquoi, en effet, demeureraient-ils dans l'armée, alors que l'industrie privée leur offre des situations incomparablement supérieures à celles qu'ils peuvent espérer.

Aussi voit-on couramment des sous-officiers d'élite quitter l'armée après leur premier contrat, alors qu'ils commencent à être véritablement utiles et après que, dans certains cas, deux millions de francs par an aient été dépensés pour leur formation.

Quant aux plus anciens sous-officiers et aux retraités, dont quelques-uns ont participé à la guerre de 1914-1918 ou à celle de 1939-1945 et à ceux, encore en activité, qui ont « baroudé » en Indochine, dans les territoires d'outre-mer et en Afrique du Nord, ils figurent parmi les victimes les plus mal traitées.

Leurs titres de guerre, leur compétence, leur qualité de cadres d'active ou de réserve ne leur ont cependant pas mérité cette ingratitude. Il est impossible d'admettre qu'on ne saurait trouver aujourd'hui les quelques milliards d'anciens francs nécessaires pour rendre décente la condition des meilleurs serviteurs de la nation, en particulier de ceux qui, il n'y a pas tellement longtemps, par leur refus de suivre des chefs égarés, ont sans aucun doute contribué dans une importante mesure à sauver la République. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je suis donc obligé de vous dire, monsieur le ministre, au nom du groupe de l'union pour la nouvelle république, que nous ne voterons pas le titre III de ce projet.

Vous ne pouvez en être étonné puisque, à deux reprises différentes, lors de la discussion du collectif, le 27 juillet dernier, l'Assemblée a refusé votre projet pour ce même motif et ne l'a voté en troisième lecture qu'à la suite des promesses formelles qui lui ont été faites.

Nous vous demandons donc instamment de prendre en considération nos demandes de revalorisation de la condition des sous-officiers en activité et par voie de conséquence des retraités, grâce à des majorations comparables au moins à celles que vous avez obtenues pour les officiers. Vous ne pouvez contester le bien-fondé de cette revendication. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sagette.

**M. Jean Sagette.** Monsieur le ministre, je vous exposerai la situation parfois dramatique et toujours sérieuse dans laquelle se trouvent ou vont se trouver les jeunes hommes âgés aujourd'hui de vingt-cinq ans qui, en application de l'ordonnance du 31 janvier 1961, reçoivent en ce moment même des convocations pour se présenter devant les conseils de réforme de leur région militaire.

Il s'agit, comme vous le savez, de jeunes hommes qui avaient été l'objet d'une décision de réforme définitive soit devant les conseils de revision, soit devant les commissions de réforme des garnisons où ils avaient été appelés à l'occasion de leur incorporation normale.

Après trois, quatre ou cinq ans de présence dans leur famille, l'état de santé de ces jeunes gens se sera, pour certains, amélioré. Les commissions de réforme vont donc déclarer bons pour le service armé ou auxiliaire certains de ces anciens réformés.

Cette mesure va créer, j'en suis sûr, des situations graves, parfois même dramatiques chez des jeunes qui, se croyant débarrassés des soucis du service militaire, ont, pour la plupart, fondé une famille et se sont créé une situation ou un métier.

Je voudrais vous citer plusieurs exemples.

Un jeune que je connais bien, et qui a reçu son ordre de mission la semaine dernière, avait été réformé pour défaut de poids et pour une certaine fragilité. Aujourd'hui, son état général s'étant amélioré, son poids a augmenté de 5 kg et il risque d'être reconnu apte au service militaire.

Or, il se trouve qu'à la suite d'arrangements de famille, l'état pris, dans l'exploitation de sa ferme, certaines responsabilités et s'est vu obligé de contracter un emprunt important.

Tel autre jeune, ayant créé un atelier à son compte, a dû également contracter des dettes pour l'achat de ses machines. Monsieur le ministre, serait-il possible de prévoir un certain moratoire en faveur de ces jeunes ?

Je connais aussi un vétérinaire qui a fait l'acquisition d'un cabinet et d'une clientèle importante qu'il sera peut-être obligé, pour la même raison, de quitter pour de longs mois. Voilà quelques exemples de situations matérielles qui risquent de poser à ces jeunes de très graves problèmes, sans préjudice des problèmes d'ordre familial, le jour où le chef de famille, qui ne s'y attendait pas, sera pour de longs mois séparé des siens.

Devant de telles situations, monsieur le ministre, ne serait-il pas possible de prévoir pour ces jeunes deux mesures ? La

première consisterait à tenir compte, évidemment dans certaines limites, des situations particulièrement graves ou compliquées qui seraient signalées aux commissions de réforme. La seconde aurait pour objet de prévoir pour ces catégories d'appelés une réduction sensible de la durée du service militaire.

En effet, il me souvient qu'à l'époque où j'effectuais mon service militaire les jeunes recrues qui avaient été ajournées au moins deux fois profitaient d'une réduction de six mois de la durée du service militaire, n'effectuant ainsi qu'un an de service au lieu des dix-huit mois qui étaient imposés à la classe normale. Les raisons qui avaient dicté ces mesures à cette époque sont certainement valables aujourd'hui, encore plus valables même, pour des jeunes gens qui ont maintenant vingt-cinq ans; elles justifiaient la réduction sensible de service militaire qui, à notre avis, devrait être accordée aux jeunes dont j'ai l'honneur de vous signaler la pénible situation.

Nous connaissons, monsieur le ministre, les graves soucis que vous cause la pénurie des effectifs en ces années creuses. Nous espérons cependant qu'il vous sera possible de répondre favorablement aux deux demandes que nous vous présentons en faveur de ces jeunes Français dont l'état de santé, déficient à l'époque de leur incorporation, est la seule cause valable de leurs graves soucis d'aujourd'hui. Il est bien entendu que nous n'intervenons pas pour ceux qui auraient pu, comme cela se produit malheureusement quelquefois, bénéficier de certaines mesures de faveur lors de leur incorporation. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Le Pen.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Monsieur le président, mes chers collègues, qu'il me soit tout d'abord permis de regretter la méthode employée dans cette discussion sur le budget des forces armées. En effet, tous les orateurs s'étant inscrits pour intervenir dans le cadre de la section commune, l'Assemblée n'a pu entendre au préalable les exposés des rapporteurs sur les autres sections. Il serait sans doute préférable, la prochaine fois, de procéder d'une autre manière.

**M. Frédéric-Dupont.** Très bien !

**M. Jean-Marie Le Pen.** Mes chers collègues, puisqu'on répète sans cesse à cette tribune que le budget est l'expression d'une politique, je voudrais vous présenter quelques considérations sur la politique militaire du Gouvernement en envisageant, en particulier — étant entendu que la guerre d'Algérie conditionne essentiellement, provisoirement au moins, le sort de l'armée française — les différentes hypothèses qui pourraient se trouver réalisées dans le cadre des options que, sinon le Président de la République, au moins le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes a évoquées devant nous, et mesurer les conséquences, sur le plan militaire, tant stratégique que tactique, des différentes options que la politique française pourrait être amenée à prendre.

Envisageons, d'abord, mes chers collègues, l'hypothèse d'une indépendance favorable à la France, c'est-à-dire une indépendance algérienne dans le cadre d'une association.

Comme cela a été fait dans d'autres pays précédemment liés à la France, une série d'accords contractuels établirait les relations militaires: la reconnaissance de bases, le droit de séjour et le stationnement des troupes françaises dans ces pays.

Malheureusement, les exemples précédents ont prouvé que cette solution était mauvaise. En effet, pratiquement, tous les pays — au moins ceux d'Afrique du Nord — ont immédiatement rendu caducs ces accords et la coopération militaire que nous pouvions attendre s'est révélée en butte à des attaques permanentes, tel le cas de Bizerte ou même le départ définitif de nos troupes, à quelque arme qu'elles appartiennent.

Dans le cas d'une indépendance hostile à la France, il est évident que la situation serait grave, car une Algérie indépendante pourrait s'allier demain à n'importe quelle puissance. Et comme, dans mon hypothèse, cette indépendance serait hostile, on est fondé à penser que l'alliance militaire contractée par ce pays se ferait avec un pays hostile à la France. En l'occurrence, vu la personnalité du chef du G. P. R. A., on peut raisonnablement penser que ce serait avec l'Union soviétique, ou avec le bloc de l'Est, peut-être même avec les Chinois, que l'Algérie indépendante mais hostile serait amenée à traiter.

A ce moment-là, la France aurait fait cadeau à l'ennemi d'un potentiel militaire considérable, non seulement d'un potentiel humain facile à mobiliser et à armer, mais d'une infrastructure stratégique colossale. A mille kilomètres de la France, mais à quelques centaines de kilomètres seulement des points les plus rapprochés du continent européen, seraient installés une base de départ stratégique dont l'efficacité a été remarquablement

démontrée au cours de la dernière guerre mondiale, une infrastructure militaire comprenant une base militaire maritime anti-atomique pratiquement unique au monde, Mers-el-Kébir, des ports de commerce très importants, des aérodromes militaires dont plusieurs peuvent recevoir des avions à réaction ultra-modernes. En somme, c'est un gigantesque porte-avions qui serait mouillé à quelques encablures seulement de la côte européenne.

La troisième hypothèse que j'envisagerai est celle à laquelle le Gouvernement avoue devoir recourir si, par hasard, on ne peut pas obtenir une indépendance favorable dans le cadre d'une association : c'est la partition.

Eh bien ! mes chers collègues, la partition présente sur le plan militaire des inconvénients extrêmement graves. Au demeurant, M. Joxe reconnaissait lui-même à cette tribune que la partition serait la continuation d'un effort de guerre pratiquement illimité.

Sans vouloir, dans le cadre d'une hypothèse, préciser quelles pourraient être les limites d'une partition d'une Algérie non F. L. N., on peut tout de même penser que cette partition engloberait une bande côtière, car elle constituerait la voie d'accès naturelle vers la France, et suffisamment étalée pour comprendre Oran et Alger. Il y aurait également — c'est toujours le reflet de la politique gouvernementale que j'envisage — un couloir allant éventuellement jusqu'au Sahara.

J'attire l'attention des membres de l'Assemblée nationale sur la longueur considérable de front qui serait ainsi ouverte. Elle s'étendrait, en effet, sur plus de mille kilomètres. Encore convient-il, évidemment, de songer au pourtour saharien qui constituerait aussi une ouverture possible.

Mais dans l'hypothèse de la partition de l'Algérie, nous pouvons nous attendre à ce que l'adversaire — qui, lui, s'y refuse bien évidemment et décrète que l'unité de l'Algérie est un élément fondamental de sa politique et que, pour atteindre ce but, il fera la guerre jusqu'au bout, — nous pouvons, dis-je, nous attendre à ce que l'adversaire commence la guerre. Ainsi, nous abandonnerions au F. L. N. un réservoir de six à sept millions d'hommes, dont les statistiques démographiques nous indiquent qu'ils sont en immense majorité âgés de 15 à 30 ans, c'est-à-dire facilement mobilisables.

L'exemple des pays pauvres, et même de certains pays européens, nous a prouvé qu'il est toujours facile, dans la mesure où un pays étranger subventionne des armements et une politique militaire, de transformer ces hommes en soldats. Il n'est donc pas insensé de concevoir que le F. L. N. pourrait en Algérie, avec l'aide d'un pays quelconque, par exemple l'Union soviétique, ou même avec l'aide de la Tunisie et du Maroc — peut-être même, hélas ! avec la nôtre, dans le cadre d'une « coopération » résultant des accords ou du moins d'un certain laisser-aller, comme c'est le cas à l'égard de la Tunisie et du Maroc — lever contre nous une armée de plusieurs centaines de milliers d'hommes.

J'attire l'attention de tous ceux qui, sur ces bancs, sont épris de paix, et même de paix à n'importe quel prix, sur l'éventualité de cette guerre particulièrement longue et singulièrement coûteuse, qui se déroulerait dans un contexte politique international spécialement mauvais.

Mes chers collègues, si ces trois hypothèses, que l'on nous décrit comme devant se réaliser l'une ou l'autre, se réalisaient, je pense vous avoir démontré — j'ai tout au moins effleuré le sujet — que sur le plan militaire, tant stratégique que tactique, la situation de l'armée française et la situation militaire de la France se trouveraient gravement compromises.

Au contraire, dans le cadre d'une politique de l'Algérie française, c'est l'inverse qui se produirait. La France continuerait à disposer, sur le continent africain, d'une plate-forme stratégique considérable, à contrôler toute la Méditerranée occidentale et à faire stationner dans ce pays des troupes qui, dans ce continent vide que l'on sait être l'objet de la pénétration soviétique, constitueraient une défense non négligeable de notre pays et de l'Occident auquel il est lié par traité.

Mesdames, messieurs, cette conception paraîtrait évidemment raisonnable et j'avais le devoir d'éclairer cet aspect particulièrement bénéfique de la politique qu'avec plusieurs de mes amis je défends ici. Il n'est pas possible, sous peine de se suicider stratégiquement et militairement, d'abandonner l'Afrique du Nord, tout au moins la partie du Nord sur laquelle le drapeau français flotte encore car, dans le cadre de la guerre froide ou semi-chaude qui nous est faite, l'Algérie constitue un des bastions essentiels à la défense de la France et de l'Occident.

Je crois, en effet, vous avoir démontré que, dans les trois hypothèses politiques où la France cesserait d'assurer le commandement militaire en Algérie, nous serions acculés à une situation

dramatique. C'est pourquoi, ayant insisté assez longuement sur ce point, j'appelle l'attention de tous les députés sur l'aspect spécifiquement militaire de l'affaire politique d'Algérie. Il y a là un impératif essentiel de la survie de la nation ; je les prie d'en tenir compte.

Quoi qu'il en soit, il y a la guerre en Algérie. A cette guerre, l'armée française a fait face jusqu'à présent, victorieusement je le crois, sur le plan militaire.

Je suis de ceux qui regrettent que l'on ne veuille pas considérer que la guerre d'Algérie est une guerre révolutionnaire et qu'elle n'oppose pas seulement des hommes armés à des hommes armés, mais qu'elle se déroule dans un contexte psychologique dans lequel la volonté politique de l'autorité politique qui gouverne le pays est essentielle.

**M. Mohamed Bouslane.** Voulez-vous me permettre de vous poser une question, monsieur Le Pen ?

**M. Jean-Marie Le Pen.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Bouslane, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Mohamed Bouslane.** Je veux seulement demander à M. Le Pen quelle serait l'importance stratégique de l'Algérie dans une guerre atomique ?

**M. Jean-Marie Le Pen.** Je suis heureux, mon cher collègue, de cette interruption. Parlant sans notes, c'est, en effet, un aspect du problème que j'avais oublié d'évoquer.

Dans le cadre de la guerre atomique imposée à la France, l'Algérie, ainsi d'ailleurs que l'Afrique toute entière, notamment le Sahara, pourrait être une plate-forme stratégique de départ des engins nucléaires dont on a besoin.

Le danger de l'hexagone métropolitain est sa haute concentration humaine. Nous devons, sur le plan strictement atomique, nous ménager une possibilité de riposte, ce qui pose, naturellement le problème de la répartition des bases de départ des engins atomiques éventuellement nécessaires en cas d'attaque préventive contre un ennemi qui, de son côté, pourrait former le dessein d'écraser de telles bases. Il semble que la partie quasi désertique de l'Algérie et l'immense désert du Sahara fournissent à la France sur le plan stratégique des bases de départ d'engins atomiques sans qu'elle encoure le risque de faire écraser une population sous les raids de représailles.

En outre — j'avais aussi oublié ce point et je m'en excuse — le champ de manœuvre saharien est indispensable sur le plan militaire à la France.

Celle-ci, en effet, ne peut faire d'expériences atomiques que sur ce territoire et ne procéder à des lancements de fusées que sur ce champ de tir qui est suffisamment grand.

Je remercie M. Bouslane d'avoir bien voulu me donner l'occasion de mettre en lumière cet aspect essentiel, sur le plan strictement militaire, de l'affaire algérienne pour la France.

Mes chers collègues, avant de terminer, je désire poser une question à M. le ministre des armées, une question qui constitue en quelque sorte une incidente qui échappe au débat général.

Dans le cadre des dégagements de certains officiers auxquels il a été procédé, d'aucuns l'ont été par une mesure prise en vertu des pleins pouvoirs conférés en application de l'article 16 de la Constitution et qui permettait, notamment, une mise en congé pour trois ans. L'article 16 ayant cessé d'être applicable, il ne restait à l'autorité militaire d'autre possibilité pour un certain nombre d'officiers, que de procéder à leur égard, alors que leur situation, tant pénale que militaire, était sensiblement identique, que par la voie du retrait d'emploi, ce qui constitue un traitement nettement plus défavorable que celui qui, paradoxalement, avait été pris sous l'empire de la législation d'exception de l'article 16.

Je vous pose, monsieur le ministre, la question de savoir si vous envisagez une formule qui permette de placer tous ces officiers — j'ai aussi mon opinion sur le traitement qui leur a été réservé — sur le même plan, au point de vue strictement technique, afin d'éviter un régime discriminatoire né, non pas du fait de l'administration militaire, mais des conséquences d'un texte. Avez-vous l'intention de déposer un projet qui permette d'accorder les mêmes avantages — si je puis ainsi m'exprimer — à tous les officiers qui ont été dégagés des cadres ?

Je reviens à l'Algérie et à la guerre, car il y a l'Algérie et la guerre et le fait que celle-ci dure depuis sept ans n'est malheureusement pas un élément qui permette de penser qu'elle va s'arrêter pour autant.

Pour la paix, tout comme en amour, il faut être deux et, que je sache, le F. L. N. n'a pas pour l'instant l'intention de traiter

dans des conditions qui permettraient de sauvegarder l'honneur de l'armée française. On sera donc bien obligé de continuer à protéger les populations et le territoire national, comme le veut la loi, l'honneur et la tradition de notre pays. Pour cela, il faudra bien faire la guerre aux bandits.

Pour faire la guerre, il faut une armée ; à une armée, il faut des armes et une idée de combat.

Durant la dernière guerre, les alliés avaient compris l'importance essentielle qu'il y avait, dans une armée à recrutement démocratique, à expliquer à chaque citoyen pourquoi la nation pouvait lui demander un jour de consentir le plus grand sacrifice, celui du sang. Dans un pays où les citoyens sont conscients et organisés, ceux-ci ont besoin de savoir pourquoi ils se battent, pourquoi il vont peut-être mourir. Les Américains, en particulier, avaient inauguré une série d'émissions, de films, dans le cadre d'une campagne de propagande baptisée « Pourquoi nous combattons ».

Cette campagne de propagande exposait aux Américains toutes les raisons qu'avaient de jeunes démocrates de combattre un pays où s'épanouissaient les fleurs vénéneuses du national-socialisme et où triomphaient les théories qui avaient abouti aux atrocités que l'on sait. Il est permis de penser que la volonté de combat des soldats américains s'est trouvée renforcée par ces explications et je déplore à un point que je ne saurais dire à cette tribune que l'on mène cette guerre d'Algérie, même si on la veut strictement défensive, sur des bases morales qui sont complètement inversées.

En effet, alors que de 1954 à 1958 tout combattant français avait bonne conscience et tout combattant F. L. N., au moins de notre point de vue, devait avoir mauvaise conscience, c'est l'inverse que l'on voit aujourd'hui par un extraordinaire paradoxe. On lit dans la presse que le chef de l'Etat déclare légitime le Front de libération nationale et légitime son action. Sans parler de ce que cela signifie sur le plan technique : atrocités, égorgements, attentats de toutes sortes, comment, sur le seul plan moral, peut-on demander à une armée composée de citoyens de continuer à combattre un ennemi auquel on reconnaît la valeur morale de son combat et dont officiellement on admet qu'il a raison ? (*Mouvements divers.*)

Si la logique l'emportait sur la discipline, normalement les soldats devraient déposer les armes puisqu'ils n'ont plus de raison de combattre. On ne peut pas demander à de jeunes hommes qui ne sont pas militaires de carrière de mourir simplement pour des morceaux de papier.

Il a fallu mille ans pour apprendre aux pays modernes la discipline terrible du sacrifice de la vie et de celui du sang. Il a fallu des défaites et leurs conséquences tragiques pour faire admettre aux hommes qu'il était encore plus terrible de vivre esclave que de mourir et pour qu'ils acceptent de se battre et de perdre leur vie afin de conserver autre chose à leurs enfants.

Aussi, mes chers collègues, je comprends, je l'avoue, le désarroi immense que peuvent éprouver de jeunes hommes à qui il est demandé aujourd'hui encore de faire le sacrifice de leur vie alors qu'on leur dit ouvertement que l'adversaire qu'ils combattent a raison et que, comme dans un combat il ne peut pas y avoir deux hommes ou deux nations qui aient raison, c'est leur pays qui a tort. (*Applaudissements à droite.*)

Je ne parlerai pas des aspects spécifiquement contingents à la politique en ce qui concerne le moral de l'armée. D'autres l'ont fait avant moi.

Il est bien évident que tout ce qui a touché à ce remous terrible sur le plan du moral de l'armée a des conséquences incalculables dans un grand corps de l'Etat qui, comme le disait ici le regretté président François Valentin, a tout de même une finalité et qui est composé d'hommes, et pas seulement de robots.

Je voulais attirer votre attention sur le fait qu'il n'est pas possible de continuer à faire se battre des soldats français à partir du moment où l'on a reconnu que le combat de l'ennemi était le bon. Ou bien il faut reconnaître que l'on s'est trompé et changer immédiatement de voie. Ou bien alors il ne reste plus qu'à déposer les armes, car petit à petit le découragement gagnera les meilleurs et les plus disciplinés, et, comme les hommes n'ont pas seulement un corps, qu'ils ne sont pas des robots, mais qu'ils ont aussi une âme et une intelligence, je ne pense pas qu'il soit possible plus longtemps d'exiger d'eux la discipline.

Mes chers collègues, pour conclure je voudrais que chacun d'entre nous se pénétre des responsabilités écrasantes que la représentation nationale encourt dans un tel problème. Le rôle essentiel d'un Parlement est, d'abord, vous le savez,

de consentir l'impôt, c'est-à-dire la contribution financière de chaque citoyen à la marche de l'Etat. C'est aussi de consentir le plus grave de tous les impôts, l'impôt du sang, c'est-à-dire tout ce que représente notre jeunesse, d'autoriser le Gouvernement à en user personnellement dans le cadre de la politique qui est définie par celui à qui on la laisse en définitive, bien que cela ne soit pas constitutionnel.

Je ne pourrai pas accorder au Gouvernement l'autorisation ni d'utiliser l'argent des contribuables, ni d'utiliser leurs fils. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite, au centre et au centre droit.*)

**M. le président.** La séance est suspendue pour quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures vingt minutes, est reprise à dix-sept heures trente-cinq minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Hauret. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

**M. Robert Hauret.** Monsieur le ministre, mes chers collègues je me permets d'attirer votre attention sur un problème qui peut paraître secondaire dans le vaste ensemble de nos préoccupations militaires : le rattachement administratif de la gendarmerie.

Pour nos compatriotes — M. Radius l'a rappelé, il y a un instant — la gendarmerie incarne la notion d'ordre public, elle assure aussi la représentation permanente de l'armée au sein de la population civile et j'ajouterais qu'elle incarne également l'ordre républicain.

Lors des événements cruels que nous avons vécus dans ces dernières années, les unités de gendarmerie ont, chacun le sait, prouvé un loyalisme qui n'a jamais été pris en défaut et que plusieurs de nos collègues ont salué à cette tribune.

Actuellement, en raison des tâches fort diverses d'ordre administratif, judiciaire, de sécurité de la circulation, du maintien de l'ordre, confiées à la gendarmerie, et compte tenu également, hélas ! des événements récents, il est d'une nécessité urgente que la gendarmerie soit soustraite à l'autorité militaire et soit rattachée directement, pour des raisons pratiques, soit au Premier ministre, soit au chef de l'Etat.

La gendarmerie est, en effet, intimement mêlée à la vie civile : elle apparaît comme la garante de la sécurité intérieure.

L'Etat dispose, en elle, d'un corps qui jouit de la confiance totale du pays et présente l'avantage d'une implantation sur toute l'étendue du territoire national.

Il serait injuste de retarder la solution attendue.

Ce corps d'élite a été doté au cours de ces dernières années de moyens modernes de transmission et de transport ; mais il reste d'immenses besoins à satisfaire, notamment en casernements. Plusieurs de nos collègues ont évoqué ce problème.

A cet égard, monsieur le ministre, votre budget est en très net accroissement. Le rapporteur M. Dorey n'a pas manqué de souligner l'augmentation considérable des autorisations de programme qui sont affectées à la construction de casernes, ces crédits passant de 41 millions à 121 millions de nouveaux francs soit 80 millions d'augmentation, ce dont nous nous réjouissons.

Nous devons cependant constater, avec notre rapporteur, que le programme prévu est encore bien modeste, en raison de la vétusté de la plupart de nos casernes de gendarmerie. L'Etat se doit d'intervenir plus directement encore pour aider les municipalités qui veulent procurer à la gendarmerie des logements convenables.

J'évoquerai rapidement un second problème : la création d'un corps de chirurgiens dentistes militaires.

Les soins dentaires revêtent une importance de plus en plus grande dans la vie humaine. Dans la population civile cette évolution est confirmée par le nombre croissant de praticiens et par la progression importante de leur clientèle. Les pouvoirs publics l'ont reconnu en créant un ordre des chirurgiens dentistes.

Divers Etats modernes : les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'U. R. S. S., la Belgique, le Canada — je vous fais grâce d'une énumération fort longue — ont concrétisé cette reconnaissance en instituant dans leurs armées un cadre de chirurgiens dentistes de carrière. La France, après bien des hésitations, n'a pas cru devoir suivre la même voie. Elle n'a pas adopté certaines solutions pourtant logiques et elle accepte actuellement pour son armée une situation qui n'a même pas le mérite de l'efficacité, et qui n'est pas fait — entre parenthèse — pour attirer vers elle les meilleurs des praticiens.

Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez faire mettre à l'étude prochainement par la direction des

services de santé un projet de loi tendant à créer dans l'armée un corps de chirurgiens dentistes de carrière. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fouchier.

**M. Jacques Fouchier.** Monsieur le ministre, la seule question que je veux évoquer à l'occasion de l'examen du budget de votre département ministériel est relative à l'émotion que suscite, localement bien sûr, mais une fois de plus, une information de presse.

Dans un article signé, paru le 8 septembre dans un grand journal parisien, était relatée la visite de M. le Premier ministre à l'école militaire de Coëtquidan. A cette occasion était envisagé de façon assez précise le devenir de l'école d'application de l'infanterie et, par conséquent, le devenir de l'important centre militaire de Saint-Maixent, vieux de quatre-vingts ans, agrandi et équipé au cours des années, particulièrement depuis la dernière guerre.

Abordant le problème de la séparation organique, à Coëtquidan, entre les élèves de l'école spéciale militaire et ceux de l'école militaire interarmes issus des corps de troupes, l'auteur de l'article écrivait :

« Que deviendra l'E.M.I.A. ? Retourner à Saint-Maixent, il n'en est pas question. Déjà l'école d'application de l'infanterie qui s'y était installée se prépare, faute de terrain de manœuvre suffisant, à émigrer à Nîmes. Il semble que, boulevard Saint-Germain, l'état-major ait sérieusement envisagé d'implanter également l'E.M.I.A. dans le Gard. »

Alors, monsieur le ministre, la seule question que je vais vous poser, non seulement comme maire de Saint-Maixent-l'École, mais aussi comme parlementaire et, en même temps, au nom de tous mes collègues du département des Deux-Sèvres, est la suivante : Qu'y a-t-il de réel, qu'y a-t-il de vrai dans cette affirmation de presse ?

Il y a deux ans, à l'occasion du budget de 1960, j'avais interrogé votre prédécesseur sur le même sujet. Il s'agissait alors du départ pour Chercheff des E. O. R. d'infanterie et votre prédécesseur m'avait répondu :

« Nous laissons à Saint-Maixent l'école militaire d'application de l'infanterie dans des conditions qui permettent d'y maintenir en moyenne dans l'année 650 à 700 élèves, avec des pointes annuelles à 1.200, et nous nous contenterons, pour leur instruction, des 500 hectares de terrain de manœuvre qui avaient été envisagés il y a quelques années. »

Ces 500 hectares, d'ailleurs, non seulement ont été envisagés, mais sont à la disposition de l'armée.

J'avais eu l'occasion, l'an dernier, de m'entretenir de cette même question au cours d'une audience que vous avez bien voulu m'accorder. Vous m'aviez alors fourni les apaisements nécessaires.

L'école d'application de l'infanterie, cette année, fonctionne normalement à Saint-Maixent-l'École où même elle a pu accueillir une promotion et demie d'officiers-élèves, prenant ainsi la charge pour la subsistance et l'instruction, en plus du contingent normal, de la moitié de ceux qui, l'an dernier, avaient été dirigés directement, pour des nécessités techniques et tactiques, sur l'Algérie.

Je ne reprendrai pas, aujourd'hui, ce que j'ai déjà rappelé à diverses reprises soit à cette tribune, soit par des notes détaillées remises à vos services, à savoir l'importance du capital militaire bâti ou non bâti existant à Saint-Maixent, la valeur des investissements réalisés tant par la ville que par le département, le nombre exceptionnel — et j'y insiste — des logements modernes disponibles dans cette ville.

Je veux tout d'abord rappeler simplement que cette ville que j'ai l'honneur d'administrer ne peut continuer à vivre dans une perpétuelle inquiétude, que son économie souffre gravement de ces menaces que, périodiquement, telle ou telle information exacte, semi exacte ou inexacte fait peser sur elle, alors que, moralement, elle a tant donné à l'armée française.

Je tiens à dire également que cette même ville, qui a consenti à toutes les époques de très gros sacrifices matériels pour les besoins de l'armée, n'a nullement renoncé à les poursuivre, non plus que le département des Deux-Sèvres.

Chacun, bien sûr, tient à sa vérité. On peut braquer le projecteur sur telle ou telle insuffisance, préférer le soleil de Provence au modeste climat poitevin. Il n'en reste pas moins que la valse des écoles militaires à grands frais ne constitue pas une solution concrète ni rationnelle. Serait-il logique de construire de toutes pièces des bâtiments et de dépenser des sommes importantes pour créer ailleurs ce qui peut être réalisé

sur place, à bien moindres frais, grâce à des travaux de modernisation ou de réparation, voire à quelques acquisitions ? Est-il normal aussi — et là, je déborde un peu le cadre local — pour la région de l'Ouest, si souvent ignorée officiellement, hélas ! de se voir une fois de plus dépossédée, au profit, comme bien souvent, de régions déjà surabondamment équipées ?

Je cesse là mon propos. Je dis très simplement que, bien sûr, nous ne pouvons accepter des perspectives de cette sorte sans élever une violente protestation.

Monsieur le ministre, au moment même du vote de votre budget, la réponse que vous ferez à ma question ne saurait être différente de celle que nous attendons. Vous avez sûrement comme nous, non seulement le souci de ménager les deniers publics, mais aussi celui de maintenir, tout en n'oubliant pas le service de la défense nationale, la vie économique et l'équilibre de régions quelque peu oubliées qui, en tout cas, vous le savez d'ailleurs, ont su apporter une aide efficace, permanente et complète à la défense nationale. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Moulesshoul.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Le F. L. N. a la parole ! (*Mouvements divers.*)

**M. le président.** Monsieur Biaggi, un peu de modération dans vos propos, je vous prie.

**M. Abbès Moulesshoul.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'interviendrai brièvement sur un seul sujet qui au vrai, est beaucoup plus de la compétence de M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.

Parlant des officiers des sections administratives spécialisées, je dirai les raisons pour lesquelles j'ai cru devoir prendre la parole maintenant.

Je fais grâce à M. Biaggi de ses réflexions. Il me traite de F. L. N. Il ne m'appartient pas de le traiter de ce qu'il est ; je le considère comme un collègue, un point c'est tout.

Mon propos sera donc très court.

Au cours du débat budgétaire d'hier sur l'Algérie, chacun a été conscient de la gravité du sujet traité.

Il a été abordé, comme il devait l'être, sur le plan technique, c'est-à-dire budgétaire. Or tous les orateurs qui se sont succédé ont dévié sur le plan politique. Je ne leur en fais pas grief car c'est une question sérieuse et je les comprends très bien, puisque je partage leur inquiétude.

Quelques-uns d'entre nous se sont donc abstenus volontairement de prendre la parole. Mais — que M. le ministre des armées m'en excuse — nous profiterons de ce débat pour parler un peu des S. A. S.

Depuis leur création en 1956-1957, personne ne peut m'accuser d'avoir été anti-S. A. S.

M. Renucci a déploré, hier, la disparition de certaines S. A. S. Or ce qui est inadmissible, c'est que des S. A. S. soient implantées dans des communes majeures.

Plus grave encore est le problème des S. A. U.

Comment peut-on admettre que dans des communes telles qu'Alger, Oran, Constantine, Bône, Sétif, Tlemcen, etc. on place un officier S. A. U. ?

Je ne veux critiquer ni le comportement de ces officiers, ni le zèle qu'ils déploient, ni le travail qu'ils effectuent. Mais comment peut-on imposer des S. A. U. et certaines S. A. S. à des maires investis des pouvoirs que leur confère la loi de 1884 ? L'Algérie est encore en France !

Je ne fais pas le procès des S. A. U. et des S. A. S. mais, franchement, le Gouvernement doit reconnaître que bien des S. A. S. et, dans leur ensemble, les S. A. U. n'ont plus leur place en Algérie. Ce sont les antennes du préfet ou du sous-préfet ; elles sont là pour aider, dans leurs premiers pas, les maires nouvellement élus. Mais comment justifier la présence auprès de municipalités majeures de ces organismes dotés d'un budget pratiquement incontrôlable et de pouvoirs étendus ?

C'est contre cela que je m'élève car — je le dis en toute honnêteté et si je me trompe, je me trompe honnêtement — on est là en présence d'une humiliation imposée à certaines communes.

**M. Dominique Renucci.** Me permettez-vous de vous interrompre un instant, mon cher collègue ?

**M. Abbès Moulesshoul.** Bien volontiers, monsieur Renucci.

**M. le président.** La parole est à M. Renucci, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Dominique Renucci.** Je me permets une précision, puisque j'ai été mis en cause.

Les S. A. S. dont j'ai déploré la disparition étaient en fonction dans les bleds, où il n'y a même pas de municipalité, mon cher collègue.

**M. Abbès Moulessoul.** Mon général et cher ami, vous me rejoignez, car ce que je déplore, c'est la présence de S. A. S. et surtout de S. A. U. à côté de municipalités majeures, qu'elles doublent, en quelque sorte. C'est tout.

Des commissions d'élus ont été créées. Elles ont été créées pour que le Gouvernement les écoute et pour que leurs vœux soient sinon exaucés, du moins transmis.

Les quatre commissions d'élus composées de parlementaires, de conseillers généraux, de membres des chambres d'agriculture et de commerce, européens et musulmans — je ne suis pas F. L. N. quoi qu'en dise M. Biaggi — ont, les unes et les autres, condamné l'action actuelle des S. A. S. Le Gouvernement n'en n'a pas tenu compte.

C'est ce que je voulais dire à cette tribune.

**M. le président.** La parole est à M. Laurin, dernier orateur inscrit. (Applaudissements à gauche et au centre.)

**M. Hervé Laudrin.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai suivi depuis ce matin et parfois avec une certaine nervosité, je m'en excuse, en particulier auprès de M. Bergasse, les rapports et les discours qui préludent au vote du budget des forces armées.

On en est arrivé, comme à l'accoutumée, à des notions de politique générale et c'est dans ce cadre que je voudrais placer brièvement quelques remarques.

Afin de mettre de l'ordre dans mes idées, je les grouperai sous trois rubriques.

Je ne crois pas opportun, d'abord, d'analyser ici le malaise de l'armée. Si l'on y procède, il faut — second point — ne pas donner l'impression que l'on insiste sur un aspect de ce malaise plus que sur un autre, chacun d'entre eux étant aussi douloureux et aussi dramatique. Je crois nécessaire enfin et surtout — et c'est la ligne directrice de mon propos — de préparer la jeunesse physiquement et moralement à son devoir envers la patrie.

Il y a un malaise dans l'armée. Il n'est pas guéri parce qu'on le signale à la tribune du Parlement, je dirai même : au contraire.

Je connais des chefs militaires, qui sont mes amis, et qui préfèrent, pour demeurer dans la plus saine des traditions, qu'on ne jette jamais ni leur nom, ni leur drame dans des débats politiques.

Au surplus, la jeunesse qui grandit, de plus en plus nombreuse, dans nos écoles ne gagne rien à connaître de nos discussions autour d'un problème particulièrement grave où est engagé le destin de la patrie. (Mouvements divers.)

Mais, si l'on veut évoquer ce malaise, il convient de dire qu'il atteint aussi le contingent.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Le confessionnal a du bon, mais cela ne suffit pas !

**M. Hervé Laudrin.** Vous me permettez de parler comme parlementaire et non pas comme ecclésiastique.

Je n'ai pas été envoyé ici par mon évêque mais par mes électeurs. (Applaudissements à gauche et au centre.)

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Vous ne représentez pas l'alliance du sabre et du goupillon, et je vous en donne acte bien volontiers.

**M. Hervé Laudrin.** Ne divisez pas l'homme en lui-même.

Les juristes parlent en juristes, les médecins parlent en médecins, les officiers en officiers.

Permettez qu'un prêtre parle en prêtre.

Personne n'y verra d'inconvénient.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Vous avez parfaitement raison, monsieur Laudrin.

Un député parle comme un député.

**M. Hervé Laudrin.** Je disais que le drame a atteint aussi le contingent, et c'est peut-être l'élément le plus douloureux du problème.

En certaines circonstances récentes, il faut reconnaître que les esprits d'abord ont été opposés, puis les attitudes, et que les hommes du contingent, encadrés par 95 p. 100 des sous-officiers, ont refusé d'obéir à leurs chefs immédiats.

Je ne me réjouis pas de cette situation.

J'ai le devoir de regretter, comme tant d'autres, comme tout le monde ici, le temps où, pour investir Rome, libérer les côtes françaises, la capitale, Strasbourg, passer le Rhin, volontaires et soldats de métier vivaient côte à côte dans la magnifique aventure.

Je veux bien comprendre le pourquoi de ce drame et, si vous me le permettez, j'évoquerai — je pense que mon ami M. Biaggi n'y verra pas d'inconvénient — un exemple que je vais emprunter à l'histoire récente de l'église.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** *Imprimatur !*

**M. Hervé Laudrin.** Beaucoup de prêtres, parmi les meilleurs, ont eu, il y a quelques années, l'idée de se rapprocher de la classe ouvrière pour la ramener à la foi religieuse. Ils y avaient consacré le meilleur d'eux-mêmes dans des circonstances particulièrement pénibles mais la suprême autorité a fait cesser cette expérience dans la forme qu'elle avait empruntée.

Il a fallu que les apôtres, immédiatement, s'inclinent, dans le silence.

On est prêtre dans son église, officier dans la nation et soldat dans son pays. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.)

Il n'est pas d'autre engagement pour un officier ou pour un soldat que de servir l'autorité légitime dont l'Etat, en ce qui nous concerne, est l'expression. (Applaudissements à gauche et au centre.)

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** C'est cette « autorité légitime » qui leur a demandé de prêter serment !

**M. Hervé Laudrin.** L'armée n'a pas le droit de désigner elle-même l'ennemi qu'elle doit combattre, ni les régions qu'elle doit défendre.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Et l'appel du 18 juin, qu'est-ce que vous en faites ?

**M. Hervé Laudrin.** Nous y avons, l'un et l'autre, répondu, monsieur Biaggi.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Le général de Gaulle sait que c'est la défense nationale qui est la légitimité.

**M. Hervé Laudrin.** Nous avons obéi à la seule autorité légitime de l'époque et je continue à le faire.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** La légitimité est là où l'on se bat.

**M. le président.** Monsieur Biaggi je vous prie de cesser ces interruptions.

**M. Hervé Laudrin.** Aucun engagement ne peut tenir en face de cette obligation sacrée pour un officier ou pour un soldat qu'est le service de la nation et l'obéissance à l'autorité légitime.

Il faut revenir à cette notion fondamentale si l'on veut rendre à l'armée son unité. Toute autre analyse est superfétatoire, inutile et sans effet, car nous ne retrouverons ni le visage de l'armée, ni son unité, ni, j'ose dire, son honneur, si nous ne respectons pas ce principe essentiel de la discipline dans la légalité.

Les officiers et les sous-officiers, les hommes du contingent ont, les uns et les autres, un mérite extraordinaire à donner le meilleur d'eux-mêmes dans des conditions difficiles. Je m'incline devant le rude métier de nos chefs, fatigués par des campagnes incessantes, las des sacrifices qui sont, en apparence, inutiles, mais il faut associer dans nos hommages le contingent et aussi les familles, le peuple français, car, en définitive, les plus grands drames finissent par aboutir aux petits foyers où la misère s'installe à cause des cadavres qu'on a laissés sur les différents fronts où nous avons lutté.

**M. Mourad Kaouah.** Et les nôtres ? Et mes frères ?

**M. Hervé Laudrin.** Mon cher ami Kaouah, mon hommage s'adresse à tous.

Vous savez aussi bien que moi — nous étions ensemble en Italie — que nous ramassions toutes les victimes sans distinction et que l'hommage était le même pour tous ceux qui mouraient.

Frères musulmans ou chrétiens, nous étions côte à côte vous le savez bien.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Très bien !

**M. Mourad Kaouah.** Nous sommes d'accord.

**M. Hervé Laudrin.** Quant au contingent — j'aborde là un terrain plus calme — j'aimerais, monsieur le ministre, qu'il soit mieux préparé à sa tâche, d'abord sur le plan psychologique.

Il faut reconnaître, en ce domaine, une démission de la nation : nous ne faisons rien pour donner à notre jeunesse, entre dix-huit et vingt ans, l'amour de notre drapeau, l'amour et la fierté de notre armée. On encourage assez facilement, dans certains milieux officiels et dans certaine presse, les objecteurs de conscience, et l'on défend trop souvent, à cette tribune, ceux qui, par la presse, font appel à la désobéissance en une matière grave, s'agissant du devoir envers la patrie. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

Permettez-moi un bref souvenir.

Quand je suis revenu de la dernière guerre, que j'ai accomplie avec les forces françaises libres, un de nos professeurs de philosophie m'a dit, alors que je n'avais pas eu le temps de quitter l'uniforme : « Je pense que vous ne songez plus à cette vieille chose qu'est la patrie ? »

Ainsi, nous avons vécu avec des penseurs qui l'ont abandonnée... parce que cela ne leur a pas coûté très cher.

Je crains que nous ne soyons pas capables, si nous ne faisons pas un grand effort dans le domaine de l'éducation nationale et de la morale civique, de redresser notre jeunesse pour la mettre à même de répondre aux exigences de la nation.

Je voudrais, monsieur le président, Reynaud, qu'avant même de lui donner la notion de l'Europe, ce que je souhaite, nous lui fassions franchir, sur le plan de sa moralité civique, cette étape indispensable où nous la verrons, un jour, se recueillir devant le drapeau tricolore.

**M. Paul Reynaud, président de la commission des finances.** Les deux ne sont pas incompatibles !

**M. Hervé Laudrin.** En effet, les deux ne sont pas incompatibles, monsieur le président. Je dis que c'est peut-être une étape nécessaire. Mais le respect de notre drapeau et le sentiment de la patrie sont deux choses très douces au cœur de l'homme. On pleure de tendresse quand on les retrouve après les avoir perdues. (Applaudissements.)

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous vieilliez, avec votre collègue de l'éducation nationale, à maintenir ces notions et je vous approuve d'avoir, avec lui, supprimé certaines autorisations de sursis à des leaders de mouvements qui, sous prétexte de rendre service à leurs collègues, se permettaient de critiquer officiellement les positions politiques du Gouvernement.

**M. Robert Hauret.** Très bien !

**M. Hervé Laudrin.** Vous devez montrer en ce domaine, monsieur le ministre, une sévérité encore plus grande.

Il faudrait également que nous puissions donner aux jeunes une préparation physique véritable. La préparation militaire en France est proprement ridicule, reconnaissez-le avec moi, monsieur le ministre.

Je suis de ceux qui ont consacré quelque trente ans de leur vie à ces formules, aujourd'hui vieillies, et nous sommes à peu près les seuls, dans des régions très vastes, à poursuivre cet effort. Cela ne sert plus à rien. Un jeune homme qui vient faire sa préparation militaire n'y trouve aucun avantage. Le club qui se dévoue pour préparer les jeunes à cette formation ne bénéficie d'aucune subvention substantielle. Il est même obligé de consentir les assurances pour couvrir les frais des jeunes gens qui viennent se préparer à la vie militaire sous ses couleurs.

C'est une forme de préparation qu'il nous faudrait pouvoir réformer. Elle ne sert strictement qu'à valoir un titre à un sursis. Encore est-il spécifié qu'il n'est pas nécessaire de suivre les cours de préparation militaire, mais d'y être inscrit, moyennant quoi, nombre d'étudiants s'inscrivent dans un club et ne reviennent jamais suivre les cours.

Telle est la situation de la préparation militaire en France. J'aimerais que votre budget, monsieur le ministre, traduise votre intention et comporte les moyens de permettre aux jeunes gens de dix-huit à vingt ans de travailler sérieusement, afin de réduire la période du service militaire correspondant aux quelques semaines consacrées aux manœuvres à pied et aux instructions élémentaires, qui ne servent à rien.

Je m'en excuse, monsieur le ministre, mais, pour parler comme Ubu, les militaires se recrutent chez les civils. C'est donc à partir de l'activité civile qu'il convient d'accomplir cet effort si vous voulez connaître la loyauté dans l'armée et susciter les vocations nécessaires pour les tâches d'officier qui s'imposent.

Il faut que tous les chefs de notre armée se rendent compte de la nécessité de la discipline. Il ne convient pas d'ériger en

principe, comme je l'ai entendu récemment, qu'on peut discuter les ordres des supérieurs, qu'on a une mission quasi providentielle de lutter contre telle forme de subversion, qu'on est maître de sa propre justice ou qu'on est libre de prendre tous autres engagements complémentaires.

Certes, il faut beaucoup d'austérité et beaucoup de gravité pour rappeler à l'armée, au moment des événements que nous connaissons, qu'elle est aux ordres de la nation et de l'Etat légitime qui l'incarne. Mais, en conscience, je considère que c'est un devoir de le lui rappeler si nous voulons garder l'unité et la beauté de la patrie. (Applaudissements à gauche et au centre.)

#### Section commune outre-mer.

**M. le président.** Nous continuons l'examen des crédits militaires.

Avant de donner la parole à M. Roux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan pour la section commune outre-mer, pour éviter tout incident nouveau regrettable, je me permets de rappeler à MM. les rapporteurs que le temps de parole est extrêmement mesuré et qu'il importe de le respecter, si nous voulons parvenir dans les délais voulus à la fin de notre débat budgétaire. Je parle sous le contrôle de M. le président de la commission des finances.

**M. le président de la commission.** Nous sommes tout à fait d'accord.

**M. le président.** Je prie donc MM. les rapporteurs de commenter et de présenter avec concision leurs rapports imprimés qui, d'une part, ont été distribués et, d'autre part, seront publiés en annexe au Journal officiel.

Cela dit, en m'excusant auprès de lui de faire ce rappel à l'occasion de la présentation de son rapport, je donne la parole à M. Roux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan pour la section commune outre-mer.

**M. Claude Roux, rapporteur spécial.** Je ne pense pas, monsieur le président, que ce rappel m'était particulièrement destiné car les rapporteurs des budgets militaires ont toujours respecté le temps qui leur était imparti. (Sourires.)

**M. le président.** C'est exact, et je les en remercie.

**M. Raoul Bayou.** C'est la discipline militaire.

**M. Claude Roux, rapporteur spécial.** Le budget de la section commune outre-mer que j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée nationale marque en vérité un tournant dans la politique militaire de la France outre-mer, tant il est vrai qu'un budget est en réalité l'expression d'un choix politique.

C'est un des rares budgets en diminution par rapport à l'année précédente, il faut le souligner.

En effet, les crédits de paiement se montent pour 1962 à 841 millions de nouveaux francs, ou, en gros, 84 milliards d'anciens francs, alors qu'en 1961 ils avaient atteint 94 milliards d'anciens francs, c'est-à-dire qu'en résumé le budget de la section commune outre-mer « se dégonfle », pour l'année prochaine, d'une somme de dix milliards d'anciens francs en chiffres ronds.

Cette diminution, assez sensible, résulte, comme vous le savez, du fait que la France ne joue plus un rôle militaire direct en Afrique noire et à Madagascar.

C'est la disparition — et il faut le constater avec une certaine nostalgie mais avec beaucoup de réalisme — de l'armée coloniale. L'évolution des rapports entre la France et ses anciennes possessions coloniales d'Afrique et de Madagascar nous a conduits, d'abord, à nous décharger sur ces Etats des responsabilités du maintien de l'ordre et, ensuite, pour leur permettre d'assumer toutes ces responsabilités, à les aider à réaliser la constitution de forces armées nationales.

Certains pourront critiquer les structures et faire des études savantes sur la nature réelle des liens nouveaux entre la France et les Etats de la Communauté, mais nul homme de bonne foi ne contestera l'heureuse issue d'une évolution que la France a su comprendre et aider.

Est-ce à dire que la France se retire brusquement de tous ces territoires devenus indépendants ? Il s'en faut !

En effet, si la mission de maintien de l'ordre ne saurait plus incomber à la République française, il lui reste encore un rôle important à jouer. Tout d'abord, il lui faut aider à constituer les armées nationales en leur fournissant du matériel, en leur restituant des hommes et en mettant à leur disposition des techniciens.



Par ailleurs, la France conserve, pour le moment, l'utilisation de quelques grandes bases stratégiques qui doivent servir au déploiement de sa force d'intervention.

En outre, si nos responsabilités militaires diminuent en Afrique et à Madagascar, elles s'accroissent, au contraire, dans les départements et territoires d'outre-mer, quoique, dans l'ensemble, ainsi que nous le verrons dans un instant, l'augmentation des dépenses de ce chef reste encore dans des proportions modestes.

Ainsi que le président m'y a invité, je ne ferai qu'un exposé très succinct des crédits.

Le titre III concernant le personnel et l'entretien indique un chiffre global de 794 millions de nouveaux francs. A ce sujet, mes chers collègues, je vous exposerai rapidement l'évolution des effectifs qui est, en effet, la pierre de touche de la nouvelle politique militaire outre-mer, en vous rappelant que vous pourrez vous reporter aux tableaux qui sont inclus dans mon rapport. Tout de même, quelques chiffres sont assez éloquentes en eux-mêmes.

En 1958, 74.260 officiers, sous-officiers et soldats étaient inclus dans les tableaux d'effectifs; en 1959, année de pointe, le chiffre est de 77.524 hommes. Nous arrivons alors à la période de décroissance. Ainsi, en 1961, les effectifs ne sont plus que 67.696 hommes et, en 1962, ils tomberont à 55.590 hommes, chiffre que je vous demande de noter.

La cause de cette diminution, ainsi que je vous l'indique dans le préambule de mon rapport, c'est la restitution de leurs ressortissants aux Etats de la Communauté. En 1962, nous allons encore restituer 10.946 hommes et les 24.468 hommes restants feront l'objet d'une rétrocession progressive.

Cela, mes chers collègues, doit entraîner une refonte totale des troupes de marine qui, dans leur ensemble, sont composées d'éléments européens.

Deuxième point important: le matériel. Les crédits pour l'entretien des matériels sont en diminution. Par ailleurs, se pose le problème de la constitution des armées nationales. Le ministère des armées a été chargé de la mise sur pied des armées nationales. Il doit fournir aux armées nationales les premières dotations de base en matériel. Mais le problème du financement, il faut le souligner, n'est pas réglé. Les armées nationales seront une charge lourde pour les Etats qui ont demandé à en constituer. Au budget de la coopération, une somme de 40 millions de nouveaux francs est inscrite pour la constitution et l'entretien des armées.

Ce problème, certes, n'est pas du ressort du rapporteur de la commission des finances. Qu'il me suffise d'indiquer que la commission des finances, dans son ensemble, estime que les subventions d'équilibre qui doivent permettre à ces Etats de faire fonctionner ces armées nationales ne sauraient s'ajouter à toutes les subventions d'équilibre que nous leur versons et devraient, au contraire, être déduites de l'ensemble de l'aide que la France leur apporte.

En ce qui concerne le titre V, dépenses d'équipement, nous constatons aussi l'inscription d'une somme de 46.910.000 nouveaux francs d'autorisations de programme pour 1962 et d'une somme de 42 millions de crédits de paiement, alors que ces crédits avaient atteint, en 1961, un montant de 63 millions.

Vous voyez qu'il existe là aussi un sensible dégonflement des crédits.

Je dois ajouter que le Gouvernement fait preuve de sagesse car les installations prévues au titre V pour l'Afrique noire sont des installations légères et démontables. Par conséquent, nous avons, là aussi, toutes assurances.

En revanche, alors que dans les territoires d'Afrique notre effort va en diminuant, je note avec satisfaction que le Gouvernement fait un effort beaucoup plus important dans les départements et les territoires d'outre-mer.

C'est ainsi que 530.000 nouveaux francs sont prévus pour des travaux de construction aux Antilles, 2.300.000 nouveaux francs pour Nouméa, et 1.017.000 nouveaux francs pour la base logistique en métropole.

Toutefois, si nous enregistrons avec plaisir cet effort, je dois vous dire très sincèrement, monsieur le ministre, qu'il sera, à mon sens, très insuffisant, compte tenu des besoins qui vont grandissant dans les territoires et les départements d'outre-mer.

Par exemple, pour Nouméa, le crédit prévu de 2 millions de nouveaux francs est beaucoup trop faible étant donné que les installations datent du début du siècle et sont inadéquates à l'effort que vous voulez faire. Il est donc nécessaire de prévoir des installations beaucoup plus importantes, s'agissant notamment des casernes d'artillerie. J'avais d'ailleurs déjà mentionné,

dans un rapport précédent, qu'il était indispensable de revoir cette question des installations militaires.

En ce qui concerne les Antilles, il serait sage — j'empiète un peu sur le domaine de M. Fraissinet — que le Gouvernement y prévienne une base d'appui naval.

En ce qui concerne l'intendance dans les départements et les territoires d'outre-mer, d'importantes opérations sont prévues. Certes, la modernisation du matériel que nos rapporteurs n'ont cessé de réclamer se poursuit. A la fin de 1962, l'armement portatif sera modernisé à 100 p. 100, les véhicules légers à 40 p. 100, les camions lourds à 60 p. 100. Enfin, on pourra expérimenter un véhicule de combat de deux tonnes et on réalisera un groupe d'aviation légère et d'hélicoptères.

Mais, à la vérité — et je laisserai à mon collègue M. Bourguind, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, le soin de l'exposer plus longuement — le vrai problème est celui qui est posé par la constitution d'une force d'intervention interarmes basée dans la métropole.

En effet, si nous considérons que ce budget marque un tournant dans la politique militaire de désengagement, il ne fait malheureusement pas de doute qu'une politique militaire outre-mer n'est pas nettement définie, et nous attendons avec impatience que le Gouvernement précise ses vues dans ce domaine. Car, à notre sens, dans l'évolution générale de la stratégie mondiale, le seul instrument efficace dont la France puisse disposer, ce ne sont pas quelques garnisons disséminées en Afrique ou ailleurs, mais un véritable fer de lance, un coup de poing, une force d'intervention qui serait centralisée en métropole et disposerait de moyens matériels et aériens lui permettant de se transporter d'un point à l'autre du monde.

Une question de coordination est ici posée. La commission des finances regrette que le Gouvernement n'ait encore rien réalisé de positif et elle attend avec impatience une décision dans ce sens.

Je rappellerai très brièvement quelques problèmes particuliers qui ne sont plus de la compétence du ministre des armées.

La sécurité et le contre-espionnage en Afrique noire ont été rattachés aux services métropolitains.

Par ailleurs, je note avec satisfaction la fin des opérations au Cameroun. Vous savez que pendant quelque temps la France avait apporté une aide technique sous forme de mise à la disposition du Gouvernement du Cameroun de troupes pour le maintien de l'ordre.

La situation politique s'étant clarifiée, d'une part, l'armée camerounaise chargée de ces opérations ayant été constituée, d'autre part, la France a retiré ses troupes, ce dont nous devons nous féliciter, car cela prouve la normalisation de la situation et de la vie politique dans ce pays.

En ce qui concerne le Gabon, il avait été prévu la création d'un bataillon. Etant donné l'évolution politique, cette création a été annulée.

Pour la Côte des Somalis, je note que la milice prévue doit être encadrée par un personnel des troupes de marine, mais que les crédits ne figurent plus maintenant à notre section.

Enfin, il me reste, pour terminer, à rappeler un problème qui intéresse particulièrement les députés des départements et territoires d'outre-mer: je veux parler du service militaire et civil.

En effet, votre rapporteur avait demandé que le service militaire soit effectué par toutes les recrues dans les départements et territoires d'outre-mer. Cette suggestion a été retenue, et je trouve dans ce budget des crédits pour le service militaire dans les départements et territoires d'outre-mer. Malheureusement, nous avons également appris qu'un chapitre du budget des services civils du Premier ministre comportait un crédit spécial destiné au service militaire adapté aux Antilles et en Guyane.

Je dois faire les plus expresses réserves sur cette mesure. Il ne faudrait tout de même pas que l'intention première des auteurs de cette réforme soit transformée et que ces jeunes gens soient envoyés en Guyane uniquement pour accomplir des travaux de génie civil. J'insiste auprès de vous, monsieur le ministre, pour qu'en accord avec le secrétaire d'Etat aux départements d'outre-mer vous prévoyiez un service militaire uniquement soit sur place, soit en métropole, soit un service en Guyane mais uniquement pour les volontaires.

En ce qui concerne les Polynésiens, je vous demande aussi que les originaires de la Polynésie soient versés, principalement dans la marine, car ils sont de très bons marins.

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Très bien !

**M. Claude Roux, rapporteur spécial.** Je ne veux pas laisser passer cette occasion sans rappeler que nous venons, par ce

biais du service militaire dans les territoires du Pacifique, de rendre justice à des hommes qui ne pouvaient pas accomplir leur service militaire, et pourtant le bataillon du Pacifique fut certainement un des plus glorieux de la France libre. Il fut un des premiers à porter le drapeau français dans les sables de la Tripolitaine et sur les bords du Rhin. Je saisis cette occasion — et certainement l'Assemblée me suivra — pour lui adresser un fervent hommage. (Applaudissements.)

Voilà donc comment se présente le budget que j'ai l'honneur de rapporter devant vous : d'un côté le dégagement en Afrique, de l'autre côté, au contraire, des responsabilités accrues de maintien de l'ordre dans les départements et les territoires d'outre-mer.

Ce que nous attendons maintenant c'est la définition d'une politique militaire, c'est-à-dire la création d'une force d'intervention. Je fais, certes, confiance au Gouvernement, mais je ne doute pas que l'unanimité de l'Assemblée nationale lui demande aussi de faire en sorte que les choses aillent le plus vite possible.

Mes chers collègues, je vous disais dans mon préambule que ce n'était pas sans une certaine nostalgie que nous constatons la disparition de l'armée coloniale. Mais il faut aussi constater qu'en dépit des soubresauts et des apparences juridiques, dans le monde entier encore des forces armées françaises, soldats, marins, aviateurs, montent la garde. A tous ces hommes que, les uns et les autres, nous avons l'occasion de rencontrer, nous adressons un fervent hommage car ils sont les gardiens vigilants du drapeau. (Applaudissements.)

C'est sous le bénéfice de ces observations que la commission des finances, à l'unanimité, vous demande d'adopter les crédits de la section commune d'outre-mer. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Bourguind, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées pour la section commune (outre-mer).

**M. Gabriel Bourguind, rapporteur pour avis,** Mesdames, messieurs, parce que la commission de la défense nationale et des forces armées a mission de donner son avis sur les conséquences militaires d'application du budget, le rapport qui vous a été présenté est beaucoup moins un équilibre de réalisations qu'un bilan négatif. Ce bref exposé ne sera donc qu'une synthèse de ce bilan donnant successivement les caractéristiques générales du budget, les considérations générales sur les dépenses inscrites et les réserves qui s'imposent.

En ce qui concerne les caractéristiques générales du budget, cinq points sont à retenir :

1<sup>o</sup> Diminution de dix milliards d'anciens francs sur le budget de 1961. Quatre milliards sont utilisés au profit du ministère de la coopération pour l'aide militaire aux pays nouvellement indépendants. Les 6 milliards restant sont jetés dans le creuset des économies sans justification vraiment approfondie et sans tenir compte des impératifs de la mise sur pied du corps d'intervention. Dans ces conditions, qu'on ne vienne surtout pas nous parler, dans l'année budgétaire qui s'ouvre, de nouvelles réductions de crédits.

2<sup>o</sup> Diminution des effectifs de sous-officiers, caporaux-chefs et troupes de 9.533 unités, sans contrepartie de blanchiment, donc sans amorce vraiment indicative de la première structure du corps d'intervention.

3<sup>o</sup> Prise en charge de la gendarmerie par les Etats nouvellement promus à l'indépendance, la presque totalité des effectifs français, soit 125 officiers et 1.856 sous-officiers, restant toutefois à la disposition de ces Etats au titre de l'assistance technique militaire, ce qui ne saurait surprendre, la gendarmerie étant l'élément de consolidation indispensable d'une indépendance mal digérée par les masses. En contrepartie, création de trois prévôtés dans les zones 1, 2 et 3, directement adaptées aux troupes françaises et ne comptant d'ailleurs que 5 officiers et 140 sous-officiers.

4<sup>o</sup> Réorganisation des écoles militaires préparatoires. Celle de Kati, ayant été dissoute au moment de l'évacuation du Mali, il subsiste celles de Saint-Louis au Sénégal et de Brazzaville au Congo, qui restent à la charge du budget de la section commune, celles de Bingerville en Côte-d'Ivoire qui est une école technique et d'Ouagadougou en Haute-Volta qui doivent être transférées à ces deux gouvernements tout en continuant à fonctionner sur les errements actuels, le personnel enseignant étant pris en charge par le ministère de l'aide et de la coopération.

5<sup>o</sup> Dépenses d'équipement réduites au minimum. Elles s'inscrivent dans un programme en cours de réalisation s'appliquant uniquement aux départements et territoires d'outre-mer, à l'infrastructure adaptée aux seules troupes françaises, à la pour-

suite de l'équipement et de la modernisation de ces mêmes troupes, équipement des services de l'intendance et du service de santé, renouvellement des matériels anciens des forces terrestres, équipement des prévôtés mises en place dans les trois zones.

En fait, les dépenses inscrites ne sont pratiquement que des dépenses d'entretien calculées au plus juste. Elles ont été considérablement réduites, ce qui répond à une saine logique dans certains domaines, mais ne tient aucun compte des impératifs de reconversion pour établir un équilibre indispensable. Sans parler de la charge très contestable des indemnités dites de liquidation de droits acquis qui, étant en fait des éléments de pension, n'auraient dû en aucun cas incomber au présent budget, il eût été logique d'accorder des facilités à l'intérieur même de cette pauvreté imposée par les finances si l'indépendance avait, sinon pris la relève totale, du moins dégagé le budget militaire de dépenses qui ne devraient plus lui incomber.

Quelles sont les raisons de ce bilan négatif ? Le budget militaire de l'outre-mer vous avait été présenté en 1960 comme un budget de rigueur financière, en 1961 comme un budget d'attente, l'un comme l'autre reconduits dans les dernières poussières du ministère de la rue Oudinot.

Or, il avait été précisé et admis l'an passé que le budget de 1961 devait préparer un équilibre sur des bases qui avaient été déterminées et qui orienteraient le budget de 1962 vers une formule définitive. Vous trouverez ces bases d'équilibre dans le préambule du rapport.

Malheureusement, les promesses faites l'an passé sont restées lettre morte et le budget qui est présenté cette année est une fois de plus un budget de reconversion qu'on peut baptiser de survie. Nulle part on ne trouve trace de l'amorce du corps d'intervention d'outre-mer qui devait prendre la relève de l'indépendance pourtant acquise en 1960 et 1961 et abondamment saluée de cent un coups de canon pendant l'année en cours.

Les promesses n'ayant pas été tenues, le bilan ne peut être que négatif.

En conclusion, la présentation du budget de 1961 était formelle. Je cite :

« De toute façon, la situation devant évoluer en 1961 d'une façon absolument obligatoire, les conditions de présentation du budget 1962 seront toutes différentes de celles du présent budget.

« Si le budget de 1962 devait avoir le même aspect que celui de 1960 présenté sans excuse valable et que celui de 1961 qui peut être accepté en transition d'équilibre, il ne saurait être examiné par la commission. »

Que demandait la commission ?

Considérant que l'indépendance avait rasé le banco et qu'une page était tournée, considérant par ailleurs que la vocation internationale de la France subsistait sans passer par un créneau de l'O. N. U., elle estimait que le budget de 1962 devait marquer le début de la mise sur pied de la force d'intervention outre-mer qui, précisément, prenait la relève.

Une étude approfondie de structure était d'autant plus possible, en 1961, que le budget de cette même année avait décidé la création d'un bureau outre-mer, ayant à sa tête un général adjoint, outre-mer, au chef d'état-major général des armées. Ce bureau était chargé de coordonner les activités des trois armées outre-mer, ce qui est la vocation tactique et stratégique du corps d'intervention.

Devant la carence de cet organisme, on doit penser que les directives de travail et d'orientation lui ont fait défaut. Mais, même en prenant acte de cette carence et en s'en tenant au budget émasculé de 1962, il eût été possible de procéder à une ébauche de réorganisation des seules forces terrestres, contenant en germe à la fois la souplesse tactique des unités de base prévues dans la constitution des brigades légères du corps d'intervention, et une adaptation progressive de ces forces sur l'ensemble des territoires d'outre-mer et en métropole, de façon à maintenir en permanence une implantation tactique d'efficacité préparant la mise sur pied du corps d'intervention.

C'est cela même que la commission avait demandé l'an dernier. Elle le demande à nouveau instamment cette année et signale qu'elle n'admettra aucune réduction nouvelle, en cours d'année, de ce budget de misère.

N'ayant pu obtenir satisfaction et aucune ébauche d'équilibre ne lui ayant été présentée, elle ne pourra se prononcer sur le présent budget que si elle reçoit des assurances formelles instantanées, en ce qui concerne tant le présent budget que l'exercice financier à venir. (Applaudissements.)

**M. le ministre des armées.** Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des armées.

M. le ministre des armées. Je désire répondre rapidement aux deux rapporteurs de la section commune outre-mer.

Le budget de la section commune outre-mer traduit la situation politique nouvelle qui résulte, en Afrique noire, de l'accession des Etats africains à l'indépendance et qui nous a conduits, pour la création des armées nationales, à transférer à ces armées un certain nombre d'effectifs de l'armée française. 12.000 hommes environ sont ainsi transférés sur le budget de 1962.

Nu! ne conteste la nécessité de traduire dans le budget de la section commune outre-mer cette évolution politique et ces transferts.

En revanche, on nous reproche, et plus particulièrement M. Bourguind, au nom de la commission de la défense nationale, de n'avoir pas encore commencé réellement la constitution du corps d'intervention qui, d'une part, est nécessaire à l'armée française et qui, d'autre part, doit permettre aux troupes coloniales, dites aujourd'hui « de marine », leur reconversion.

Il est exact que cette reconversion était prévue, mais les difficultés matérielles dans lesquelles les troupes de marine se sont trouvées impliquées pendant toute l'année 1961 — en raison notamment de la création de armées nationales, qui a été, sur le plan technique, le fait de « les troupes de marine, qu'elles n'ont pu encore entreprendre leur reconversion vers la force d'intervention.

Au demeurant, cette force d'intervention est prévue dans le plan à long terme qui, après étude nécessaire dans les instances spécialisées et notamment par les conseils supérieurs de la guerre, de la marine et de l'air, n'entrera en application qu'au cours de l'année 1962. C'est donc dans le courant de 1962 que seront prises, à l'intérieur du budget dont nous vous demandons le vote, les mesures préparatoires que réclame avec raison M. le général Bourguind, c'est-à-dire la création par transformation des premières unités destinées à entrer dans la force d'intervention.

Il est bien entendu qu'en vue de cette création aucune diminution des crédits dont nous vous demandons aujourd'hui le vote ne pourra être proposée en cours d'année, j'en prends l'engagement devant le Parlement. (Applaudissements.)

#### Section Air.

M. le président. Nous abordons maintenant la discussion relative aux crédits de la section Air.

La parole est à M. Ferri, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la section air.

M. Pierre Ferri, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le budget de l'armée de l'air pour l'exercice 1962 s'élève, pour les autorisations de programme à 1.514 millions de nouveaux francs contre 2.418 millions de nouveaux francs, l'an dernier et pour les crédits de paiement, à 3.405 millions de nouveaux francs contre 3.510 millions de nouveaux francs l'an dernier, c'est-à-dire qu'il se présente en diminution assez sensible pour l'exercice 1962 par rapport à l'exercice en cours.

En ce qui concerne les autorisations de programme, la diminution de 900 millions de nouveaux francs n'a rien de surprenant puisque la loi de programme que vous avez votée, l'an dernier, ne prévoit d'autorisations de programme importantes que pour les exercices 1961 et 1963, les crédits correspondants pour l'exercice en cours n'étant que de 100 millions de nouveaux francs.

Par contre, la diminution des crédits de paiement — 100 millions de nouveaux francs — est tout à fait anormale. Elle provient essentiellement du fait que les crédits de paiement n'ayant pas été utilisés comme prévu au cours du présent exercice, une masse importante de ces crédits — près de 600 millions de nouveaux francs — sera reportée sur le prochain exercice. Je reviendrai plus tard sur ces reports qui posent un problème fort important.

En fait tel qu'il se présente à votre examen, le budget de l'armée de l'air correspond à une évolution de cette armée depuis le vote du budget de 1961 — évolution dont je vous entretiendrai dans un instant — et au respect de la loi de programme telle que vous l'avez votée.

L'organisation actuelle du débat m'accorde à votre rapporteur que quelques minutes. Je me permets, après tant d'autres de nos collègues, de protester contre cette organisation qui empêche la commission des finances et les autres commissions ainsi que l'Assemblée elle-même d'étudier sérieusement les budgets qui

lui sont soumis. Mais je m'incline, puisqu'il le faut, monsieur le président, devant cette réglementation...

M. le président. Je vous remercie.

M. Pierre Ferri, rapporteur spécial... et je me contenterai d'attirer simplement votre attention, mes chers collègues, sur quelques points marquants de ce budget, vous priant pour les détails de vous reporter à mon rapport imprimé, qui est en distribution.

Tout d'abord, l'évolution de l'armée de l'air depuis l'année dernière peut se constater sur trois plans, le plan militaire, le plan technique et industriel et le plan financier.

Sur le plan militaire, cette évolution se traduit, notamment, par une revalorisation — encore modeste, mais nous l'espérons, ce n'est qu'un commencement — de l'équipement des forces aériennes et par diverses modifications intervenues, tant dans l'organisation, que dans le stationnement de ces forces.

Il convient de noter, en ce qui concerne l'équipement : le début de la modernisation de nos escadrons aériens, par l'entrée en service du Mirage III C, un premier escadron de ce type venant d'être mis sur pied ; l'accroissement de nos forces anti-aériennes, par la création et l'attribution à l'armée de l'air d'un nouveau bataillon d'engins Nike, mesure qui tend à confier à cette armée la totalité des moyens de défense lointains anti-aériens ; la négociation de certains accords avec les U. S. A., intéressant l'emploi des escadrons d'avions F-100 ; le remplacement d'avions de défense périmés, tels que le Mistral, par des appareils Mystère IV A, eux-mêmes remplacés par des Super-Mystère B 2 ; l'achèvement de la transformation sur T. 28 Fenec et sur AD 4 Skyraider de certaines unités d'appui aérien en opérations en Algérie.

Sur les plans techniques et industriels, le déroulement des programmes autorisés se poursuit. Je reviendrai plus longuement sur cette question dans un instant.

Sur le plan financier, enfin, la loi de finances rectificative de juillet 1961 a permis de faire face aux dépenses supplémentaires occasionnées par le repli des formations et bases du Maroc, par l'accroissement du temps de service par rapport aux prévisions budgétaires, par la réévaluation du mark, par la suppression du P. A. M. et par les hausses économiques affectant les opérations précédemment autorisées.

N'oublions pas, enfin, dans ce rapide aperçu sur l'évolution de l'armée de l'air depuis le dernier budget, deux événements marquants intervenus en 1961 : la revalorisation de la fonction militaire et la réorganisation du ministère des armées.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, la réorganisation, en avril 1961, du ministère des armées a provoqué diverses modifications dans la présentation des fascicules budgétaires de la section « air ».

La suppression d'une administration centrale « air », la création d'une direction centrale des personnels civils des armées entraînent, notamment, le transfert au budget de la section commune de toutes les dépenses intéressant les personnels civils et militaires appartenant au cadre de l'ancienne administration centrale « air » ; le maintien au budget de la section « air » des personnels civils et militaires détachés à l'administration centrale du ministère des armées ; le rétablissement au budget de la section « air » des personnels militaires détachés dans les services communs.

Modification, enfin, étrangère à la réorganisation du ministère des armées, mais qui paraît opportune : la création d'un chapitre nouveau, permettant de distinguer, dans le personnel des constructions aéronautiques, d'une part, le personnel militaire, d'autre part, le personnel civil.

Le montant des dépenses ordinaires passe de 1.915 millions de nouveaux francs en 1961 à 2.020 millions de nouveaux francs en 1962, ce qui représente une augmentation de 95 millions de nouveaux francs. Cette différence provient notamment de l'augmentation de certaines catégories de dépenses : relèvement des rémunérations et extension de ces rémunérations en années pleines, augmentation des droits de douane sur carburants consécutive au repli en métropole des formations et écoles du Maroc, régularisation de certains chapitres de solde, enfin majoration des crédits alloués au collectif de 1961 pour reconstitution des moyens d'instruction des écoles repliées du Maroc et entretien des matériels acquis au bénéfice de liaisons aériennes ministérielles.

Au chapitre des effectifs, nous constatons que ces derniers sont presque stables, avec une très légère augmentation générale, puisqu'ils passeront de 140.236 à 141.071.

Le budget de 1962 est basé sur l'hypothèse d'une durée de service uniforme de vingt-six mois et dix jours. On peut noter avec satisfaction, bien que ce chiffre soit tout à fait

insuffisant, une augmentation de cent cinquante unités des sous-officiers P. D. L.

Enfin, il y a lieu de noter qu'en ce qui concerne les pyramides de grades, le budget 1962 constitue la reconstitution pure et simple du budget 1961. Nous espérons qu'au cours de l'exercice 1962 le Gouvernement tiendra sur ce plan les promesses qu'il a faites. Votre rapporteur rappelle à cet égard qu'un tel rajustement doit s'étendre au corps des ingénieurs militaires et des ingénieurs militaires des travaux. Il insiste, après beaucoup d'autres, sur la nécessité d'obtenir une amélioration substantielle pour les sous-officiers, car il ne s'imagine pas que les avantages indiciaires obtenus en 1961 aient eu des répercussions notables sur la solution du problème posé par le maintien au service des sous-officiers spécialistes de l'armée de l'air, dont les difficultés ont été maintes fois exposées dans cette enceinte, et il n'y reviendra pas.

Au chapitre des rémunérations et entretiens du personnel, on peut relever avec satisfaction une augmentation des crédits pour la convocation des réserves. Les impératifs budgétaires avaient eu pour effet, depuis plusieurs années, de comprimer à l'excès les ressources du chapitre intéressé. La majoration proposée cette année de 500.000 nouveaux francs paraît sinon suffisante, du moins substantielle par rapport au montant total du crédit de l'an dernier, qui était de 1.250.000 nouveaux francs et permettra notamment d'assurer, dans de meilleures conditions, l'entraînement aérien de la réserve active.

Dans les chapitres concernant le matériel et le fonctionnement des armes et services, quelques points peuvent retenir l'attention de l'Assemblée.

Tout d'abord le chapitre des dotations en carburants. La majoration de 30 millions de nouveaux francs qui y figure s'applique exclusivement à des dépenses supplémentaires et ne modifie en rien l'activité des heures de vol du personnel navigant telle qu'elle était prévue l'an dernier.

Les dotations budgétaires de 1962 ne permettront donc pas, sauf arrêt des opérations en Algérie, d'améliorer les conditions d'entraînement du personnel navigant qui, compte tenu des besoins des écoles et du transport, a dû comporter en 1961, par pilote, une certaine limitation du nombre mensuel d'heures de vol.

Votre rapporteur attire l'attention du ministre sur l'insuffisance de cet entraînement aérien et en souligne les dangers.

J'aborde maintenant le titre V, concernant les dépenses en capital.

A l'époque où le matériel prend une importance de plus en plus essentielle, les dépenses en capital, je dois le constater, vont en s'amenuisant.

Vous trouverez dans mon rapport imprimé un tableau où figurent les crédits de paiement du titre V de la section air depuis 1958 jusqu'au prochain budget de 1962. Ces crédits de paiement, qui s'élevaient à 1.678 millions de nouveaux francs en 1958, qui étaient montés à 2.070 millions en 1959, n'ont cessé alors de baisser puisqu'ils sont passés à 1.385 millions de nouveaux francs dans le prochain budget, soit une baisse de près de 30 p. 100 par rapport à 1958.

Un tableau des échanciers, figurant également dans mon rapport, donne le détail des mesures prévues pour 1962 par rapport à celui de 1961.

Si l'on déduit du total de 1.385 millions de nouveaux francs les 208 millions prévus pour les mesures nouvelles, on constate un abattement sur l'échéancier du budget de 1961 d'environ 600 millions de nouveaux francs, c'est-à-dire une somme correspondant aux paiements prévus pour l'exercice 1961 et non effectués qui sont reportés à l'exercice 1962.

Où bien ces abattements sont justifiés et votre rapporteur, en soulignant une nouvelle fois le caractère regrettable d'une telle situation, demande au ministre les explications qui s'imposent et, notamment, le résultat des enquêtes qu'il a prescrites à ce sujet ; ou bien ces abattements, qui trouvent leur origine dans la gestion 1960, risquent d'être excessifs et on peut, dès lors, se demander si ne surgiront pas en 1962 de sérieuses crises de trésorerie, analogues à celles qui, notamment dans un passé encore récent, ébranlèrent la situation de la direction technique et industrielle, à la suite, précisément, d'abattements forfaitairement appliqués sur ses échanciers.

J'aborde le chapitre très important relatif aux études et investissements.

Pour les études, en ce qui concerne le matériel « avions », les programmes prévus se déroulent, dans l'ensemble, dans des conditions satisfaisantes :

Citons notamment le *Mirage III*. Après l'étude de la version C, dont les premiers exemplaires sont, rappelons-le, entrés en

service au début de 1961, les essais et mises au point se poursuivent sur les versions biplace (B), reconnaissance (R.) et intervention (E) : les travaux sont assez avancés pour autoriser le passage à la fabrication de série du *Mirage III B* et R et de prendre les premières mesures concernant le lancement du *Mirage III E*.

En ce qui concerne le *Mirage IV*, le prototype expérimental continue ses essais tandis que le premier des trois prototypes opérationnels doit effectuer son premier vol en 1961.

Une étude est en cours, concernant une modification probable des types de réacteurs équipant les appareils de série : cette modification permettrait d'accroître sensiblement à basse altitude, notamment, le rayon d'action du *Mirage IV*, dont les limites avaient fait l'objet de certaines critiques, vous vous en souvenez, au cours de la discussion de la loi de programme.

Quant à l'avion de transport à décollage court, le prototype de la version du *Bréguet 941* a effectué son premier vol en 1961, tandis que la version civile 942 fait seulement l'objet d'un projet et que la version militaire d'un appareil de moindres dimensions, le 945, demeure à l'état d'avant-projet.

La suite qui sera donnée à cette formule d'appareils dépendra, essentiellement, du résultat des essais actuellement en cours.

Le premier prototype du patrouilleur N. A. T. O. doit effectuer son premier vol fin 1961 : un important volume d'essais au banc, au sol et en vol, a été effectué, en attendant qu'un accord international permette le lancement de la série.

Les essais de l'hélicoptère *Frelon* et *Super-Frelon* permettent actuellement de préciser quelle devait être la définition d'un appareil opérationnel, dont les prototypes en cours de réalisation pourront être livrés au début de 1963.

Si des études relatives à tous ces matériels se déroulent suivant le calendrier prévu initialement, pour trois types d'appareils, en revanche, les prévisions se trouvent sensiblement modifiées.

Un retard, d'abord, que déplore votre rapporteur, concernant le choix de l'avion de transport léger mentionné dans la loi de programme. Divers avant-projets ont été examinés, mais il faudra, semble-t-il attendre la fin de l'année pour que la décision soit prise.

Une avance, en revanche, dont il faut se féliciter, caractérise les études entreprises sur l'avion d'appui à décollage vertical et sur le cargo 8 tonnes *Transall*.

Pour l'avion d'appui à décollage vertical, des crédits avaient été dégagés, rappelons-le, grâce aux dispositions de la loi rectificative de juillet 1961, pour accélérer les études de ce type d'appareil, auxquelles sera consacrée, par ailleurs, la plus importante fraction des crédits inscrits au budget 1962. L'appareil retenu en 1961, présenté par la Générale aéronautique M. Dassault, est le *Mirage III* vertical ; il est précédé d'un appareil expérimental, dénommé *Balzac*, qui doit faire son premier vol en 1962.

Enfin, c'est le cargo 8 tonnes *Transall*. Pour maintenir la parité avec l'Allemagne, qui finance, vous vous le rappelez, cette étude par moitié, un effort particulier est fait en 1962 et permettra, heureusement, comme nous le verrons plus loin, d'avancer la date de lancement en série de cet appareil.

Dans le domaine des engins, à la suite de la réorganisation du ministère des armées, un département d'engins, directement rattaché au délégué ministériel pour l'armement, est spécialement chargé des questions relatives à l'engin balistique.

Compte tenu de cette modification d'organisation, les études figurant au budget de la section air seront limitées, en 1962, aux engins air-air — *Matra 530* essentiellement — air-sol (*AS 30*) et cibles (*CT 41*), études qui n'attirent pas d'observations particulières.

Dans le domaine des équipements, enfin, les efforts s'appliquent, en priorité, à l'équipement des avions précédemment cités.

Avant de quitter le chapitre des études, j'attire l'attention du Gouvernement sur le fait que tous ces programmes d'études ne sont que la suite des programmes précédemment prévus et qu'aucune étude nouvelle ne paraît devoir être lancée en 1962, ce qui ne laisse pas d'être très inquiétant pour l'ensemble de la construction aéronautique française, qui risque de se trouver devant un certain vide à partir de 1966, et dont l'avenir pourrait se trouver à ce moment-là compromis.

Les efforts de cette industrie ont obtenu les résultats les plus brillants dont je vous dirai un mot dans un instant.

Au chapitre des fabrications, vous verrez dans le tableau imprimé dans mon rapport que les crédits de paiement accusent une forte diminution par rapport à 1961 : 64 millions de nouveaux francs en moins pour les télécommunications, 337 millions en moins pour le matériel de série, dont 160 millions pour la loi

de programme. Il est évident que ces réductions tiennent compte largement des reports considérables dont je vous ai entretenus. Le dernier rajustement de l'échéancier relatif à l'exécution de la loi de programme n'est cependant pas sans susciter quelques inquiétudes.

Outre le retard apporté au lancement de l'avion de transport léger, d'autres retards ne sont-ils pas à redouter ? Votre rapporteur pense que l'Assemblée désirerait être renseignée sur ce point par M. le ministre des armées.

J'en viens aux programmes de fabrications.

Un certain nombre de programmes sont en cours d'achèvement, concernant le *Noratlant* N. 2501, le M. S. 760 « Paris », le *Broussard*, le T. 28 *Fennec* et le *Skyraider* A. D. 4. La fabrication de la première tranche du *Mirage III*, version C, suit son cours, les deux versions de reconnaissance (R) et biplace (B), commenceront à sortir en série dans le courant de l'année 1962, tandis que se met en place la chaîne de production du *Mirage IV*, dont les premiers exemplaires de série sortiront en 1963.

S'il faut regretter le retard apporté au lancement de la fabrication de l'avion de transport léger, retard sur lequel votre rapporteur aimerait recevoir des explications du ministre des armées, il faut se féliciter, en revanche, des dispositions préliminaires prises à l'égard du cargo 8 tonnes *Transall*, dont la fabrication en série pourra être entreprise, en avance sur les prévisions initiales et permettra de faire face, en temps utile, à l'aménagement progressif du matériel du *Noratlant* : une autorisation de programme de 180 millions de nouveaux francs figure à cet effet, dès à présent, dans le projet de budget 1962.

Dans le domaine des engins, si les chaînes de cibles C. T. 20 et de sol-sol S. S. 10 touchent à leur terme, la production du sol-sol S. S. 11 bat son plein, la série de l'air-sol A. S. 30 est lancée et la fabrication de l'air-air *Matra* 530 se substitue progressivement à celle du *Matra* 511.

Sur la présentation budgétaire des chapitres de fabrication, aux observations déjà formulées à maintes reprises sur le problème des reports, votre rapporteur croit devoir ajouter son étonnement du prélèvement de 8 millions de nouveaux francs en autorisations de programme et de 1,6 million de nouveaux francs en crédits de paiement de 1962, onéré sur le chapitre 53-72 au profit de la direction des recherches et moyens d'essais de la délégation ministérielle à l'armement.

Il souhaiterait obtenir des éclaircissements sur un tel transfert qui, détournant au profit de l'équipement de cette direction une partie des crédits pour la fabrication de l'avion de transport léger, modifie ainsi les dispositions de la loi de programme.

Votre rapporteur ne saurait enfin terminer son exposé sur les fabrications aéronautiques sans consacrer quelques instants à la situation de l'industrie. L'ensemble des effectifs ne s'est guère modifié de 1960 à 1961, une légère réduction dans l'industrie des cellules étant compensée par un certain accroissement dans le domaine des moteurs et de l'équipement.

Je dois attirer l'attention de l'Assemblée sur les chiffres d'exportation de l'industrie française aéronautique et sur les volumes de commandes pour l'exportation qui figurent dans mon rapport écrit ; je me bornerai à vous citer quelques chiffres intéressants.

Les commandes en 1956 étaient de 330 millions de nouveaux francs. Elles ont atteint cette année plus de 1.300 millions de nouveaux francs et l'adoption par l'étranger de matériels tels que les engins de Nord-Aviation, le *Broussard*, le *Bréguet Alizé*, le *Noratlant*, le *Fouga-Magister*, le *Morane-Saulnier* 760 « Paris », l'*Alouette*, le *Mirage III* et *Caravelle*, témoigne flatteusement de la réputation des techniques aéronautiques françaises. (Applaudissements.)

En terminant, je voudrais vous rappeler mes conclusions de l'an dernier. J'avais insisté auprès du ministère des armées sur la nécessité d'un reclassement urgent des cadres militaires dans la fonction publique, sur l'urgence également de révaloriser les charges militaires, sur la nécessité d'augmenter les crédits d'entretien et de réparation du matériel aérien.

Sur tous ces points des améliorations certaines ont été obtenues, soit dans la loi de finances rectificative de juillet dernier, soit dans le présent budget et quoi qu'il reste encore beaucoup à faire, on doit en remercier M. le ministre des armées.

Sur deux autres points, l'an dernier, votre rapporteur avait également insisté. Il s'agissait de la limite d'âge des officiers généraux de l'armée de l'air et des reports de crédits de paiement.

Sur le premier point, votre rapporteur demandait, au nom de la commission des finances, que la limite d'âge des officiers généraux nommés à des postes interarmées ou à des postes

O. T. A. N. soit uniformisée et que M. le ministre des armées veuille bien faire examiner les répercussions d'une telle mesure sur les conditions d'avancement et la pyramide des grades dans l'armée de l'air.

Votre rapporteur renouvelle cette demande.

Sur le deuxième point, la question des reports de crédits fait à nouveau cette année l'objet de la plus grave des critiques de votre rapporteur sur le projet de budget de la section « Air ».

Il demande au ministre des armées s'il est en mesure de fournir des explications sur l'origine de ces reports et de communiquer notamment à l'Assemblée les conclusions des enquêtes dont il avait annoncé l'entreprise. Il demande principalement si l'assurance peut être donnée que, dans l'ensemble, ces paiements traduisent surtout des retards de paiements et non des retards de réalisations dans le déroulement des programmes autorisés.

Si, dans le cas particulier, il déplore le retard apporté au lancement de l'avion de transport léger prévu dans la loi de programme, il se félicite en revanche de la progression des études intéressant l'avion à décollage vertical et le cargo 8 tonnes *Transall*, ainsi que des succès particulièrement flatteurs enregistrés dans le domaine des exportations, qui permettent de maintenir à un niveau relativement satisfaisant l'activité de l'industrie aéronautique.

S'il est vrai, ainsi que chacun a pu le lire dans la presse, que, pour des raisons d'urgence et d'opportunité, le Gouvernement soit amené, dans un prochain collectif, à présenter des crédits d'achats de quelques avions de transport U. S. A. de *Boeing KC 135*, il lui paraît souhaitable qu'une location, plutôt qu'un achat, soit envisagée afin de ne pas nuire au programme des cargos 8 tonnes *Transall*.

Votre rapporteur souhaiterait que dans un prochain avenir puisse enfin être réalisée l'installation du musée de l'air dans un cadre digne de lui, digne de tous les souvenirs qui l'enrichissent et qui rappellent tous ceux qui, civils et militaires, navigateurs et techniciens, français et étrangers, se sont consacrés à la création et au développement de l'aviation.

Sous réserve, mes chers collègues, des observations que je viens de présenter, la commission des finances demande à votre Assemblée d'adopter le projet de budget qui vous est soumis. Mais je ne voudrais pas quitter cette tribune sans rendre un particulier hommage à l'armée de l'air qui s'est montrée particulièrement dynamique et qui assure avec un magnifique dévouement les missions qui lui sont confiées en Algérie, sans rendre aussi hommage à l'industrie aéronautique française, à ses ingénieurs, à ses ouvriers, à ses techniciens, qui ont su produire des appareils très divers qui font l'admiration du monde entier. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Moynet, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section « Air ».

**M. André Moynet, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vous prie de m'excuser de prendre la parole deux fois dans le même après-midi, mais mon intervention sera d'autant plus brève que mon ami M. Ferri a présenté avec son soin habituel un rapport très détaillé sur la situation de l'armée de l'air et des industries aéronautiques.

Je me joins, ainsi que la commission de la défense nationale tout entière, à l'hommage que M. Ferri vient d'adresser à l'armée de l'air et aux industriels aéronautiques.

Monsieur le ministre, je ne soulignerai que les quelques problèmes qui ont retenu l'attention de la commission de la défense nationale.

C'est encore une fois le problème des sous-officiers spécialistes. L'armée de l'air étant avant tout technique, les spécialistes la désertent pour des postes plus lucratifs dans l'industrie civile. Je vous demande à nouveau d'intervenir pour que les sous-officiers instruits dans nos écoles servent plus longtemps dans l'armée de l'air.

Je m'associe à la demande présentée par M. Ferri pour la limite d'âge des généraux ; je rappelle aussi le problème du personnel féminin qui n'est pas aligné sur celui des autres armes et enfin la question de l'augmentation du nombre des commissaires. Voilà pour le personnel.

En ce qui concerne l'essence, comme l'année dernière, nos équipages ne peuvent s'entraîner suffisamment du fait de la limitation de leur dotation d'essence.

Je sais qu'il est prévu dans le budget 30 millions de nouveaux francs supplémentaires, mais ils sont complètement absorbés par les taxes...

**M. le ministre des armées.** Pas tout à fait !

**M. André Moynet, rapporteur pour avis.** A huit millions près !... alors que l'armée de l'air bénéficiait plus largement de la détaxe lorsqu'elle était stationnée en partie au Maroc.

A ce sujet je ne parviendrai jamais à comprendre pourquoi les matériels de l'armée de l'air et de l'armée de terre, sauf lorsqu'ils survolent la mer, ne profitent pas de la détaxe, comme la marine.

A propos de l'armement, monsieur le ministre, nous pouvons vous adresser des félicitations, car si le vote de la loi de programme vous a causé de sérieuses difficultés, on peut dire que vous connaissez le succès aujourd'hui.

En effet, bien que les *Mirage III*, d'un niveau déjà opérationnel, nécessitent encore quelques mises au point d'armement, la qualité de l'appareil, si dénigrés il y a quelque temps, est telle que sa réputation franchit les frontières et que nous le vendons abondamment à l'étranger.

Quant au *Mirage IV*, les délais sont tenus, et l'on peut penser qu'il se trouvera amélioré lorsqu'il pourra être équipé de réacteurs J. T. F. 10.

Il est très probable également que, dans le programme de l'avion à décollage vertical, le prototype *Balzac* sera réalisé dans le temps prévu.

Les avions de la marine *Etendard* et *Alizé* remplissent parfaitement leur mission.

Il y a quelques jours, votre épouse baptisait l'*Atlantic*, le premier patrouilleur N. A. T. O. qui sera français.

Enfin, le *Transall* prend corps, avec l'appui de l'Allemagne de l'Ouest.

A ce sujet, je ferai la même réserve que M. Ferri en ce qui concerne les *Boeing C 130*. Je conçois parfaitement que l'armée de l'air ait besoin d'avions de transport lourds. J'avais défendu ce point de vue à la tribune de nombreuses fois. Mais il ne faudrait tout de même pas compromettre des opérations de vente de matériel français et des affaires de coopération industrielle avec l'Allemagne de l'Ouest au sujet de ces appareils.

Dans le domaine des engins, nous connaissons un succès tout à fait remarquable. Je soulignerai que les engins *Matra 530*, qui ont été tirés à Colomb-Béchar il y a trois semaines, ont été une réussite à 100 p. 100, c'est-à-dire que sur des cibles C. T. 20 en manœuvres évasives, sans que les engins aient été munis de fusées de proximité, ni de charges explosives, tous les avions cibles C. T. 20 ont été descendus par collision, ce qui ne s'était jamais vu dans le monde.

Nous avons donc dans ce domaine, avec le S. S. 11, déjà bien connu et que nous vendons en quantité aux Américains, avec des engins comme le A. S. 30 et le *Matra 530* une gamme d'engins très intéressante. Mais dans le domaine des engins, monsieur le ministre, je voudrais vous rappeler un engagement formel qui avait été pris, lors de la discussion de la loi de programme militaire, lorsque la plupart de nos collègues ne croyaient pas trop à l'avion *Mirage IV* en tant qu'avion stratégique porteur de la bombe, étant donné la limitation de son rayon d'action. Il avait été convenu à ce moment-là d'équiper cet avion d'un engin air-sol et le programme *Gamma* avait déjà été établi à cet effet.

Depuis, l'état-major de l'air est conscient de l'utilité de cet engin non seulement pour prolonger le *Mirage IV* mais surtout pour assurer la sécurité des équipages et du matériel en leur permettant de lancer ces engins porteurs de la bombe atomique hors des zones défendues qui seraient à bombarder.

Il convient de reprendre, en tout cas de décider, l'étude de cet engin d'autant plus que, dans le domaine aérien comme dans tous les autres domaines, nous aurons besoin de plus en plus de plate-formes porteuses d'engins offensifs et défensifs. Alors que nous connaissons tant de succès dans ce domaine, nous devons persévérer.

Des chiffres d'exportation ont été cités, qui étaient absolument imprévisibles, il y a quelques années. Il y a cinq ou six ans personne n'aurait pu croire qu'un jour les Etats-Unis d'Amérique nous achèteraient des avions de transport, comme aujourd'hui la *Caravelle*, et si je le souligne c'est parce que demain il s'agira de la *Super-Caravelle* qui sera non seulement le premier avion supersonique pour le transport des passagers mais aussi indéniablement, dans son adaptation militaire, la plate-forme aérienne porte-engins dont je parlais à l'instant.

Enfin, les hélicoptères *Frelon* et *Super-Frelon* en sont à la phase finale de leur mise au point.

Je rejoins encore une fois M. Ferri pour vous demander, monsieur le ministre, qu'après de multiples reports vous preniez enfin une décision en ce qui concerne le cargo léger.

J'avoue que l'armée de l'air n'est pas intéressée par cet appareil, mais l'armée de terre et la marine — en particulier la force d'intervention dont on a parlé — ont besoin de cet avion et il est nécessaire de prendre une décision à son égard.

Je ne reviendrai pas sur le crédit de 8 milliards de nouveaux francs puisque vous vous en êtes expliqué devant la commission.

Je vous remercie aussi de l'effort que vous avez fait en augmentant les crédits pour l'entretien des bases mais je dois signaler qu'il est encore insuffisant par rapport au capital à entretenir.

C'est donc un budget d'évolution et de respect des programmes sur lequel la commission de la défense nationale s'est prononcée favorablement, sous réserve de quelques décisions à prendre dans l'immédiat, et sur lesquelles nous aimerions avoir des réponses, concernant le projet d'engin air-sol *Gamma*, la *Supercaravelle* et le cargo léger.

C'est dans cet esprit, monsieur le ministre que nous vous remercions et que nous voterons votre budget. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des armées.

**M. le ministre des armées.** Je répondrai tout de suite et brièvement aux questions qui m'ont été posées par les rapporteurs au nom de la commission des finances et de la commission de la défense nationale.

Les deux principales questions portent l'une sur les programmes et l'autre sur les retards dans la consommation des crédits de paiement.

En ce qui concerne les programmes, il est exact que nous avons un retard sur le cargo léger puisque cet avion — dont M. Moynet rappelait très justement qu'il était nécessaire à la force d'intervention — figurait dans la loi de programme pour être engagé en 1961, que la décision qui interviendra sur le choix de l'appareil ne sera prise qu'au mois de décembre de cette année, c'est-à-dire dans un mois environ et que, par conséquent, nous ne pourrions lancer l'opération qu'en 1962. Mais ce retard a des causes très justifiables et je vais m'en expliquer très brièvement devant vous.

Lorsque le comité technique des programmes des armées s'est réuni au mois de février pour étudier le projet du cargo léger qui avait été préparé par les constructeurs, à l'unanimité il a rejeté les plans des avions qui lui étaient proposés par quatre constructeurs. En effet, trois de ces projets ne respectaient pas les conditions qui avaient été posées et qui étaient — je le reconnais — sévères en ce qui concerne les capacités de décollage et d'atterrissage ; de plus, aucun des quatre projets ne respectait les limites financières tracées par la loi de programme et qui s'élevaient — je le rappelle — à 180 millions de nouveaux francs.

Les constructeurs se sont donc remis à l'ouvrage et ils seront en état de nous présenter, dans quelques semaines, de nouveaux projets qui auront l'avantage à nos yeux de respecter les conditions que nous avons posées et de coûter moins cher que les projets qui nous avaient été présentés au mois de février.

Dans ces conditions, le retard qui aura été, disons d'un an, sur le programme du cargo léger est à la fois justifié et bénéfique, puisqu'il nous permettra d'avoir des avions de meilleure qualité et à meilleur prix.

En ce qui concerne les reports des crédits de paiement, je conviens très volontiers avec M. Ferri qu'ils sont excessifs et qu'ils présentent, dans une certaine mesure, un danger pour les années à venir.

Ils sont excessifs, puisqu'ils démontrent que l'exécution de notre programme n'est pas réalisée à la cadence que nous avions prévue. C'est vrai notamment en ce qui concerne les avions du type *Mirage III*, qui commencent maintenant seulement à entrer en escadres, alors que nous avions pensé qu'ils y entreraient plusieurs mois plus tôt. Mais ces retards dans l'exécution de notre programme n'ont pas le caractère dangereux que pourraient avoir les mêmes retards en fin de programme. Nous sommes à l'heure présente en début de programme. Nous pouvons et nous devons rattraper notre retard dans les années qui viennent. Nous pensons notamment qu'en 1962 nous arriverons à n'avoir aucun report ou, plus exactement, à n'avoir que les reports considérés comme techniquement normaux, c'est-à-dire environ 15 p. 100 des crédits. En 1963, il est à peu près certain que nous devons récupérer une partie du retard qui a été pris en 1960 et en 1961.

Pour le cas où nos fabrications se dérouleraient, en 1962, à une cadence supérieure à celle que nous avons prévue, je serais d'accord avec M. le secrétaire d'Etat aux finances pour que les crédits de paiement qui nous ont été provisoirement retirés — avec mon accord, je tiens à le préciser — soient rétablis au budget de 1962, s'il apparaissait que notre consommation dépasse les crédits de paiement dont nous disposons.

Pour les années à venir, il est bien entendu que les crédits qui nous ont été retirés parce que nous ne les consommons pas, ne sont que provisoirement engrangés par le ministre des finances et qu'ils seront rétablis au budget des armées au fur et à mesure que nous en aurons besoin.

La comparaison que M. Ferri a faite avec les difficultés qu'a connues l'armée de l'air à la fin du dernier programme n'est pas tout à fait juste car l'expérience montre qu'une déficience de crédits de paiement en fin de programme est à peu près inguérissable puisque, en fait il s'agit à ce moment-là d'obtenir des crédits supplémentaires.

En revanche, un excédent de crédits de paiement en début de programme est, certes, fâcheux, mais n'est pas inguérissable et je peux donner aux rapporteurs et à l'Assemblée nationale l'assurance que l'année 1961 a marqué déjà un redressement sensible dans ce domaine puisque nous n'aurons, en fin d'année, qu'un milliard de nouveaux francs environ de crédits de paiement pour l'ensemble des armées à reporter sur 1962, alors que nous en avions un milliard et demi en 1960 à reporter sur l'année 1961. A la fin de l'année 1962, il est à peu près certain que nous consommerons complètement les crédits de paiement dont nous demandons le vote à l'Assemblée. (Applaudissements.)

### Section Guerre.

M. le président. Nous abordons maintenant la discussion relative aux crédits de la section Guerre.

La parole est à M. Jean-Paul Palewski, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la section Guerre.

M. Jean-Paul Palewski, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il ne vous étonnera pas que, en tant que rapporteur spécial du budget de la guerre, c'est-à-dire des forces de terre de l'armée nationale, mes premiers mots soient pour rendre hommage à cette armée qui, sur la terre d'Algérie spécialement, après avoir combattu longtemps outre-mer, accompli avec courage et loyalisme son devoir envers la patrie et les institutions de notre pays. (Applaudissements.)

Vous trouverez dans mon rapport écrit l'ensemble des observations que j'ai cru devoir faire, au nom de la commission des finances, sur l'ensemble du budget de la guerre. Permettez-moi simplement d'attirer votre attention sur quelques points et de vous inviter à vous reporter à mon texte imprimé, tant en ce qui concerne la structure des unités et leur armement que le principe de la valorisation de la condition militaire.

Je voudrais d'abord attirer votre attention sur les tâches de l'armée en Algérie dans les conditions actuelles. Ce sera le premier point de cette très courte intervention.

Dans l'état actuel des choses, les problèmes du maintien de l'ordre deviennent de plus en plus des problèmes afférents à des unités spécialisées et, à ce sujet, je partage entièrement l'opinion de M. le ministre des armées, selon laquelle il importe que les forces militaires ne servent au maintien de l'ordre qu'en cas de recours et qu'elles n'en supportent pas la charge pesante dans tous les incidents ordinaires de la vie.

Aussi, je me félicite de l'institution d'une préfecture de police dans les grandes villes d'Algérie, à Alger et à Oran. Je constate également avec satisfaction que le nombre d'unités spécialisées chargées précisément de cette tâche est plus élevé qu'autrefois, et que l'on n'a recours aux forces armées, non destinées originellement à ces missions, que dans des circonstances bien déterminées où la nécessité l'exige.

J'examinerai aussi très rapidement devant vous la nouvelle tactique employée aujourd'hui en Algérie. Vous savez qu'un système très particulier avait été mis en place à la suite des grandes opérations engagées sur la terre algérienne. Il consistait à disséminer, vivant au milieu de la population, de très petits groupes pour que s'établisse peu à peu une sorte d'osmose entre cette population et ces groupes armés, et qu'une meilleure compréhension jaillisse de cette constante présence.

Mais ce qui est valable pour un temps limité cesse de l'être — et c'est inéluctable — lorsque se prolonge la durée d'une telle forme d'implantation.

Il est bien naturel que ces petites unités, peu à peu, prennent l'habitude du lieu où elles se trouvent, que les contacts deviennent si fréquents, si étroits, que l'on cesse de penser au conflit, ce qui risque d'entraîner une sorte d'assouplissement de la prudence conduisant à de tragiques réveils. D'autre part, l'action du commandement s'exerce beaucoup plus difficilement. Enfin, des problèmes spéciaux de soutien et de nourriture doivent être résolus; mais ils ne sont pas faciles à résoudre en cette matière.

C'est pourquoi je comprends parfaitement qu'à cette tactique de dissémination des unités et de fractionnement en tout petits

groupes, on ait substitué — car tout s'use à la longue — une tactique différente qui est celle de la reprise en main par le commandement de groupes infiniment plus importants, comme la compagnie ou la section; la section au minimum, la compagnie le plus souvent.

Mais pour que l'action de ces unités se traduise par un effort réel de pacification, il est indispensable qu'elles soient dotées des moyens de mobilité qui leur permettront de rayonner dans le secteur où elles étaient jadis disséminées.

C'est pourquoi je présenterai cette première observation: j'approuve la nouvelle tactique, qui, d'ailleurs, a donné d'excellents résultats, je m'empresse de le dire, mais elle a pour contrepartie, pour corollaire, la dotation des unités en véhicules, de manière qu'elles puissent rayonner dans le secteur qui leur est affecté. C'est donc un problème de véhicules qui se pose.

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes au courant des besoins de l'armée d'Algérie à cet égard, mais je vous demande d'avoir la volonté d'imposer que le nombre de véhicules nécessaires lui soit fourni le plus rapidement possible, pour qu'elle puisse poursuivre sa tâche.

Vous me permettrez d'ajouter que les véhicules en service sont dans un état tel qu'il faudra procéder à leur renouvellement à très brève échéance, et que la cadence actuellement prévue est insuffisante pour assurer leur remplacement dans des conditions normales. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de veiller à ce que ce renouvellement du parc automobile et cet accroissement de la mobilité des unités désormais concentrées soient la préoccupation première, le souci principal, de votre état-major et de votre délégation à l'armement.

Je désire présenter une autre observation qui concerne, elle, l'aviation légère de l'armée de terre.

Ce corps n'a pas encore une grande ancienneté, mais précisément parce que sa constitution est récente et souple il faut, très rapidement, non pas lui donner une ossature en tant qu'aviation légère de l'armée de terre, mais l'intégrer à l'échelon divisionnaire.

A l'heure actuelle existe un commandement de l'A. L. A. T. Ce commandement ne peut avoir qu'une durée limitée. On doit, le plus rapidement possible, lui substituer une inspection technique. Il faut doter toutes nos divisions d'une A. L. A. T. pour effectuer des tâches qui sont normalement des siennes et non pas celles de l'armée de l'air. Aucune confusion n'est à craindre à cet égard, car il s'agit de tâches d'observation, de reconnaissance, de transport rapide, ainsi que d'opérations de soutien immédiat, au combat de défense. Par conséquent, il faut que tous les appareils de cette A. L. A. T. soient munis des armes qui leur sont indispensables.

Je sais que l'Alouette III sera armée, mais cet appareil n'est encore qu'un prototype ou presque. Les unités ne sont pas encore dotées d'Alouettes III. Je souhaite que l'A. L. A. T. divisionnaire soit étoffée, le plus rapidement possible, et que tous ses appareils soient munis des armes de défense indispensables.

Quittant le problème proprement dit de l'Algérie et passant au corps de bataille, je veux, monsieur le ministre, insister auprès de vous pour que ce corps soit muni, au plus tôt, d'un armement tactique nucléaire.

Il n'y a pas, en effet, de corps de bataille valable sans armement tactique nucléaire, nous le savons tous. Mais tant que nos divisions ne seront pas dotées de cet armement tactique nucléaire, nous ne pourrons pas contribuer effectivement à la défense du continent européen. Il est connu que, dès les premières heures de la bataille, se posera le problème de l'emploi de cet armement tactique nucléaire. Il n'est pas possible de lui substituer des armes conventionnelles. Dans de telles conditions, il importe que nos troupes soient dotées à tout le moins d'un armement polyvalent permettant d'utiliser des projectiles à ogive nucléaire.

Mes derniers mots auront trait au moral de l'armée. Comme l'armée de terre a des effectifs considérables, il ne vous étonnera pas que je sois, le premier, préoccupé de son moral.

En ce qui concerne, tout d'abord, le moral des hommes, il est, je m'empresse de le dire, excellent, ainsi que j'ai pu le constater au cours de mes divers voyages d'inspection. Cependant, je dois ajouter que le maintien de ce moral repose sur une idée fondamentale, à savoir l'égalité de sacrifices de tous les citoyens envers la patrie. Quiconque ici voudrait porter atteinte à cette égalité de sacrifices commettrait un péché mortel contre l'armée. (Applaudissements.)

J'ajoute que l'unité de l'armée exige la définition d'une politique claire à l'égard de ceux qui constituent l'ossature de l'armée, je veux parler des officiers et des sous-officiers.

En ce qui concerne les sous-officiers, je suis d'accord avec tous nos collègues qui se sont penchés sur ce problème. Il n'est pas digne de la France que nous marchandions une augmentation de retraite pour les sous-officiers. Il n'est pas digne de notre pays de ne pas donner à ces bons serviteurs de l'armée ce qui leur est dû légitimement en classement indiciaire.

Au demeurant, ce problème ne peut pas être traité uniquement sous l'angle d'une élévation des indices et d'une pension de retraite. Il faut aller plus loin dans son examen. Pour ma part, après avoir longuement réfléchi, dans le temps où nous vivons, c'est-à-dire en période de plein emploi, au moins encore pour quelques années, je crois qu'il serait nécessaire de prévoir deux catégories de sous-officiers.

Certains feraient un service plus long que la durée légale, bien sûr, mais leur carrière serait néanmoins courte. Cela se comprend dans une armée de plus en plus spécialisée. Ils n'atteindraient pas le grade de sous-officier supérieur, mais ils pourraient être nommés, par exemple, sergent ou sergent-chef et en échange du temps qu'ils donnent à la patrie — six ans, huit ans, par exemple — ils bénéficieraient d'un certain pécule en fin de service, mais ils obtiendraient surtout l'assurance — par entente avec les grandes entreprises privées — de trouver un emploi civil en sortant de l'armée. Ces hommes, jeunes encore, se mettraient rapidement au courant et, avec leur sens inné de la discipline et du devoir, deviendraient d'excellents éléments intégrés dans l'économie du pays.

A côté de ce premier ensemble de sous-officiers, se trouveraient les sous-officiers qui ont la vocation militaire et qui pourraient devenir des sous-officiers supérieurs, éventuellement des officiers. Pour eux serait étudié un statut leur assurant des avantages suffisants pour les inciter à faire une carrière militaire.

Je demande que ce problème, qui me paraît fondamental étant donné la diminution chaque jour constatée du nombre des sous-officiers, soit mis à l'étude et résolu le plus rapidement possible.

Quant aux officiers, j'en ai vu beaucoup et si j'ai été frappé par leurs qualités de droiture et de sang-froid, par leur dévouement, leurs exigences même, mais j'ai dû constater aussi le vieillissement excessif des cadres subalternes.

En Algérie, j'ai appris que l'âge moyen des capitaines était de 42 ans. Certes, de tels hommes sont capables de fournir l'effort physique réclamé à des commandants de compagnie; mais on ne peut pas leur demander l'élan qui était le leur lorsque, à vingt et même trente ans, ils commandaient une section, voire une compagnie.

Ce problème du vieillissement des cadres n'a pas encore été résolu, même par l'institution d'un cadre spécial, parce dans ce dernier ne sont admis que les capitaines âgés de plus de quarante-huit ans. Cette situation mérite donc d'être considérée.

Un autre problème m'a frappé. Je sais que beaucoup d'officiers sont parfaitement excusables de négliger l'enrichissement de leur culture personnelle, car le service, particulièrement en Algérie, leur prend énormément de temps et leur impose de dures fatigues. Mais je dois dire qu'en dépit de leurs qualités ils ne sont pas assez orientés vers les grands problèmes nationaux qui se posent au pays. Il faut qu'au moins ceux d'entre eux qui ont l'ambition de faire une carrière militaire témoignent, par leur connaissance de ces problèmes et des solutions apportées à la fois par le Gouvernement et par la représentation nationale, de leur volonté d'être à la hauteur de la tâche qui les attend. Celle-ci n'est pas seulement d'ordre militaire, elle consiste également à expliquer à leurs hommes, en tant qu'instructeurs — c'était, autrefois, la partie majeure de l'enseignement que l'on donnait dans les écoles militaires — ce que veut le Gouvernement et comment il entend résoudre les problèmes qui se posent à la France.

Tel est le problème qui doit être résolu. Pour y parvenir, il faut d'abord que les officiers de carrière, avant même leur entrée au service, soient intéressés à tous ces problèmes. Je demande qu'avant même le concours de Saint-Cyr une année de propédeutique militaire les mêle à la vie universitaire, leur fasse connaître les problèmes à résoudre, qu'ils pourront plus tard, par leur réflexion personnelle, par leurs études, par leurs lectures, aborder ainsi d'une façon plus profonde.

Il est aussi indispensable que soient davantage mêlés les jeunes étudiants de lettres, de droit, de médecine, aux jeunes étudiants qui entreront à Saint-Cyr. A cet égard, un grand brassage est indispensable.

Il n'est pas possible que, dans notre pays, il n'y ait pas pour l'armée ce don, cet amour plus que jamais nécessaire. Je crois que des mesures de cette nature: l'égalité de tous les Français dans le sacrifice, l'instruction des sous-officiers et des officiers, permettraient de rétablir ce qui importe plus que tout au

monde, avant même les problèmes de matériel c'est assez dire le moral de l'armée, l'unité de l'armée pour la défense de la patrie. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Le Theule, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées pour la section Guerre.

**M. Joël Le Theule, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le projet de budget de l'armée de terre représente environ 40 p. 100 de l'ensemble des budgets militaires. Si cette part relative n'est qu'en très légère diminution par rapport à celle de l'année dernière, le pourcentage des dépenses de personnel et d'habillement est en hausse constante, alors que celui des dépenses d'équipement accuse la tendance contraire, en valeur comme en pourcentage. Néanmoins, il ne faut pas se dissimuler que cette diminution est plus apparente que réelle, en raison de l'importance des reports qui, en gros, seront équivalents cette année à ceux de 1960.

S'il fallait caractériser en quelques mots ce budget, il suffirait de reprendre les expressions utilisées l'an passé: il s'agit d'un budget d'effectifs et de fonctionnement plus que d'un budget d'équipement; il reste orienté avant tout sur le soutien de nos forces en Algérie; la modernisation de l'armée se poursuit à un rythme très modeste.

Nous n'aurions pu l'étudier, le discuter, le critiquer même si une collaboration réelle n'avait existé entre le ministère des armées et la commission de la défense nationale et des forces armées. Je suis heureux, sur ce point, au nom de la commission, de rendre hommage à M. Messmer. (Applaudissements.)

Dans les rapports écrits, M. Palewski et moi-même avons examiné titre par titre les différentes parties de ce budget en essayant de mettre en valeur les modifications qui intervenaient et d'en tirer leurs conséquences pour 1962. Dans ce bref exposé oral il ne m'est pas possible d'y revenir et je me contenterai d'examiner avec vous si les crédits prévus permettront à l'armée de terre française de remplir ses missions.

Le projet de budget envisage une diminution des effectifs de l'ordre de 11.000 à 12.000 hommes. Cette diminution est la conséquence de l'hypothèse budgétaire adoptée, soit une durée du service militaire ramenée à 26 mois 10 jours. Je souhaiterais vivement que cette décision fût transposée dans les faits, mais je n'ignore pas que la situation en Algérie et surtout l'accroissement de la tension en Europe constituent un handicap sérieux à sa réalisation.

Néanmoins, je désirerais mettre en valeur certaines des conséquences qui pourraient survenir à la suite d'une diminution de la durée du service militaire. Une réduction, même légère, entraînerait des diminutions proportionnelles plus importantes du nombre des sous-officiers maintenue sous les drapeaux. Or, en Algérie, le pourcentage de ces sous-officiers approche du tiers du nombre total. Une réduction de la durée du service militaire provoquerait donc des difficultés d'encaissement, d'autant que, dans le domaine des sous-officiers de carrière, on assiste également à une diminution régulière.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1958, il y avait 76.866 sous-officiers européens dans l'armée française. Ils n'étaient plus au 1<sup>er</sup> octobre 1961 que 68.436.

L'accentuation du ralentissement des engagements et rengagements risque d'accélérer cette tendance, si bien que dans certaines armes les effectifs théoriques en sous-officiers de carrière ne sont réalisés qu'aux trois quarts, particulièrement dans l'artillerie. Ce problème, grave en lui-même, risque de devenir plus aigu à partir de l'année prochaine. En effet, contrairement aux années précédentes, le nombre des appelés sous les drapeaux va croître et cela très vite.

L'existence de classes plus nombreuses obligera, certes, à une réduction de la durée du service militaire dont la conséquence sera une diminution du nombre des sous-officiers du contingent, d'où enfin une diminution du nombre total des sous-officiers, cela à un moment où l'on aura besoin d'un nombre d'instructeurs plus élevé pour la formation de ces classes plus importantes.

Une réelle et totale revalorisation de la condition militaire réglera-t-elle ce problème? Bien qu'elle soit indispensable, je crains que cette mesure soit encore insuffisante. Aussi, je me permets de poser à M. le ministre des armées la question suivante: qu'est-il prévu pour remédier à cette difficulté qui ne peut que croître? Que pensez-vous faire pour l'encaissement en sous-officiers? Tel est le problème que je désire évoquer.

Il nous reste à voir maintenant si les crédits prévus dans ce budget permettent à l'armée de faire face aux différentes formes de menaces qui existent et de remplir les diverses



missions qui lui sont assignées par le Gouvernement de la République.

L'armée de terre doit participer à la défense intérieure du territoire, à la force d'intervention interarmées, dont la création est très attendue, à la défense de l'Europe. Cela pose le problème de la modernisation de son matériel. Enfin et surtout elle doit participer aux opérations en Algérie.

Sur le premier point, je ne pose qu'une seule question : quels sont les progrès que promet ce budget dans l'équipement des forces de défense intérieure ?

Sur le second point, le général Burgund a posé des questions plus pertinentes : quand envisage-t-on de mettre sur pied cette force d'intervention ? Je crois qu'un espoir nous a été donné pour 1962.

Il n'est pas possible d'évoquer d'une phrase le troisième point : la modernisation de l'armée de terre est-elle assurée ? Les deux missions de la commission qui se sont rendues en Allemagne ont rapporté des conclusions qui nous permettent d'indiquer qu'incontestablement des progrès ont été réalisés, mais que des lacunes et des insuffisances demeurent.

L'application de la loi de programme et l'utilisation de la première moitié des 280 millions de nouveaux francs versés à l'armée de terre, après le vote de l'amendement présenté par votre commission, ont entraîné une modernisation certaine du matériel. Cette modernisation se poursuit d'ailleurs parfois plus rapidement qu'il n'était prévu. Les matériels A. M. X., à l'exception des véhicules PC, équipés de nombreuses brigades ; les jeeps Hotchkiss, les Unimog, les nouveaux Simca 3 tonnes arrivent ; les Berliet 4 tonnes font leur apparition ; les unités d'artillerie atomique ont reçu leurs matériels.

La modernisation des transmissions s'effectue un peu plus lentement et, dans le domaine du génie, une seconde compagnie de ponts modernes Gillois est en cours de dotation et de mise sur pied.

Tout cela constitue un sujet de satisfaction que je suis heureux de souligner, bien que ces progrès, si réels soient-ils, paraissent lents au regard des nécessités de la situation internationale et qu'ils ne couvrent pas, et de loin, tous les domaines.

Dans mon rapport écrit, j'ai indiqué qu'elles étaient les principales lacunes et insuffisances. Je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour préciser que des sommes considérables sont encore nécessaires pour que nos unités d'Allemagne soient à même de combattre aux côtés des autres unités alliées. Encore ne faut-il pas oublier que ces unités sont loin de représenter toute l'armée de terre ; elles sont même loin de représenter tout le corps de bataille.

Les besoins à satisfaire sont donc considérables et cela nous oblige à souligner qu'il ne peut être question, en aucun cas, de diminuer les crédits qui sont affectés à cette modernisation. L'angoisse à ce sujet est grande ; toute réduction entraînerait des catastrophes.

Certains me reprocheront peut-être de ne pas insister suffisamment pour que cet effort de modernisation soit accru. Honnêtement, je ne le puis, car il faudrait pour cela demander des ressources financières complémentaires.

Sans doute des économies sont-elles à réaliser à l'intérieur du budget, mais le gros de l'effort financier est — et cela est normal — orienté en priorité sur l'Algérie.

Ce projet de budget permet-il à l'armée de terre d'accomplir ses missions en Algérie ?

Les auditions de la commission, le rapport de la mission qui s'était rendu en Algérie et aussi celui, très récent, d'une mission sénatoriale, enfin, le rapport confidentiel présenté par M. Jean-Paul Palewski à la commission des finances, nous permettent de répondre.

L'ennemi — et par cette expression j'entends le F. L. N. — exerce toujours une double menace, menace sur les frontières, menace intérieure qui s'est traduite par la création d'un véritable front des villes très exigeant en effectifs.

Le long des barrages, le volume de la menace n'a pas sensiblement varié. Les effectifs de l'A. L. N. sont, en effet, restés, à peu de chose près, les mêmes, soit environ 20.000 hommes pour les éléments stationnés en Tunisie et 10.000 hommes pour ceux qui sont installés au Maroc.

Seule, la qualité de ces effectifs s'est améliorée par la mise en service d'un armement plus puissant et plus nombreux et celle de moyens automobiles leur donnant une possibilité de manœuvre.

Face à cette menace, nous avons sensiblement renforcé nos barrages par notre adaptation à une tactique nouvelle, compte tenu des nouveaux moyens de feu de l'adversaire.

Le résultat de toutes ces mesures est que l'équilibre des forces en présence n'a pas été rompu et, dans les conditions actuellement connues, aucune inquiétude sérieuse n'existe sur le barrage.

La menace intérieure s'est accrue en 1961. Le F. L. N. a profité de la trêve pour regrouper ses unités, en mettre certaines au repos et en orienter d'autres vers les villes.

Le nombre moyen des attentats et des exactions au cours des neuf premiers mois de 1961 est en augmentation par rapport à la période correspondante de 1960. C'est le fait, non de forces rebelles plus nombreuses ou plus agressives, mais d'actions effectuées à bon escient. Compte tenu de leurs chances de succès, le nombre des exactions réussies est plus important.

Dix pour cent des effectifs de nos troupes ont été prélevés pour assurer la sécurité dans les villes. Si l'on se rappelle qu'un pourcentage identique est stationné le long des barrages et qu'au cours de 1961 deux divisions ont été rappelées en France, on se rendra compte que la conséquence générale de toutes ces mesures est un affaiblissement sensible du potentiel militaire à l'intérieur de l'Algérie.

Des petits postes ont été abandonnés, nos troupes ont été regroupées dans des postes plus importants ; autrement dit, le quadrillage a été allégé. Cela présente de nombreux inconvénients du point de vue politique et est favorable, qu'on le veuille ou non, à une plus grande possibilité d'action pour le F. L. N. Il y a peut-être une économie d'hommes, mais non une économie d'argent, car il faut compenser la réduction de la densité de notre présence par une mobilité plus grande.

Tout cela pose, comme le disait à l'instant M. Palewski, le problème du parc automobile, sur lequel je n'insisterai pas. M. Palewski a indiqué que 700 véhicules nouveaux au moins étaient nécessaires. Les conclusions du rapport sénatorial font état du chiffre de mille. L'ordre de grandeur est donc sensiblement le même. Il vous montre qu'il s'agit d'un problème d'une certaine ampleur qu'il faut résoudre vite.

A la question que nous nous posons de savoir si les crédits permettaient de faire face aux menaces, M. le ministre des armées nous a indiqué que, dans l'état actuel du rapport des forces et de leur répartition, les moyens existants sont suffisants pour faire face aux menaces du F. L. N. et que les crédits prévus au budget pour 1962 permettront de satisfaire les besoins en Algérie.

Cette remarque est essentielle et nous en prenons acte.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer deux autres problèmes précis se rapportant à l'Algérie.

L'insuffisance des primes de chauffage et d'éclairage est reconnue par tous ; or, on ne voit dans le projet de budget aucune augmentation des crédits. Il en est de même pour les crédits de mise à l'abri des troupes.

M. Palewski, dans son rapport confidentiel, a insisté avec beaucoup de pertinence sur la nécessité de débloquer de nouveaux crédits de mise à l'abri des troupes, tandis que les sénateurs insistent dans le leur pour qu'une augmentation réelle des primes de chauffage et d'éclairage soit décidée dès maintenant.

Je me permets, en conclusion, monsieur le ministre, de vous poser la question suivante : Pensez-vous obtenir des crédits complémentaires pour ces deux chapitres ?

Lorsque l'on traite des problèmes d'Algérie, on a peine à limiter les explications. J'avais notamment l'intention, bien que cela ne se rapporte pas directement au budget que nous examinons, d'évoquer le problème posé par la réduction du nombre des harkis.

M. Joxe nous a fourni à ce sujet la nuit dernière des explications intéressantes. Le statut a été publié et aucun licenciement n'interviendra, nous a-t-il affirmé. De cela aussi nous prenons acte.

Telles sont, mesdames, messieurs, les différentes remarques que l'on peut faire sur ce projet de budget de l'armée de terre.

Il y a, certes, quelques sujets de satisfaction, mais il demeure beaucoup d'incertitude. On pourra peut-être me reprocher de vouloir passer au crible toutes les décisions, toutes les propositions budgétaires. Peut-être ai-je tort, mais en étudiant le budget, je ne peux m'empêcher de songer au rôle considérable de l'armée de terre, ne serait-ce que parce qu'elle est la plus nombreuse, parce qu'elle est la plus directement engagée en Algérie comme en Allemagne. Elle est la première à supporter le poids des sacrifices qui sont imposés et des inquiétudes qui existent. De rudes secousses ont ébranlé son moral ces temps derniers et, pourtant, chaque jour, à côté de leurs camarades des armées de l'air et de la marine, plusieurs centaines de milliers de soldats, de sous-officiers et d'officiers font leur devoir humble et souvent héroïque.

A cause de cela on se doit d'être exigeant, ce qui n'empêche pas de reconnaître les efforts qui sont faits par le ministre, même si l'on estime ces efforts parfois insuffisants. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des armées.

**M. le ministre des armées.** Mes explications seront brèves, monsieur le président.

Les rapporteurs de la section « guerre » ont, l'un et l'autre évoqué le problème de la revalorisation de la condition militaire, notamment de celle des sous-officiers.

**M. Henri Dorey, rapporteur spécial.** Les rapporteurs pour la section commune l'ont évoqué également.

**M. le ministre des armées.** Comme le souligne M. Dorey, j'ai également à répondre à ce sujet aux rapporteurs de la section commune, et aux rapporteurs de la section « air ». Je suis persuadé que j'aurai à répondre également sur ce point aux rapporteurs de la section « marine » qui prendront la parole au cours de la séance de ce soir.

C'est pourquoi je me réserve de répondre plus tard aux questions qui m'ont été posées à ce sujet, lorsque M. le secrétaire d'Etat aux finances sera à mon côté au banc du Gouvernement (*Très bien! très bien!*) et donnera par sa présence, peut-être par sa parole, plus de relief à mes propos.

Mais je réponds tout de suite aux rapporteurs sur les quatre points principaux touchant proprement à l'armée de terre. La première question concerne les primes de chauffage.

Les critiques formulées devant les commissions parlementaires depuis quelques mois s'expliquent en grande partie par le fait que le commandement et les troupes en Algérie gardaient le souvenir de l'hiver passé, au cours duquel, à partir de janvier seulement ils ont bénéficié d'une augmentation des primes, augmentation qui n'avait été accordée que sur le budget de 1961. Mais, je le rappelle, cette augmentation était sensible puisque, dans le budget de 1961, les primes d'éclairage et de chauffage ont été, si j'ai bonne mémoire, majorées de 26 p. 100.

La deuxième question est relative aux crédits de mise à l'abri des troupes. Ces crédits exigent une adaptation presque acrobatique, en fonction des implantations; nous sommes en train de préparer un nouveau programme que nous espérons honorer sur les crédits dont nous disposons à l'intérieur du budget, au moins dans une certaine mesure.

A propos de la revalorisation du matériel de transport, dont les deux rapporteurs ont parlé, je précise que le chiffre avancé par la commission sénatoriale et à cette tribune même de 700 véhicules est nettement supérieur au chiffre des demandes qui nous ont été présentées par le commandement en Algérie et qui ne dépasse pas 450 véhicules, si j'ai bonne mémoire.

L'état-major de l'armée a déjà donné l'ordre de diriger 100 véhicules neufs qui sont en cours d'expédition et les 350 restants suivront je pense assez rapidement, en tout cas, au plus tard au début de l'année prochaine.

Je ne parlerai que pour mémoire de la question posée par M. Jean-Paul Palewski sur la transformation de l'A. L. A. T. en inspection car nous croyons que c'est une des évolutions normales dans une arme comme celle-là.

J'en viens pour terminer à la question posée par M. Palewski sur l'armement nucléaire du corps de bataille. L'an dernier

nous avions encore quelques incertitudes, notamment techniques, à ce sujet. Ces incertitudes sont en voie d'être levées à la suite des études auxquelles nous avons procédé depuis un an, notamment sur l'utilisation de certaines catégories d'explosifs nucléaires.

Dès que ces incertitudes seront levées — et je pense qu'elles le seront dans le courant de 1962 — la décision de doter notre corps de bataille d'un armement nucléaire national sera prise parce que — j'en suis d'accord avec M. Palewski et, j'en suis sûr, avec la grande majorité de cette Assemblée — un corps de bataille moderne n'a pas de signification militaire s'il ne dispose pas d'un armement nucléaire tactique. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1962 (n° 1436) (deuxième partie) (rapport n° 1445 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Dépenses militaires (articles 24 et 25) (suite).

Section commune (annexe n° 39. — M. Dorey, rapporteur spécial; avis n° 1498 de M. Voilquin et n° 1507 de M. Halbout, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section commune (outre-mer) (annexe n° 40. — M. Roux, rapporteur spécial; avis n° 1498 de M. Bourguind, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section Air (annexe n° 41. — M. Pierre Ferri, rapporteur spécial; avis n° 1498 de M. Moynet, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section Guerre (annexe n° 42. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur spécial; avis n° 1498 de M. Le Theule, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section Marine (annexe n° 43. — M. Fraissinet, rapporteur spécial; avis n° 1498 de M. Frédéric-Dupont, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Budgets annexes des essences et poudres (annexe n° 44. — M. Delesalle, rapporteur spécial; avis n° 1504 de M. Jarrot, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

Travail (annexe n° 25. — M. Boisdé, rapporteur spécial; avis n° 1478 de M. Degraeve, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.